2011

DES ARCHIVES EN FRANCE

L'activité des services d'archives

ANF_Rap_11_CS5.indd 1 4/18/2013 11:14:56 AM

ISBN : 978-2-911601-56-9

Prix de vente : 10 €

ANF_Rap_11_CS5.indd 2 4/18/2013 11:15:01 AM

Introduction

L'année 2011, comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, aura été d'une extraordinaire intensité et densité.

Intensité des enjeux, avec le renforcement du pilotage interministériel de la politique des archives, les questions prégnantes liées à la réutilisation des données, la redéfinition du projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales, de profondes réflexions sur le rapport entre Archives et territoires et la réorientation de la politique internationale des archives de France.

Densité du calendrier et des chantiers, dont on peut dire que l'année 2011 n'aura ignoré aucun des sujets relevant de notre domaine d'activité, de la réflexion méthodologique relevant de la plus pure doctrine archivistique au suivi des projets immobiliers des services départementaux d'archives. Le prisme de nos activités fut donc, comme toujours, large et le présent rapport n'a pour ambition que de vous en restituer une synthèse en insistant sur les faits saillants et en essayant de mettre en exergue les éléments clés permettant, pour des lecteurs étrangers à notre « réseau professionnel », d'en comprendre le rôle, le fonctionnement et de percevoir les stratégies d'action que nous souhaitons, les uns avec les autres, mettre en œuvre pour mieux assurer encore la grande mission de service public qui est la nôtre.

Les huit chapitres qui suivent structurent de façon thématique l'actualité des services d'archives. Il convient donc de s'y reporter, sans négliger les données statistiques plus complètes qui figurent sur notre site Internet, afin d'avoir une perception qualitative de cette année 2011. J'attirerai votre attention sur quelques points particuliers.

Tout d'abord, réjouissons-nous d'avoir un nombre de réponses plus important, notamment grâce aux services communaux, que l'année précédente. Seul inconvénient à ce relatif succès, l'interprétation donnée à certains chiffres doit être pondérée à cause d'une base de calcul différente. Ainsi, il est à penser que l'augmentation du nombre de personnel territorial ne soit qu'un effet d'optique, conséquence du plus grand nombre de services ayant répondu à l'enquête nationale annuelle. De la même façon, l'augmentation sensible des personnels d'État (plus vingt) se fait exclusivement au bénéfice des Archives nationales de Paris et ne doit pas masquer une réalité plus contrastée pour ce qui est des services départementaux qui, s'ils bénéficient globalement d'un droit ouvert en recrutement supérieur à ce qu'il était en 2010, ne peuvent en toucher les bénéfices à cause d'un vivier de recrutement trop restreint.

ANF_Rap_11_CS5.indd 3 4/18/2013 11:15:01 AM

Sur le versant immobilier et structurel, après avoir mobilisé des crédits très supérieurs à ceux inscrits en loi de finance en 2010, 2011 aura vu une augmentation importante de nos autorisations d'engagement pour contribuer à l'effort porté par les collectivités territoriales qui sont engagées sur plus de vingt projets – moitié des constructions neuves, moitié des restaurations ou des agrandissements – dont les archives départementales de l'Ardèche ou de la Meuse inaugurées par le ministre. Citons encore parmi ces grands chantiers ceux du Nord, de l'Hérault ou de la Seine-Maritime. Mais, bien évidemment, c'est la poursuite du projet de Pierrefitte-sur-Seine qui représente aussi un enjeu majeur en terme de calendrier et de contrôle de la dépense publique. En l'état actuel du projet, alors que le gros œuvre aura été achevé en 2011, il n'y a pas de dérapage ou de glissement à redouter. Signalons toutefois, pour ce qui est du fond du projet de refondation des Archives nationales, le travail considérable de finalisation du projet scientifique, culturel et éducatif qui a fait l'objet d'une très large consultation des personnels, mais qui a aussi, ce qui est en termes de méthodologie et de partage des responsabilités tout à fait singulier, été soumis à l'avis et aux remarques de l'ensemble des membres du réseau des directeurs des services publics d'archives. À ma demande, il a été décidé d'ajouter aux grands chantiers des Archives nationales l'indispensable prise en charge des archives électroniques, sujet qui n'avait pas été inscrit dans le programme initial du projet de refondation.

S'agissant des deux autres services à compétence nationale, il nous faut, à regret, faire le constat du sous-effectif alarmant des Archives nationales du monde du travail. Mais notre mobilisation sur le sujet ne fut pas vaine et l'année s'achève avec la promesse de nouveaux recrutements afin de redonner à ce beau service les moyens de mener à bien ses missions. Pour ce qui est des Archives nationales de l'Outre-mer, il faut remarquer la poursuite du classement des archives de l'administration de la France en Algérie et surtout leur active politique de mise à disposition des instruments de recherche et des fonds numérisés : état civil d'anciennes colonies, registres du bagne, et des expositions virtuelles d'une grande qualité.

Le Service interministériel des Archives de France a repris aussi, en la réorientant, une politique de coopération internationale très dense. La Francophonie, que l'on considérait avec affection, mais aussi distance pour ne pas se faire reprocher une position hégémonique, redevient une des composantes fortes de notre action internationale : soutien financier et présence plus importante au sein de l'Association internationale des archivistes francophones, participation plus active aux formations du portail international des archivistes francophones, sensible notamment au moment de la semaine internationale des archivistes francophones à Hanoï, et, en matière de formation, création d'une nouvelle offre avec la Conférence internationale supérieure des archives, véritable « master class » destiné à remplacer le « stage Courants ». Enfin, 2011 fut aussi l'année de la 60e édition du Stage technique international des archives, avec trente-quatre stagiaires de dix-neuf pays dont un de Chine, ce qui est une première. Une profonde réflexion a été entamée cependant avec le département de la formation pour faire évoluer l'offre pédagogique du stage technique.

Mais l'un des éléments forts de l'année 2011 fut, à n'en pas douter, la remise au Premier ministre en avril 2011 du rapport de Maurice Quénet *Quel avenir pour les Archives de France ?* dont je salue la très grande qualité. C'est le comité de modernisation des politiques publiques du 10 juin 2010 qui s'était interrogé sur la nécessité de « mettre en place une instance de pilotage interministériel renforcé » afin de donner à la direction générale des

ANF_Rap_11_CS5.indd 4 4/18/2013 11:15:34 AM

patrimoines et au Service interministériel des archives de France des leviers d'action plus clairs et plus efficaces. C'est la raison pour laquelle une telle mission fut confiée à Maurice Quénet, ancien recteur de Paris et conseiller d'État. Deux propositions majeures du rapport Quénet ont été validée par le Premier ministre et seront suivies d'effet dans les mois à venir : la création d'un délégué interministériel des Archives de France, fonction confiée au directeur général des patrimoines et disposant pour cela du Service interministériel des archives de France et d'un Comité interministériel aux Archives de France, organe consultatif, dont le secrétariat sera assuré par le directeur, chargé des Archives. À y regarder de plus près, l'organisation retenue est très simple : elle consiste à faire « remonter » au niveau du Gouvernement l'actuelle administration des archives afin que celle-ci soit en mesure d'instruire et d'informer le Premier ministre de tout projet d'importance nécessitant le cas échéant son arbitrage et surtout la mobilisation de moyens significatifs. Pour autant, ladite administration demeure une des composantes du ministère de la Culture et de la Communication afin qu'elle puisse continuer à assurer la tutelle directe des grands opérateurs nationaux que sont les Archives nationales, ainsi que la conception et le pilotage de la politique mise en œuvre par le réseau des services d'archives qui relève de sa compétence.

Autre décision structurante consécutive au rapport Quénet : la décision de créer un portail national, baptisé « France Archives », afin de servir d'agrégateur de données au moteur de recherche européen APEx et d'offrir aux nombreux sites Internet du réseau des archives en France une interface nationale. Si l'on compare les chiffres clés 2010 à ceux de 2011, l'on constate que les données numérisées en ligne sont toujours plus nombreuses alors que leur consultation connaît, pour la première fois, un relatif tassement, confortant l'analyse faite par Maurice Quénet et rendant donc nécessaire ce nouvel outil de médiation. Signalons à ce propos que le prototype d'APEx a été mis en ligne en juin 2011.

Enfin, puisque ce rapport est une façon de faire un point de situation sur l'état de « l'Union » des services d'archives, nous pouvons légitimement nous réjouir du succès du premier séminaire professionnel de Bénouville. L'intérêt et la richesse des débats, la chaleur des moments de convivialité viennent renforcer la cohésion et le soin portés à l'animation d'une politique publique qui sert d'abord l'intérêt général. Ce séminaire, que j'ai voulu tenir en département, s'impose, à l'évidence, comme un rendez-vous essentiel pour notre réseau. Je souhaite qu'il se tienne, dorénavant, chaque fin d'année, dans un département différent. J'ajouterai à ce bilan celui, tout autant positif, des entretiens individuels que j'ai décidé de mener avec les directeurs des services départementaux d'archives. Si l'on y ajoute encore la séance du Conseil supérieur des archives qui fut spécifiquement consacré au réseau des archives départementales, ce qui fut aussi une première, je crois que nous aurons donc saisi toutes les occasions possibles dans cette année 2011 pour assurer des conditions de dialogues et d'échanges au plus près des enjeux de notre secteur dont la réutilisation des données publiques, la prise en compte des données numériques dans un contexte institutionnel, réglementaire et technologique mouvant ne sont pas les moindres. C'est aussi pour cette raison qu'il était essentiel que le Service interministériel des archives de France co-pilote avec la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État le mandat sur l'archivage intermédiaire des systèmes d'information de l'État. De même, il était stratégique de poursuivre les chantiers normatifs, dont l'important projet de circulaire relative aux archives des régions, des communes et des structures intercommunales.

ANF_Rap_11_CS5.indd 5 4/18/2013 11:16:08 AM

Pour conclure, n'oublions pas toute la contribution des services d'archives à l'enrichissement des fonds patrimoniaux nationaux, comme, pour ne citer que quelques exemples, la préemption des archives Robespierre, le classement des archives Turgot ou la revendication des manuscrits et télégrammes de guerre du général de Gaulle à Londres.

C'est la richesse de ces fonds qui est la source première de la recherche dans les sciences humaines et sociales. Le nombre et la qualité des colloques, journées d'études, et des publications du réseau des services publics d'archives en rendent compte et il nous appartient aussi d'en mieux faire connaître la valeur et l'intérêt. C'est aussi pour cette raison que j'ai souhaité que les services d'archives puissent devenir des partenaires privilégiés des Rendez-vous de l'histoire de Blois.

Si l'on ajoute à ce vaste panorama la publication annuelle toujours très attendue du recueil des commémorations nationales, l'on a une vision, sinon complète, du moins assez fidèle de la grande diversité du champ couvert par les archives en cette année 2011.

Hervé Lemoine
Directeur, chargé des Archives de France

ANF_Rap_11_CS5.indd 6 4/18/2013 11:16:35 AM

Chiffres clés 2011

	Archives nationales	Archives régionales	Archives départementales	Archives communales	Total
Nombre de services ayant répondu	3	17	97	431	**548**
MOYENS EN PERSONNEL					
Personnel État (en équivalent temps plein)	514	–	261	–	**775**
Personnel territorial (en équivalent temps plein)	–	67	2 894	1 418	**4 379**
ACCROISSEMENT DES FONDS					
Accroissement annuel	26 401	9 602	104 951	104 244	**218 797**
Métrage linéaire conservé	392 403	85 085	2 364 955	646 675	**3 096 715**
ACTION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE					
Lecteurs	10 577	1 134	119 267	60 610	**191 588**
Séances de travail	49 158	321	427 276	110 434	**587 189**
Articles communiqués	169 725	10 594	1 761 397	466 434	**2 408 150**
Public accueilli (service éducatif, expositions, conférences, etc.)	194 951	484	576 611	306 671	**1 078 717**
SITES INTERNET					
Documents (textuels et iconographiques) numérisés	13 184 172	6 837	292 028 369	15 893 362	**321 112 740**
Documents (textuels et iconographiques) mis en ligne	6 377 002	20	206 407 003	8 981 619	**221 765 644**
Visites sur Internet	1 029 546	n.c.	31 487 000	3 661 877	**36 178 423**
Pages et images vues	30 989 859	65 073	1 661 158 144	51 922 352	**1 744 135 428**

ANF_Rap_11_CS5.indd 7 4/18/2013 11:17:05 AM

Bâtiment des archives départementales du Calvados

ANF_Rap_11_CS5.indd 8 4/18/2013 11:17:39 AM

1. Le réseau des Archives *en* France

1.1. Le Service interministériel des archives de France : le pilotage de l'administration des archives en France

Le Service interministériel des archives de France conçoit, soutient, harmonise et contrôle la politique nationale d'archives, en collaboration avec les trois services d'Archives nationales et le réseau des archives territoriales.

S'appuyant sur une riche doctrine et des règlements, il exerce auprès des archives régionales, départementales, communales et hospitalières, un contrôle scientifique et technique sur la gestion, la collecte, le tri et les éliminations des documents courants, intermédiaires et définitifs ainsi que sur le classement, la conservation et la communication des archives. Il soutient la politique de construction de bâtiments d'archives sur tout le territoire. Il développe des actions de recherche et de valorisation. L'objectif est que la politique de gestion des archives soit la plus homogène et la plus cohérente possible sur l'ensemble du territoire.

La France, par ses traditions historiques et administratives, possède l'un des réseaux les plus riches et les plus denses du monde en matière d'archives, avec les différents centres des archives nationales, les services territoriaux, régionaux, départementaux et municipaux d'archives. Il appartient au Service interministériel des archives de France d'étudier et de suivre l'évolution des réseaux, d'anticiper les transformations liées aux réformes administratives dans le domaine des archives. Il lui incombe également d'analyser les indications transmises dans le cadre des enquêtes statistiques annuelles par les éléments du réseau et d'en tirer des enseignements.

Cette spécificité française constitue une force en ce qu'il permet un travail en collégialité ; il est du ressort du Service interministériel des archives de France de préserver et de renforcer ce réseau.

C'est pourquoi, pour la première fois depuis fort longtemps, l'ensemble des directeurs d'archives départementales, les directeurs des plus importants services municipaux d'archives, les cadres des Archives nationales, les conseillers en DRAC, le collège archives de l'Inspection des patrimoines et les conservateurs du Service interministériel des archives de France ont été réunis pour trois jours de séminaire professionnel. À l'invitation de Jean-Léonce Dupont, président du conseil général du Calvados, le congrès des archives s'est tenu au château de Bénouville.

Ces trois journées, alternant séances plénières et ateliers, ont permis des réflexions et des discussions fructueuses sur les problématiques actuelles du métier, sans oublier les moments de convivialité appréciés de tous. Les échanges ont portés sur des sujets très variés : la collecte à l'épreuve des transformations institutionnelles et technologiques,

ANF_Rap_11_CS5.indd 9 4/18/2013 11:17:59 AM

Congrès des archives à Bénouville (Calvados), 16-18 novembre 2011

l'évaluation scientifique et les pratiques de sélection, la politique culturelle et scientifique des archives, la réutilisation des archives publiques. Les ateliers, animés par les membres du Service interministériel des archives de France, ont laissé une large place aux retours d'expérience, en donnant la parole aux acteurs du réseau.

1.2. Le réseau territorial des services publics d'archives : le rapport Archives et territoires

Le réseau des services publics d'archives, constitué il y a deux siècles en corrélation directe avec le découpage administratif territorial adopté par les assemblées de la période révolutionnaire, est, malgré des évolutions importantes telle la décentralisation des Archives départementales, resté d'une grande stabilité. Aujourd'hui, il se trouve, dans un contexte global de réduction des dépenses publiques et de difficultés financières croissantes des collectivités territoriales, confronté à différents processus (accélération du remodelage du paysage institutionnel, basculement dans le monde numérique, modifications marquées des comportements et attentes du public) qui, se conjuguant, pourraient en bouleverser profondément la physionomie, en bousculant les équilibres établis de longue date.

Considérant qu'un état de l'existant et un examen des répercussions probables des mutations en cours seraient utiles pour s'y préparer au mieux et se donner les moyens d'en éviter les retombées les plus néfastes, l'Inspection des patrimoines a inscrit à son programme l'animation d'un groupe de travail sur le thème Archives et territoires. L'objectif était de mieux identifier ces facteurs de changement, d'en évaluer les conséquences, de déceler les interactions qui pourraient contribuer à les amplifier, d'étudier les expérimentations en cours, pour tenter d'imaginer des stratégies d'adaptation. Cette réflexion collective s'est appuyée sur l'expérience concrète d'archivistes du réseau (Service interministériel des Archives de France, Archives nationales, départementales, régionales, municipales) ainsi que sur celle de l'inspection générale des bibliothèques, qui affronte un environnement comparable. Il a été procédé à l'audition d'archivistes et de personnalités extérieures, issues de l'administration d'État ou territoriale, du monde de la recherche et de l'enseignement, de professions voisines, en axant le débat autour de quatre thématiques : les usagers, les documents, la profession et les institutions.

ANF_Rap_11_CS5.indd 10 4/18/2013 11:18:20 AM

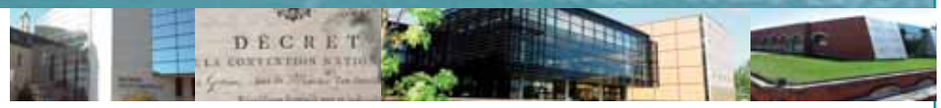

La teneur des propos échangés sera synthétisée dans un rapport qui pourra servir de base à des développements ultérieurs. Les réunions tenues ont permis de mieux identifier les bouleversements qui se profilent, d'avoir une idée des évolutions probables et/ou souhaitables ainsi que d'appréhender les dérives contre lesquelles il serait souhaitable de se prémunir. Surtout, elles ont favorisé une confrontation de leur perception de la situation actuelle entre personnes venant d'horizons divers, ce qui, aux dires de tous, a été grandement apprécié.

Mairie rurale de Haute-Isle (Val d'Oise)

L'action de l'Inspection des patrimoines en 2011

Au sein de l'Inspection des patrimoines, le collège Archives prend part au contrôle scientifique et technique de l'ensemble des services publics d'archives. Il a mené, en 2011, 24 missions d'inspection qui ont porté sur :

– les services d'archives de l'École des Ponts ParisTech, de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), du groupe SAFRAN,
– 14 services d'archives départementaux,
– 6 services d'archives municipaux
– le service d'archives du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours.

Le collège Archives a contribué au suivi des projets de construction, de rénovation et d'extension des bâtiments des archives départementales ou de services d'archives municipales. Il a participé aux réunions organisées par les directions régionales des affaires culturelles qui réunissent régulièrement les services d'archives départementaux et municipaux des régions. Il a été présent dans les jurys de recrutement des directeurs des services d'archives départementales et a assisté le directeur chargé des Archives lors des entretiens d'évaluation de ces derniers. Il a assuré la coordination de l'enseignement dispensé, pour la spécialité archives, à l'Institut national du patrimoine. Il a participé aux travaux de plusieurs instances nationales compétentes dans les domaines concernant le patrimoine archivistique, notamment la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), le conseil d'administration et le conseil scientifique de l'École nationale des chartes.

ANF_Rap_11_CS5.indd 11 4/18/2013 11:18:34 AM

1.3. Le réseau des missions

Le réseau des missions des Archives de France placées auprès des départements ministériels a achevé en 2011 la profonde mutation liée à la Révision générale des politiques publiques. Les nombreux regroupements des services ministériels, chargés des fonctions de soutien, opérés par la RGPP, ont eu en effet un impact considérable sur la structure de ce réseau. Les missions placées auprès des ministères de la Recherche et de la Jeunesse et des Sports ont fusionné respectivement avec celles du ministère de l'Éducation nationale et des ministères sociaux. Les effectifs globaux affectés au bureau des missions et aux services d'archives des ministères versant leurs archives définitives aux Archives nationales ont globalement diminué, passant de 112 agents en 2010 à 104 agents fin 2011, dont 14 relevant du ministère de la Culture. Les effectifs retrouvent ainsi leur niveau de 2008.

Le réseau des missions est désormais structuré autour de six missions et de trois services ministériels associés. Moins nombreuses, les missions disposent cependant d'équipes plus fournies, relevant de directions générales ou de services chargés du soutien de plusieurs départements ministériels (éducation nationale et recherche, travail, emploi, santé, ville, jeunesse et sports, intérieur, immigration et outre-mer, écologie, développement durable, transports et logement). La logique de mutualisation des fonctions de soutien bénéficie aux missions, dans la mesure où elles peuvent souvent mieux faire connaître leurs méthodes et leurs objectifs par le biais de ces grandes directions ou services et prennent ainsi une importance et une autonomie vis-à-vis des directions métier. Les missions des archives doivent plus que jamais assumer leur double fonction patrimoniale, au service du réseau des services publics d'archives et en tout premier lieu des Archives nationales, et de soutien, au service de leurs administrations d'accueil.

Les ministères prennent peu à peu conscience de la valeur de l'information produite par leurs administrations, qu'il s'agisse de données numériques natives conservées dans des bases de données, ou d'archives historiques anciennes. On s'achemine ainsi vers une gestion globale des connaissances, par le biais de systèmes d'information documentaires et archivistiques uniques. L'enjeu des missions dans les années à venir consistera à garder la main sur ces projets et à affirmer leur rôle de chef de file de la politique d'archivage au sein de leur département ministériel. On peut d'ores et déjà noter que l'expertise des archivistes est de mieux en mieux prise en compte dans le domaine numérique, aussi bien pour l'élaboration des schémas directeurs des systèmes d'information ou des méthodes de conduite de projet informatique, que pour l'évaluation des systèmes d'information existants ou la suppression d'applications obsolètes.

1.4. Les Archives nationales

Le service à compétence nationale des Archives nationales a connu plusieurs temps forts en 2011 :
– à Fontainebleau, mise en production des modules de gestion du nouveau système d'information archivistique destiné à être commun aux trois sites, et relance du projet de plate-forme d'archivage électronique en lien étroit avec le service des Archives diplomatiques, et selon les prescriptions du Service interministériel des archives de France.

ANF_Rap_11_CS5.indd 12 4/18/2013 11:18:50 AM

– à Pierrefitte-sur-Seine, achèvement du gros œuvre du nouveau bâtiment des Archives nationales lancé par décision présidentielle en 2004, qui accueillera plus de 350 kml d'archives ; lancement de toutes les procédures de marché public destinées à accompagner le déménagement des archives (dont la préparation s'est poursuivie sur les sites de Paris et Fontainebleau) et installation des équipes sur le site.
– à Paris, ouverture des jardins du quadrilatère au public et réalisation de deux expositions, « Dans l'atelier des Menus plaisirs du roi » et « Fichés » ? ; cette dernière, largement conçue à partir des fonds d'archives de l'ensemble du réseau, a obtenu le prix Historia en 2012.

Les Archives nationales du monde du travail, malgré un faible effectif (18 agents) et la vacance de direction à partir de juillet, ont collecté 3,4 kml d'archives d'entreprises et du mouvement social, notamment le fonds GDF-SUEZ (2 kml). Des pièces remarquables sur l'histoire de l'aéronautique et sur le Tour de France ont été acquises.

Le récolement des espaces de conservation (52 kml) bientôt saturés a commencé, ainsi que le transfert de fonds d'architectes vers Pierrefitte et Fontainebleau.

Les opérations de rétroconversion des instruments de recherche se sont poursuivies : 231 inventaires (1,4 kml d'archives) ont été mis en ligne, dont le *Guide des sources relatives à l'Algérie coloniale et à la Guerre d'Algérie conservées aux Archives nationales du monde du travail.*

Les programmes de numérisation ont porté sur les dossiers individuels de mineurs dans le cadre du partenariat Mineurs du monde de la région Nord-Pas-de-Calais ; ceux de microfilmage sur les registres de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Le centre a accueilli une exposition, « Au carrefour de l'Europe commerciale, François-Charles Briansiaux (1769-1825), négociant et banquier de la Révolution et de l'Empire », et deux colloques : le 14e colloque Étienne Thil sur le commerce, de l'Université de la Rochelle, et le Colloque d'histoire économique et bancaire de la Société générale.

Dans le cadre de la Section des archives du sport du Conseil international des archives, les ANMT ont contribué au numéro spécial de la revue *COMMA*, *Archives du sport*.

En 2011, les Archives nationales d'outre-mer ont principalement œuvré à une diffusion plus large des instruments de recherche et des fonds numérisés. Leur offre en ligne s'est ainsi accrue des registres paroissiaux et d'état civil pour les territoires coloniaux et des dossiers de condamnés au bagne antérieurs à 1891, de 36 nouveaux

Les Archives nationales d'Outre-mer

ANF_Rap_11_CS5.indd 13 4/18/2013 11:18:57 AM

instruments de recherche (soit un total de 71) et d'un moteur de recherche plus performant (recherche plein texte, indexation plus fine). Une collection d'expositions virtuelles et de « documents du mois » est en outre désormais proposée sur le site Internet de l'institution.

Parallèlement à l'évolution du site Internet, le Portail Outre-mer, inauguré par le ministre en juillet 2011, met en valeur la richesse des collections des ANOM sur les outre-mer français, tout spécialement à l'honneur en cette « Année des Outre-mer ».

La description des fonds s'est poursuivie entre autres sur les fonds photographiques et cartographiques, en particulier sur les fonds Algérie.

Les opérations de numérisation réalisées dans l'année (dossiers de personnel d'Ancien Régime et albums de photographies du fonds Gallieni notamment) contribueront à enrichir encore le site Internet dans les prochaines années.

1.5. Le Conseil supérieur des archives

Le Conseil supérieur des archives s'est réuni le 21 avril 2011 en présence de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, et sous la présidence de Georgette Elgey. Le ministre a exprimé devant l'assemblée l'importance qu'il accordait au réseau des archives et le nécessaire engagement de l'État au profit des services territoriaux d'archives, tant du point de vue des emplois que des bâtiments. Hervé Lemoine a d'ailleurs présenté plusieurs chantiers en cours, notamment les archives départementales de Seine-Maritime, de l'Hérault et du Nord.

Outre ses membres habituels, le Conseil supérieur accueillait Édouard Bouyé et Gilles Désiré dit Gosset, respectivement directeurs des archives départementales du Cantal et de la Manche, pour examiner deux sujets auxquels sont confrontés les archives départementales : la réutilisation des données publiques et les évolutions des publics à l'heure d'Internet.

Gérard Diwo, représentant la sous-direction de la politique interministérielle et territoriale pour les archives traditionnelles et numériques, a évoqué la place des archives départementales dans la nouvelle organisation territoriale de l'État et des collectivités.

Enfin, Hervé Lemoine et Christine de Joux ont présenté le fonds Turgot, conservé en mains privées, qui a fait l'objet d'expertises afin de sauvegarder ce trésor d'envergure nationale.

Pendant l'année 2011, deux commissions ont été particulièrement actives : celle des archives privées, sous la conduite de Jacques Perrot, et celle des archives notariales, dirigée par Alain Moreau.

ANF_Rap_11_CS5.indd 14 4/18/2013 11:19:09 AM

Zoom sur les moyens en budget et en personnel

Les moyens financiers alloués en région pour les archives

Les crédits de fonctionnement comme d'investissement délégués en DRAC sont gérés, après les conférences budgétaires auxquelles participe le Service interministériel des archives de France, par les conseillers chargés des archives, qui interviennent auprès de multiples acteurs.

Les crédits de fonctionnement sont des crédits permettant notamment de financer des opérations de restauration d'archives et de soutenir des publications, des actions relatives aux commémorations et à la numérisation. Si le budget initial alloué en 2011 a été de 591 251 €, la consommation des crédits s'avère nettement plus élevée pour la moitié des régions environ, soit 852 008 € pour l'ensemble des régions. Il faut donc se féliciter de ce mouvement de fongibilité qui, grâce aux conseillers archives, a joué en faveur des services départementaux.

En 2010, le budget d'investissement de l'État en faveur des bâtiments d'archives – près de 14 M€ de crédits de paiement, alors que la loi de finance initiale attribuait 5,8 M€ – a permis d'apurer une grande partie des dettes sur des opérations de bâtiments d'archives grâce à des remontées de crédits exceptionnelles des DRAC. Le budget 2011 a permis d'augmenter de près d'1 M€ les autorisations d'engagement pour de nouveaux bâtiments d'archives, marquant ainsi la volonté politique forte des Archives de France en faveur du réseau départemental des services publics d'archives.

	Budget initial		Crédits obtenus/dépensés	
	AE*	**CP***	**AE**	**CP**
2010	**3,2**	**5,8**	**4,7**	**14**
2011	**3,6**	**6,4**	**5,6**	**5,6**

* AE : autorisation d'engagement ; CP : crédit de paiement
Crédits d'investissement / budget DRAC pour les bâtiments d'archives 2010-2011 (en millions d'euros)

Les moyens en personnel dans les services d'archives départementales

Au 31 décembre 2011, 257 agents de l'État étaient employés dans les services d'archives départementales (249,2 en équivalent temps plein), soit 19 conservateurs généraux, 118 conservateurs du patrimoine, 68 chargés d'études documentaires et 52 secrétaires de documentation (80 % en catégorie A et 20 % en catégorie B).

ANF_Rap_11_CS5.indd 15 4/18/2013 11:19:16 AM

Baies de stockage

2. Les grands enjeux

2.1. Le renforcement du pilotage interministériel des archives

Dans le domaine normatif, plusieurs chantiers d'envergure se sont poursuivis, parmi lesquels les circulaires relatives aux archives des régions et aux archives des communes et structures intercommunales. Durant l'année 2011, plusieurs circulaires interministérielles ont été signées : juridictions spécialisées des tribunaux de sécurité sociale, dématérialisation des dossiers de demandes de titres de séjour, établissements publics relevant du ministère des Sports, dossiers de police, tandis que plusieurs notes d'information ont été publiées, concernant la reliure des registres de délibérations, les typologies d'archives comptables et fiscales, les structures territoriales de Pôle emploi, la délivrance des passeports…

La collaboration entre archives départementales et missions des archives de France devra continuer à se renforcer dans les années à venir, notamment pour les ministères qui exercent une tutelle forte sur leurs services déconcentrés et leurs opérateurs en matière de gestion documentaire. La mission placée auprès des ministères sociaux, en partenariat avec le bureau de la documentation, anime ainsi un réseau commun de correspondants dans les agences régionales de santé. Par ailleurs, au ministère en charge de l'écologie et du développement durable, la circulaire du 5 juillet 2011 a organisé le pilotage de la fonction archives dans ses services centraux, techniques et déconcentrés. Enfin, les missions et services d'archives ministériels sont de plus en plus systématiquement associés aux projets nationaux pour déterminer les règles de gestion et le cycle de vie des données numériques (Justice, Éducation nationale, Intérieur).

Concernant la gestion des archives courantes et intermédiaires, le travail mené auprès des services du Premier ministre au sein de l'instance interministérielle de mutualisation visant à favoriser les actions de mutualisation pour la fonction archives s'est poursuivi en 2011. La circulaire conjointe avec le ministère de l'Intérieur en date du 1er avril 2011 a eu pour objet de mieux intégrer les directeurs d'archives départementales au titre de leurs fonctions d'État au sein des services déconcentrés de l'État et ainsi de réaffirmer et d'expliciter le contrôle scientifique et technique sur les archives. La fonction archives est ainsi intégrée dans environ 10 schémas régionaux et 40 schémas départementaux avec des modalités d'actions variées : offre de formation au niveau régional, élaboration de chartes de service, réactivation d'un réseau de correspondants parfois à plusieurs niveaux, mise en place d'indicateurs, développement d'intranets, mutualisation des locaux ou des prestations d'archivage, soit en interne, soit en externe en confiant des prestations à des professionnels dans le cadre de marchés publics.

ANF_Rap_11_CS5.indd 17 4/18/2013 11:19:49 AM

Les deux démarches les plus emblématiques sont la démarche aboutie dans l'Orne (SMAI) et celle initiée au niveau régional dans le Nord–Pas-de-Calais (MIGA). Les difficultés les plus évidentes sont l'absence de dispositifs financiers interministériels encore consolidés et systématisés ainsi que l'enjeu visant à faire en sorte que la fonction archives ne soit plus une fonction « orpheline » dans un contexte contraint.

Par ailleurs, au printemps 2011, les Archives de France ont entamé une réflexion en profondeur sur les circulaires de tri et de conservation des archives, destinée à remédier à la grande hétérogénéité de ces textes. Les premiers résultats ont été la mise au point d'une grille commune pour l'élaboration de ces circulaires.

De même, au cours de cette réflexion, s'est dégagée une problématique depuis longtemps identifiée par les archivistes et sur laquelle nos pratiques archivistiques actuelles semblent peu satisfaisantes : l'évaluation et la sélection des archives. Il a donc été décidé de réunir un groupe de travail interministériel afin d'élaborer des méthodes plus claires, plus simples à appliquer et surtout mieux justifiées sur le plan intellectuel, notamment quant à la représentativité des échantillonnages. L'enjeu est, en effet, la constitution d'un patrimoine archivistique exploitable pour la recherche.

Le rapport Quénet

Le comité de modernisation des politiques publiques du 10 juin 2010 a souligné la nécessité de « mettre en place une instance de pilotage interministériel renforcé dont la vocation sera de faciliter l'accès au patrimoine culturel et de moderniser la gestion des archives de l'État ». Le gouvernement a alors confié à M. Maurice Quénet, ancien recteur de Paris, conseiller d'État, le soin de rédiger un rapport et de formuler des propositions concrètes pour assurer une nouvelle gouvernance des politiques publiques en matière d'archives. Son rapport, intitulé *Quel avenir pour les Archives de France ?*, a été remis en avril 2011[1].

M. Quénet formule onze propositions qui concernent :
– l'amélioration de la gestion des archives administratives courantes et intermédiaires,
– le défi de l'archivage numérique,
– la clarification du droit par une étude dans le domaine de la réutilisation des archives publiques.

Enfin deux propositions phares concernent d'une part la mise en place d'un portail unifié d'accès aux instruments de recherche et aux fonds d'archives (France-Archives), d'autre part la création d'un délégué interministériel aux archives de France, rattaché au Premier ministre. Afin d'assurer une articulation cohérente et opérationnelle avec les organisations existantes, ce délégué serait le directeur général des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, ce dernier disposant, pour l'exercice de ses fonctions, du service interministériel des archives de France, dont le rôle interministériel se trouverait ainsi renforcé. Il peut aussi saisir pour avis un comité interministériel des archives de France, dont le secrétariat est assuré par le directeur chargé des Archives de France.

1 http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000194/index.shtml

ANF_Rap_11_CS5.indd 18 4/18/2013 11:20:26 AM

2.2. La refondation des Archives nationales : l'élaboration du projet scientifique, culturel et éducatif

Le projet scientifique, culturel et éducatif, fondement de l'activité des Archives nationales

Le projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE), réécrit en 2011, évoque toutes les facettes des missions des Archives nationales, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et a été l'occasion d'associer chaque agent à son élaboration. Portant l'activité des Archives nationales pour les quatre années à venir, il se doit de préciser les programmes scientifiques à mener à bien et les priorités de travail collectif à suivre.

La première priorité consiste à tenter de mieux répondre aux attentes des publics. Cet objectif intègre les problématiques de la répartition entre les trois sites, de l'accueil en salle de lecture, des outils mis à disposition des agents et des lecteurs (nouveau système d'information archivistique, instruments de recherche en ligne, orientation des chercheurs), de la sensibilisation des jeunes publics et enfin la réponse aux attentes des services versants et/ou donateurs d'archives privées (valorisation immédiate du fonds d'archives).

Une autre priorité concerne la reprise de la collecte, notamment des minutes notariales et des archives privées, freinée pour cause de manque de place depuis de longues années. Cette reprise s'accompagne de la nécessité de mieux travailler avec les missions des Archives de France.

Cette action intègre aussi la question de l'archivage électronique, dont le directeur chargé des Archives de France a fait une priorité. Depuis 30 ans, les Archives nationales, grâce au programme « Constance », ont assuré l'archivage de données numériques sans aucune perte. Il s'agit de passer à une vitesse supérieure compte tenu des supports actuels de production de l'information et de prendre en compte toutes les données numériques (bases de données, messageries électroniques, documents bureautiques). Sur ce projet, les Archives nationales travaillent en lien étroit avec le ministère des Affaires étrangères et européennes. Ce projet couvrira l'ensemble de la chaîne archivistique, de la collecte à la communication et à la valorisation des fonds.

D'ici 2016, doit être mise en service une plate-forme d'archivage électronique. De la capacité des Archives nationales à assurer la collecte, la conservation et la communication des archives nativement numériques dépendra leur avenir d'institution patrimoniale au service des publics, inscrite dans l'actualité politique et administrative.

Enfin, les Archives nationales confirment leur volonté de travailler au sein et avec les réseaux institutionnels existants : services publics d'archives, centres de recherche et universités, associations et fondations d'histoire, en développant et en consolidant les partenariats.

Le PSCE intègre près de 50 programmes scientifiques, articulés en six axes, pour les quatre années à venir. Chaque programme couvre plusieurs moments de la chaîne archivistique, un pilote lui est désigné, des partenaires énoncés et une échéance fixée.

ANF_Rap_11_CS5.indd 19 4/18/2013 11:21:01 AM

Les thèmes ont été choisis en fonction des travaux déjà en cours et des priorités énoncées plus haut (l'individu dans la société ; du territoire à la ville, de la ville au bâti ; la France en guerre ; du politique à la politique ; histoire de l'État et de l'administration ; sources et sciences auxiliaires de l'histoire).

Les points de vigilance à court et moyen termes

– Les recrutements et l'attractivité : la cible destinée à permettre le fonctionnement de l'institution a été fixée à 515 équivalents temps plein. Il est donc nécessaire de poursuivre l'effort de recrutement et d'améliorer l'attractivité de l'institution.

– Le déménagement des fonds d'archives : le transfert doit durer plus de 18 mois à compter du printemps 2012 : 250 kml de documents doivent être transportés d'un site à l'autre ou redéployés sur un même site afin d'être conservés dans les meilleures conditions possibles. Cette opération, unique dans l'histoire des Archives nationales, a été préparée depuis 2007.

Au total, plus de 50 kml partiront de Paris et 160 kml de Fontainebleau. Durant ces opérations, il sera nécessaire de veiller à la préservation des archives, de respecter les délais, de maintenir le service rendu aux lecteurs et aux services versants.

Sur le site de Paris, une fois les fonds déménagés, des remises aux normes des magasins seront indispensables. L'enjeu réside bien sûr dans l'urgence à réaliser ces travaux avant de remplir à nouveau les magasins.

Le bâtiment des archives à Pierrefitte-sur-Seine en construction en novembre 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 20 4/18/2013 11:21:32 AM

– La prise en main de nouveaux outils, un nouveau bâtiment, un nouveau système d'information : près de 300 agents doivent donc à terme travailler sur le site de Pierrefitte. Il s'agit de prendre en main progressivement les aspects techniques et fonctionnels du bâtiment et d'accompagner individuellement et collectivement les agents dans leur mobilité.

L'uniformisation des systèmes d'information au sein du système d'information archivistique a vu ses premiers développements en 2011 (migrations et déploiement sur le site de Fontainebleau) et devra se poursuivre par le déploiement sur les sites de Pierrefitte et Paris, puis par la mise en production du module documentaire prévu pour 2013.

– Le maintien de l'unité institutionnelle : l'expérience passée de 40 années de coexistence des « centres » de Paris et de Fontainebleau est sur ce point riche d'enseignements. Deux mondes ont souvent vécu sans réellement se connaître ni travailler ensemble.

Il faut tout mettre en œuvre pour éviter ces écueils : en préservant le statut juridique des Archives nationales, au travers de l'organigramme adopté (présence de chaque direction sur les trois sites), par l'écriture de procédures communes aux trois sites, d'outils communs, comme le SIA, par la mise en service d'un intranet et de ressources partagées en ligne, etc.

– L'insertion dans le territoire : le choix de l'implantation sur Pierrefitte a été porté par le souhait d'une proximité immédiate avec une station du métro, de centres universitaires (universités Paris VIII et Paris XIII et d'ici quelques années, Campus Condorcet). Ce choix d'implantation a aussi été le résultat d'une conjonction d'intérêts plus larges : l'intérêt des collectivités locales et des pouvoirs publics pour la construction du Grand Paris et la création de pôles de développement au-delà de Paris intra-muros.

Toutes les conditions sont donc réunies pour réussir l'inscription dans le territoire, l'ouverture de cet équipement public à la population et la construction de projets culturels au service de tous les publics. Reste à transformer l'essai !

2.3. La politique des Archives de France pour l'archivage numérique

Un événement important a été la création par décret n° 2011-193 en date du 21 février 2011 d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (DISIC) placée auprès des services du Premier ministre, chargée de rationaliser les systèmes d'information de l'État en définissant un cadre stratégique commun et un cadre commun de gestion de la performance et en encourageant des actions de mutualisation. Par ailleurs la DISIC se voit confier le portage des référentiels généraux.

L'archivage numérique étant un des axes structurants de la politique des systèmes d'information, il a été décidé que la DISIC et les Archives de France mettent en place dès la fin de l'année 2011 un mandat archivage numérique, porté par le ministère de la Défense (DGSIC). Le groupe de travail comprend l'ensemble des ministères avec, pour chacun d'eux, la présence d'un représentant de la DSI et le chef de la mission archives. Un représentant des Archives nationales est également présent. Le mandat a pour objectifs la rédaction d'un guide de bonnes pratiques, la formulation de propositions visant à renforcer la place de l'archivage numérique au sein des référentiels généraux (interopérabilité et sécurité) ainsi que le recensement de solutions interministérielles d'archivage numérique intermédiaires.

ANF_Rap_11_CS5.indd 21 4/18/2013 11:22:36 AM

Projets de gestion des données et archivage électronique des collectivités – nouveautés 2011

Établissement de bonnes pratiques de gestion documentaire et mise en place de GED :
– *GED transverses dans les départements et les municipalités :* Calvados (projet CHADOC), Dordogne, Gironde, Hérault, Haut-Rhin (COESIO), Oise, Seine-Saint-Denis ; villes de Belfort, Bordeaux CUB, Brest, Cagnes-sur-Mer, Lille, Lyon Communauté urbaine, Meudon, Nice métropole, Saint-Chamond, Saint-Ouen-l'Aumône.
– *Saône-et-Loire :* CYVIDO, outil de suivi du volume des données bureautiques et applicatives du conseil général.
– *Loire :* projet AGIRE de gestion des données bureautiques expérimenté aux archives départementales.

Projets de mutualisation de solutions d'archivage électronique :
– *Aquitaine/Gironde :* projet associant le conseil général de Gironde, le conseil régional d'Aquitaine, la communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Bordeaux.
– *Aube et Yvelines :* mise en production officielle de l'outil M@rine.
– *Landes :* outil de GED couplé à un système d'archivage électronique intermédiaire opéré par l'Agence landaise pour l'informatique et en lien avec le centre de gestion.
– *Oise :* projet d'un système d'archivage au centre de gestion à destination des archives courantes et intermédiaires des communes et EPCI de l'Oise.
– *Nord-Pas-de-Calais :* projet d'une plate-forme d'archivage pour l'archivage intermédiaire à l'initiative du centre de gestion du Nord.
– *Somme :* projet de plate-forme d'archivage intermédiaire porté par « Somme Numérique », syndicat mixte regroupant le conseil général de la Somme, la communauté d'agglomération d'Amiens et de nombreuses communes et communautés de communes.
– *Bourgogne :* système d'archivage électronique intermédiaire mutualisé pour les membres du GIP e-Bourgogne.
– *Bretagne :* projet e-Mégalis, plate-forme régionale d'archivage électronique (offre externalisée pour l'archivage numérique, SAE internalisés pour l'archivage définitif), impliquant les archives départementales de la région, les archives régionales et les archives municipales (Brest, Lorient, Pontivy, Quimper).

Autres projets d'archivage électronique :
– *Solutions incluant l'archivage définitif :* Aube, Doubs, Loire-Atlantique, Martinique, Nièvre, Vienne, Yvelines.
– *Projets annoncés :* Calvados (POME), Dordogne, Gironde, Hérault, Seine-Saint-Denis.
– *Projets importants dans les municipalités (gestion documentaire et archivage) :* Grenoble, Lyon, Marseille, Meudon.

Lignes de code, signature électronique

ANF_Rap_11_CS5.indd 22 4/18/2013 11:23:15 AM

Les Archives de France ont continué à développer des outils liés au standard d'échange de données sur l'archivage (SEDA) : outils d'aide à la constitution de profils d'archivage (AGAPE), correspondances entre le SEDA et l'EAD. De même les études et recherches se poursuivent concernant les formats d'encodage : mise à jour de l'étude sur les formats audiovisuels, lancement de l'étude sur les formats PDF.

Un autre enjeu d'importance est, pour les Archives nationales, le déploiement dans les années à venir d'une plate-forme d'archivage numérique pour les archives historiques des administrations centrales de l'État et des opérateurs nationaux, modernisant et renouvelant le service d'archivage existant (Constance).

L'archivage électronique à l'échelon territorial

Confirmant la tendance des années précédentes, 76 % des archives départementales ayant répondu à l'enquête déclarent être intervenues en ce domaine, sous des modalités toujours plus diversifiées : sensibilisation, accompagnement des projets de dématérialisation, recommandations pour la conservation des données, participation à des groupes de travail pour la récupération de données produites par les applications en vue de leur archivage, place active dans le déploiement d'outils de GED, généralement en lien avec un système d'archivage électronique.

Quant aux archives municipales, 33 % d'entre elles déclarent s'impliquer dans le domaine. On peut ainsi citer les municipalités des départements où des projets de mutualisation sont en cours, soit au niveau du département (Gironde, Landes, Nord), soit au niveau régional (Aquitaine, Bretagne, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais). Toutefois certains services d'archives municipales conduisent eux-mêmes leurs propres projets, comme Grenoble, Lyon ou Marseille.

Treize services d'archives régionales sont également intervenus dans ce domaine, soit en lien avec les archives départementales, soit en interne.

Du côté des éditeurs, les principaux acteurs de la mise en place de plates-formes d'archivage sont : l'ADULLACT (outil Asalae), Atos (e-Bourgogne), Naoned (logiciel Mnesys) et Sicem (outil M@rine).

2.4. La construction d'APEx, portail européen des archives

Ce portail est le résultat d'un projet cofinancé par la Commission européenne, fondé sur une décision du rapport sur les archives dans l'Union européenne élargie de 2005. Le service interministériel des archives de France est responsable, au sein du projet, du développement des outils de préparation et d'intégration des données.

Un prototype du portail a été mis en ligne en juin 2011, et une première version a été lancée en janvier 2012. Les données françaises étaient peu nombreuses, mais couvrant un spectre relativement large afin de servir de test de faisabilité : les données de la base BORA photographie, quelques inventaires des Archives nationales et des archives départementales de la Manche.

ANF_Rap_11_CS5.indd 23 4/18/2013 11:24:12 AM

Les années qui viennent devraient voir la participation des différents services s'accroître rapidement, à condition de disposer d'un agrégateur national « France-Archives ».

L'objectif visé à terme en effet – mettre en commun les inventaires de l'ensemble des services d'archives en Europe – est très ambitieux, et pour en assurer la réussite, le projet repose sur quelques principes simples :

– chaque institution participante, après avoir signé une convention, gère ses propres données, à distance, et peut à tout moment les mettre à jour, les enrichir ou les supprimer ;

– seuls les inventaires sont partagés et les images restent dans le site source. Si le site source dispose d'imagettes, elles s'affichent néanmoins dans le portail européen des archives, au moyen de liens ;

– des outils de préparation des données sont à la libre disposition des institutions participantes. En outre, une aide spécifique peut être apportée par l'équipe projet aux institutions qui en font la demande ;

– les formats de données définis sont des sous-ensembles de l'EAD et de l'EAG. L'EAC-CPF sera mis en œuvre en 2013-2014. Le travail de définition s'est fondé sur des exemples concrets, fournis par les différents participants, qu'il s'agisse de profils d'utilisation ou d'échantillons de données.

La réunion virtuelle des archives de toute l'Europe apportera une visibilité inédite aux institutions qui les conservent et une aide précieuse aux chercheurs, aux enseignants comme aux archivistes. Cette mise en commun des inventaires dans un format homogène ouvre en effet le champ des recherches de façon extraordinaire et offre l'opportunité d'accéder à des archives conservées à l'autre bout de l'Europe.

Trois modes d'accès aux données sont, pour le moment, mis en œuvre dans le projet. Tout d'abord, une recherche simple, « à la Google », mais dont les résultats sont affichés avec des filtres par pays, par institution, par dates etc., qui permettent à l'internaute d'avoir une vue d'ensemble catégorisée des réponses à sa question. D'un clic, l'internaute choisit ensuite de consulter la réponse détaillée sur le portail européen des archives ou directement dans le site d'origine. Ensuite, une recherche par navigation dans l'arborescence générale de l'ensemble des données, très hiérarchisée, permet de partir d'un pays et d'arriver jusqu'à l'inventaire après avoir déployé les institutions et les guides des fonds. Enfin, un annuaire des services d'archives, classés par pays puis selon l'organisation administrative de chaque pays, permet aux institutions de faire figurer toutes les informations nécessaires, qu'elles soient pratiques ou scientifiques (étendue des collections, liens vers les sites internet entre autres).

2.5. La francophonie, moteur de l'action internationale

Envisagé dès 2001 par l'Association internationale des archivistes francophones (AIAF), le Portail international archivistique francophone (PIAF) a réellement vu le jour en 2004 lors du Congrès international des archives de Vienne (Autriche) grâce à la décisive impulsion des Archives de France en collaboration avec celles du Québec. Conçu pour répondre aux besoins de formation continue et de perfectionnement exprimés par la communauté archivistique francophone, le portail offre des modules de formation. Hébergé par l'université de Toulouse-Le Mirail, il

ANF_Rap_11_CS5.indd 24 4/18/2013 11:24:47 AM

propose une offre interactive dynamique et performante qui connaît un succès croissant. Il vise des personnes en charge d'archives dépourvues de toute formation initiale comme des professionnels souhaitant approfondir leurs connaissances. Le principe est « une même archivistique pour des pratiques différentes ». Animé, enrichi par des archivistes bénévoles, le PIAF marque une réussite exceptionnelle.

Les Archives de France ont renforcé leur participation, notamment sur le plan financier, à l'AIAF et leur collaboration au PIAF. La deuxième semaine internationale des archives francophones a été organisée à Hanoï en novembre 2011 par la direction d'État des archives du Vietnam et l'AIAF : la Suisse, le Sénégal, le Canada (Québec), Haïti, la France, la Belgique, le Laos et le Cambodge ont participé à cette manifestation.

La 60e édition du stage technique international d'archives (STIA), organisé par le département de la formation de la direction générale des patrimoines et auquel collaborent nombre de professionnels du réseau des archives, a accueilli 34 participants de 19 pays, dont la Chine pour la première fois ; la participation des pays d'Afrique reste importante. Ce stage généraliste est toujours intégralement francophone et dure un mois, au lieu de deux auparavant, résultat d'une réflexion menée conjointement par les Archives de France et le département de la formation.

Bandeau du Portail international archivistique francophone

ANF_Rap_11_CS5.indd 25 4/18/2013 11:25:20 AM

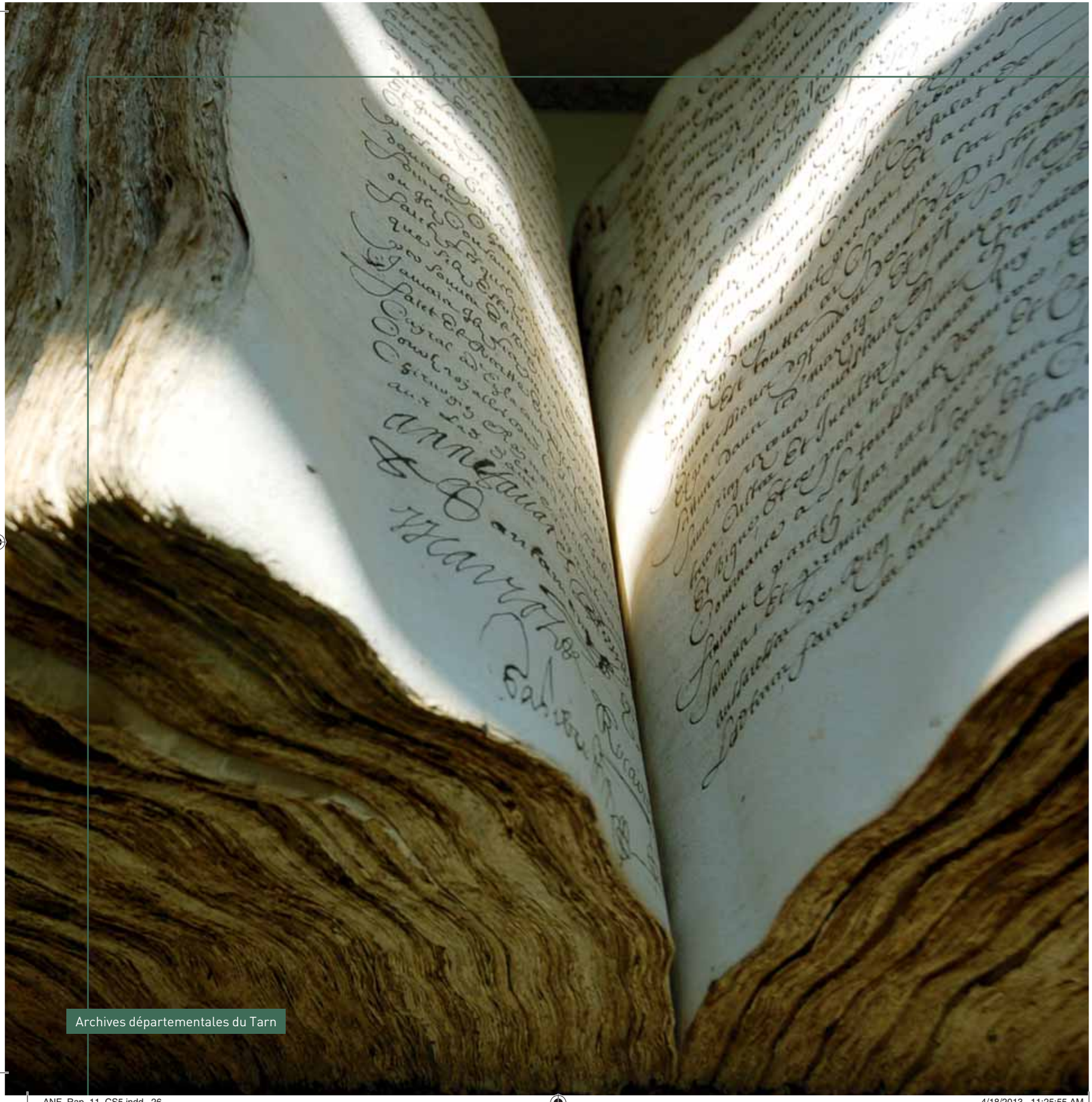

Archives départementales du Tarn

ANF_Rap_11_CS5.indd 26 4/18/2013 11:25:55 AM

3. Enrichissement et traitement de fonds

3.1. Contrôle et collecte

Accroissement des fonds et exercice du contrôle scientifique et technique au niveau central

En 2011, les missions et services d'archives ministériels ont collecté 9,1 kml d'archives définitives et intermédiaires (5,2 % de plus qu'en 2010, mais 27 % de moins qu'en 2009, année où l'impact de la RGPP sur la collecte a été le plus fort), et ont transféré 3,1 kml d'archives définitives aux Archives nationales, soit 16 % de moins qu'en 2010.

Le métrage linéaire d'éliminations contrôlées est revenu au niveau antérieur à la RGPP, soit autour de 14 kml, après un pic de 25 kml en 2009 et 17 kml en 2010. 64 kml d'archives intermédiaires sont placés sous la responsabilité des missions et services d'archives ministériels, dont 54 kml sont conservés dans des magasins et des locaux mis à disposition par les ministères d'accueil, et 10 kml sont externalisés.

Près de 150 opérateurs de l'État et structures sous tutelle ont travaillé avec le bureau des missions en 2011, dont un tiers a été suivi par l'échelon central des missions, et près de la moitié par les seules missions placées auprès du ministère de la Culture et des ministères sociaux. Au-delà du contrôle scientifique et technique (validation de tableaux de gestion, contrôle des instruments de recherche et visas d'élimination), les missions développent une action d'audit et de conseil et incitent les opérateurs de l'État à mettre en place des politiques d'archivage globales. La mission Culture a ainsi été à l'origine d'une communauté de pratiques réunissant les responsables des archives des musées nationaux pour travailler à l'élaboration d'outils et de référentiels communs. Cependant, si la prise en compte des risques liés à une mauvaise gestion des archives a tendance à progresser dans les établissements publics, les services d'archives pérennes et dotés de moyens suffisants y font toujours figure d'exception.

Rayonnages, archives départementales du Calvados

ANF_Rap_11_CS5.indd 27 4/18/2013 11:26:15 AM

Accroissement des fonds dans les services départementaux d'archives

L'accroissement net du métrage linéaire conservé par les services départementaux d'archives semble connaître un assez net fléchissement (467 ml en moyenne contre 545 en 2010). Logiquement, la part des archives publiques dans cet accroissement reste prépondérante (409 ml en moyenne) ; ponctuellement la part des archives privées est supérieure à celle des archives publiques (Calvados, Territoire de Belfort). Grâce à une politique active de réévaluation des versements, certains services ont pu compenser le métrage des entrées publiques par des éliminations importantes (Manche, Yonne).

Accroissement annuel et métrage linéaire conservé dans les services départementaux d'archives (2009-2011)

	2009	2010	2011
Accroissement annuel moyen (en ml)	505	545	467
Métrage linéaire conservé (en ml)	1 936 991 (87 réponses)	2 246 077 (95 réponses)	2 364 952 (98 réponses)

Exercice du contrôle scientifique et technique de l'État au niveau départemental

En 2011, les 90 services ayant renvoyé leur rapport portant sur l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État ont mentionné 2 154 inspections (2 051 en 2010 dans les 85 services ayant répondu). On est donc dans une moyenne générale très stable (environ 24 inspections par service), qui cache de grandes disparités : 14 services n'ont réalisé aucune inspection, trois en ont réalisé plus de 100 (Pas-de-Calais, Loire et Eure). Les communes restent très majoritairement la cible principale des inspections mais on commence à percevoir un intérêt certain pour les établissements publics de coopération intercommunale (125 inspections réalisées par 29 services).

Moins formelles et plus centrées sur le conseil, les visites d'information sont comme chaque année majoritaires (5 123 en 2011, contre 4 405 en 2010). Un accent fort est toujours mis sur les séances de formation : 1 183 en 2011 (contre 932 en 2010).

Le nombre de tableaux de gestion élaborés ou mis à jour semble reparti vers la hausse : 780 tableaux pour 98 services ayant répondu en 2011 (19 services n'en ont rédigé aucun et 15 services, un seul), contre 564 tableaux réalisés en 2010 (pour 95 services ayant répondu).

Enfin, le nombre de visas d'élimination délivrés par les archives départementales semble en légère diminution (193 en moyenne par service en 2011 contre 211 en 2010). Le métrage ainsi éliminé représente 425 215 ml (en moyenne 4 725 ml par service contre 5 573 en 2010).

35 services n'ont pas connaissance d'un centre de préarchivage dans leur département. Les autres font état de 1 à 13 « centres », cette notion étant cependant trop floue et variable suivant les services pour qu'il soit aisé d'exploiter ces données. Sont ainsi conservés en préarchivage environ 227 kml.

Piles de fiches de matrices cadastrales avant leur classement, archives départementales des Yvelines

ANF_Rap_11_CS5.indd 28 4/18/2013 11:26:55 AM

Accroissement des fonds dans les services d'archives régionales

2011 confirme la tendance à la hausse avec un léger tassement : l'accroissement annuel moyen d'un service s'élève à 313 ml contre 355 ml en 2010. La collecte des archives régionales paraît donc s'être développée de manière conséquente depuis 2009, où seuls 176 ml en moyenne avaient été collectés.

Ces chiffres cependant reflètent une relative disparité : le minimum d'accroissement est de 22 ml tandis que le maximum atteint 800 ml. Les fonds collectés par les services d'archives régionales sont à l'écrasante majorité des fonds publics.

	2009	2010	2011
Accroissement annuel moyen (en ml)	176	355	313
Métrage linéaire conservé (en ml)	84 880 (24 réponses)	70 393 (16 réponses)	83 813 (17 réponses)

Accroissement des fonds dans les services d'archives communales et intercommunales

En 2011, 669 services d'archives communales[1] ont été considérés comme réellement constitués, mettant en œuvre une politique archivistique complète, contre 688 en 2010 (et 56 services intercommunaux contre 59).

Les archives communales font montre d'une grande régularité dans le métrage collecté. Les archives collectées sont très majoritairement des archives publiques, à quelques exceptions notables de services ayant eu à collecter des fonds privés importants (Aubervilliers, Toulouse…).

	2009	2010	2011
Accroissement annuel moyen (en ml)	50	52	49
Métrage linéaire conservé (en ml)	455 835 (335 réponses)	536 152 (398 réponses)	619 545 (421 réponses)

Enfin, on note la poursuite de la dynamique de création des services d'aide à l'archivage dans les centres de gestion. En 2011, 50 d'entre eux offraient un tel dispositif aux communes.

Leur action se traduit principalement par des interventions de gestion des archives (650 communes et EPCI concernés au total pour environ 12 000 journées de travail). Des diagnostics de la situation des archives ont été établis pour 530 communes et EPCI (environ 2 900 journées de travail) ; le suivi de la situation dans les structures ayant déjà fait l'objet d'une intervention a touché 247 communes (environ 3 000 journées de travail). C'est donc un travail important de remise en ordre des archives communales et intercommunales qui se poursuit, réalisé en lien étroit avec les services d'archives départementales du fait de la mission de contrôle scientifique et technique de ceux-ci.

1 On observe depuis 2009 qu'un nombre croissant de services d'archives communales répond au rapport annuel et que le taux de participation des services d'archives intercommunales n'est pas en reste, s'inscrivant pleinement dans cette tendance.

ANF_Rap_11_CS5.indd 29 4/18/2013 11:27:03 AM

3.2. Description archivistique

En matière de visa scientifique et technique des instruments de recherche, les Archives de France ont examiné, en 2011, pour avis scientifique et technique, 35 instruments de recherche, dont 9 étaient structurés en XML/EAD et destinés à une publication en ligne.

L'année 2011 a également vu l'animation d'un groupe de travail, composé de représentants des archives départementales de Charente-Maritime, des Yvelines, de l'Ariège, du Lot-et-Garonne, de Loire-Atlantique, des archives régionales d'Île-de-France, des archives municipales du Mans, pour la révision du Thésaurus pour l'indexation des archives locales. Les commentaires adressés aux Archives de France par les services d'archives territoriaux d'octobre 2010 à mars 2011 ont été examinés par le groupe de travail et pris en compte selon leur pertinence. La version structurée au format SKOS du thésaurus a ensuite fait l'objet d'une mise à jour et d'une nouvelle publication dans l'interface de consultation (application « Thésaurus W ») disponible sur le site des Archives de France (www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/thesaurus/).

Par ailleurs, les Archives de France ont continué à participer aux travaux du projet d'harmonisation de la production des données culturelles du ministère de la Culture et de la communication (projet HADOC). Dans un tel contexte, il est nécessaire que les vocabulaires soient un élément fort de mise en cohérence de l'ensemble de la production, en complément de l'harmonisation des structures de données. Pour cela, il apparaît indispensable de disposer d'un nouvel environnement de gestion et de consultation des vocabulaires scientifiques du ministère. Dans ce cadre, les Archives de France ont donc participé à la rédaction du cahier des charges pour le développement d'un outil de production et de gestion des vocabulaires scientifiques du ministère, ainsi qu'au suivi des évolutions de l'application « Thésaurus W » qui, à terme, devrait permettre la publication et la mise à disposition de tous les référentiels produits par le MCC, ainsi que leur alignement avec d'autres vocabulaires produits par d'autres communautés professionnelles.

Dans le cadre du développement du Système d'information archivistique (SIA) des Archives nationales, les Archives de France ont participé aux chantiers scientifiques « Producteurs » et « Référentiels d'indexation » visant respectivement à la constitution d'un référentiel unique des producteurs d'archives, avec des notices conformes à l'ISAAR (CPF) et au format EAC-CPF (Contexte archivistique encodé – Collectivités, personnes, familles), et à l'élaboration et à l'usage d'un certain nombre de référentiels d'indexation (matières avant et après 1789, lieux, lieux Paris, fonctions, activités, typologie, support, noms de personnes physiques, noms de personnes morales).

Plan du marais de Riom, 1807 (archives municipales de Riom)

ANF_Rap_11_CS5.indd 30 4/18/2013 11:27:10 AM

Bilan de l'externalisation des archives publiques

52 services départementaux d'archives ont fait état du recours à l'externalisation de la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires par au moins un service. 193 marchés en cours ont été recensés, concernant tous des archives sur support papier. Le volume total connu (277 kml) est très en deçà de la réalité, le métrage concerné n'étant précisé que dans un cas sur deux. Les deux tiers des fonds confiés à des prestataires ne sont pas encore conservés dans des sites agréés pour ce faire, du fait de contrats antérieurs au nouveau régime juridique, mis en place par la loi du 25 juillet 2008.

En 2011, les Archives de France ont accordé 22 nouveaux agréments à un total de 14 prestataires de tiers-archivage. Deux prestataires ont demandé et obtenu l'agrément pour la conservation d'archives publiques numériques (deux sites chacun), ce qui porte à 5 le nombre de prestataires agréés. En matière d'archivage papier, le nombre des sites agréés a presque triplé, passant de 10 à 28. Leur répartition sur le territoire reste inégale. Tous les grands acteurs du marché disposent désormais d'au moins un site agréé.

Enfin, à la suite de la convention signée en septembre 2010 entre Hervé Lemoine, directeur chargé des Archives de France, et Xavier de La Selle, président de l'Association des archivistes français, en vue de la rédaction et de la diffusion de notices d'autorité portant sur l'ensemble des administrations françaises depuis 1800, huit professionnels des archives se sont réunis régulièrement pour produire des notices d'autorité génériques, facilement réutilisables par les différentes archives départementales pour décrire leurs producteurs d'archives. Le groupe de travail a fait le choix du logiciel ICA-AtoM pour la production et la publication sur Internet de notices descriptives conformes aux normes de description internationales (www.ica-atom.org/aaf/). Une fois validées par les Archives de France, les notices ainsi produites peuvent être exportées par tout utilisateur au format EAC-CPF.

3.3. Archives privées

Le Service interministériel des archives de France contribue par trois missions principales à l'acquisition d'archives privées et à l'enrichissement des fonds d'archives publics : veille, préemption et revendication.

La collecte d'archives privées suppose une veille attentive du marché de la librairie et des autographes, en pleine explosion depuis cinq ans. La mission des archives privées encadre également le droit de préemption, avec les autres services du patrimoine du ministère de la Culture, et le confirme après les ventes : 38 préemptions ont été confirmées en 2011 pour des acquisitions d'archives, soit directement soit par délégation.

Les subventions aux collectivités territoriales pour l'acquisition de fonds ou de documents se sont élevées à 62 750 € et ont bénéficié à 12 services différents, notamment aux archives départementales du Calvados pour un cartulaire du prieuré de Saint-Vigor de Perrières, registre en parchemin des années 1100 à 1500 ; au

ANF_Rap_11_CS5.indd 31 4/18/2013 11:27:21 AM

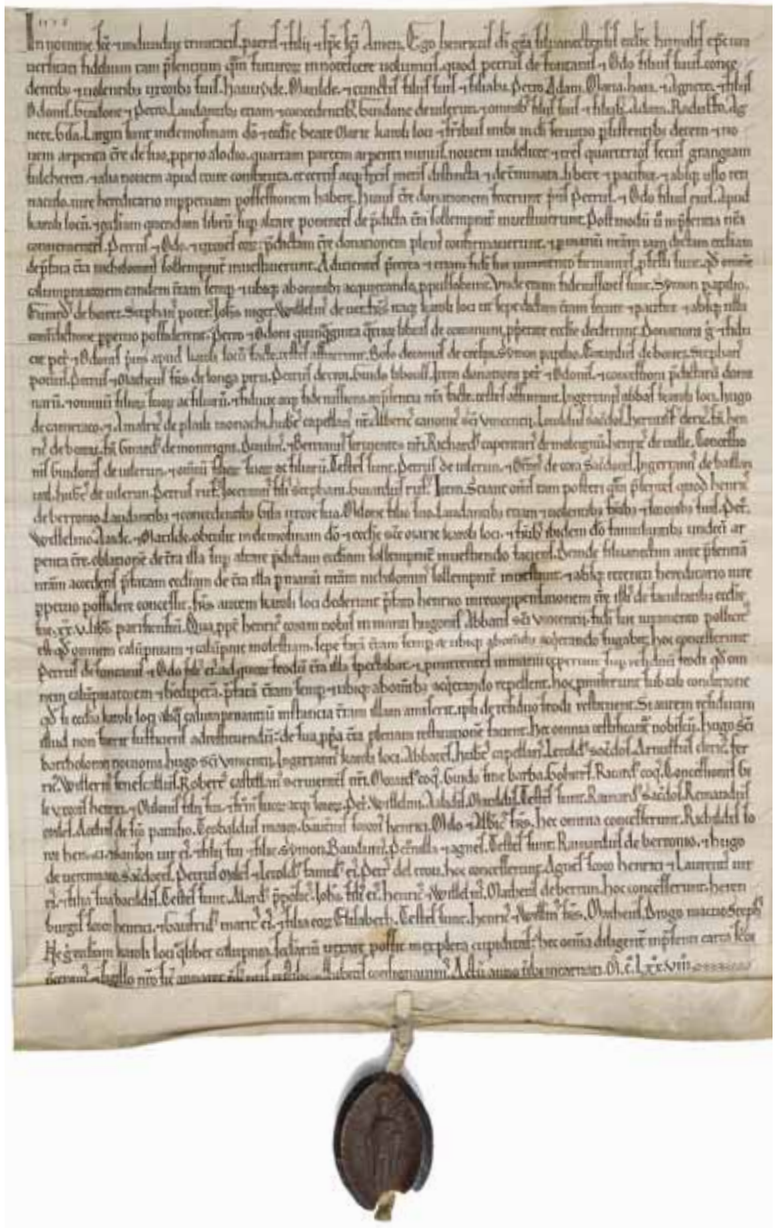

Donation de l'évêque de Senlis aux seigneurs de l'abbaye de Chaalis (1178), archives départementales de l'Oise

département de Vaucluse pour des archives relatives à deux importants domaines de la famille de Sade, les châteaux de Mazan et de Saumanes (XVe-XVIIIe siècles) ; aux archives départementales de l'Oise, pour une charte originale de l'évêque de Senlis Henri (1167–1184) notifiant des donations de terres faites à plusieurs seigneurs de l'abbaye de Chaalis, 1178 ; aux archives départementales de la Haute-Savoie, pour un ensemble de manuscrits, estampes, cartes et livres exceptionnels sur la Savoie du Nord réunis par un érudit chablaisien, le docteur Blanc (XIVe-XXe siècles) ; aux archives départementales du Cantal, pour le manuscrit des mémoires d'Hippolyte d'Espinchal, 1792-1837.

Pour les enrichissements à titre onéreux en 2011, 387 250 € ont été affectés aux acquisitions des Archives nationales – notamment pour une charte de Philippe Auguste de 1200 relative à Saint-Médard de Soissons, pour l'inventaire après décès en trois volumes du notaire et trésorier du roi Pierre Legendre, en 1525, ou pour le livre de raison de Jacques Étienne de Villiers (1711-1795), avocat, conseiller au Châtelet, premier commis au Contrôle général des finances, et de son fils Marc Étienne de Villiers du Terrage – et des Archives nationales d'outre-mer pour des albums photographiques sur Madagascar (1907) et le Laos (1922-1923).

L'acquisition des papiers Robespierre en 2011 a été exceptionnelle à tous égards pour les Archives de France (1 011 742 €, préemption, Sotheby's). Rien ne laissait supposer l'existence de ces archives car les papiers de Robespierre furent détruits après son arrestation et son exécution. La famille du conventionnel Lebas, ami de Robespierre, avait conservé jalousement ces documents dans le secret, ce qui explique une redécouverte aussi soudaine de ces papiers que personne n'avait jamais vus.

ANF_Rap_11_CS5.indd 32 4/18/2013 11:27:29 AM

Léon Bathiat, à bord de son avion lors des fêtes aériennes de Rouen : photographie noir et blanc, 1910, acquisition des Archives nationales du monde du travail

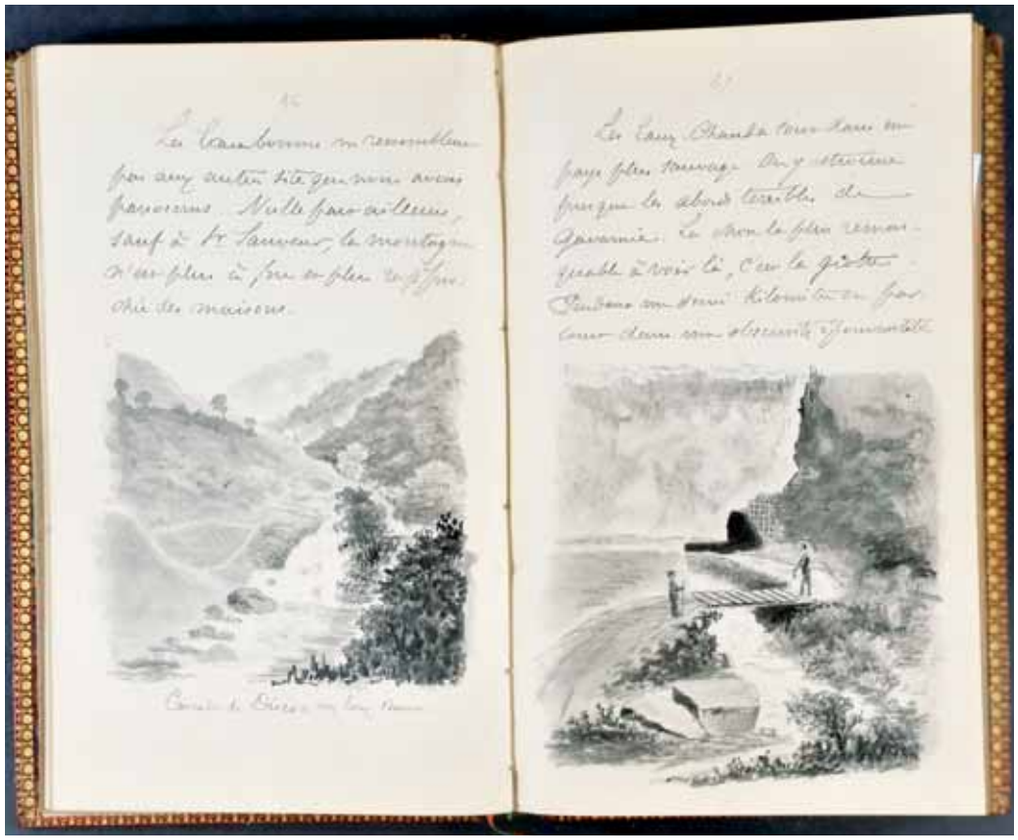

Récit manuscrit illustré de deux voyages aux Pyrénées (1866-1873), acquisition des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques en 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 33 4/18/2013 11:27:49 AM

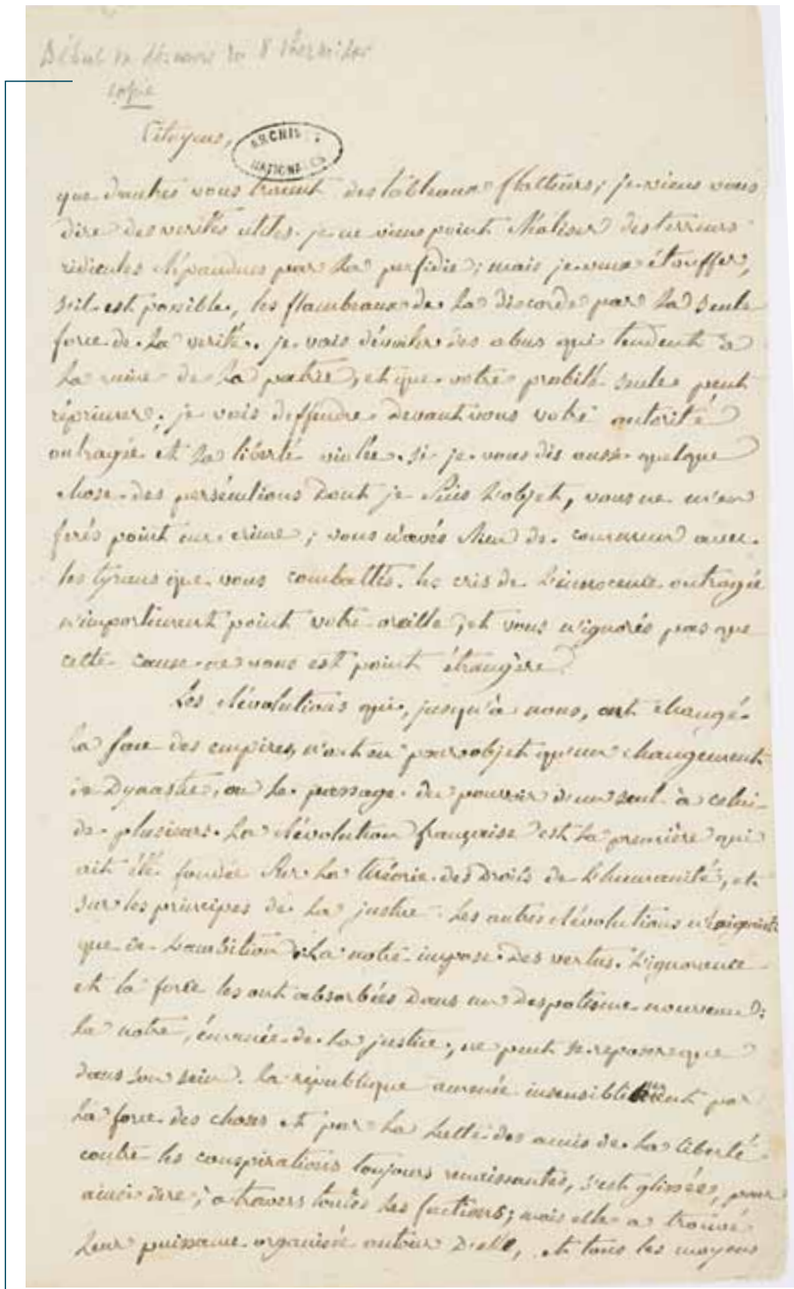

Début du discours du 8 thermidor an II, Robespierre

Ces manuscrits prennent la forme de 113 pages de brouillons du chef des jacobins, biffées, corrigées, rédigées entre janvier 1792 et juillet 1794. L'ensemble réunit les fragments de 5 discours et de 4 articles, ainsi que des notes éparses et une lettre sur le rapport difficile entre le bonheur et la liberté. Du Discours des jacobins sur la guerre (25 janvier 1792) à celui que Robespierre prononce la veille de sa mort, le 8 thermidor (26 juillet 1794), ils offrent au regard les repentirs d'un des penseurs les plus féconds de la Révolution. Une souscription publique a permis de rassembler, grâce à l'engagement de la Société des études robespierristes qui servit d'intermédiaire, 120 000 € de dons de particuliers. Les collectivités locales comme le département du Pas-de-Calais et la ville d'Arras, dont sont originaires de nombreux conventionnels, ont apporté respectivement 100 000 € et 50 000 €. L'université de Paris I a apporté 10 000 € de contribution, le fonds du patrimoine du ministère de la Culture, 300 000 €.

Enfin, les architectes Jean Dimitrijevic, Michel Marot, Wladimir Mitrofanoff, Dominique Montassut, Jacques Sarrabezolles et Dominique Spinetta ont fait don de leurs archives à l'État pour être conservées au Centre d'archives de l'architecture du XXe siècle.

Le Service interministériel des archives de France veille à encourager les collectes thématiques d'archives privées de la Résistance, de la déportation, du monde sportif ou de l'immigration (association Génériques). Le Pôle des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (PAJEP) et le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (CNAHES-CAPEA) ont poursuivi de nombreuses actions de collecte en direction des associations et des militants.

En ce qui concerne la circulation des biens culturels, la mission des archives privées a reçu 320 demandes de certificats d'exportation, dont 202 par des négociants,

ANF_Rap_11_CS5.indd 34 4/18/2013 11:28:17 AM

115 par des salles des ventes et 3 par des transitaires. 319 ont été accordées, le seul refus ayant concerné les archives Turgot en mars 2011, dont l'exportation a été bloquée devant la Commission consultative des trésors nationaux pour 30 mois. 77 licences d'exportation ont été accordées hors de l'Union européenne (38 licences définitives et 27 temporaires, 12 avec ventes éventuelles) et 17 sorties temporaires de trésors nationaux vers 9 pays différents. Ont également été autorisées 16 sorties temporaires de biens culturels pour plus de 700 documents d'archives privées.

Deux affaires de revendication ont marqué l'année 2011.

Oubliés à Londres après le transfert de l'état-major à Alger, les brouillons des télégrammes du général de Gaulle furent récupérés par la secrétaire de l'état-major, puis vendus par son fils à la société Aristophil. Cette dernière a refusé de restituer à l'État ces documents et une action en revendication a été portée devant le tribunal de grande instance de Paris début 2012.

L'argumentaire de la revendication par l'État repose sur le fait que le général de Gaulle n'était pas un résistant parmi d'autres, dont les archives pourraient être regardées comme privées, face au gouvernement de Vichy, alors considéré comme seul État légal. L'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental rappelle en effet que la République française n'a pas cessé d'exister et que les actes pris par le régime de Vichy à partir du 16 juin 1940 sont déclarés nuls et de nul effet (sans pour autant nier que ces actes existent et engagent la responsabilité de l'État). C'est donc qu'une autre autorité concurrente existait à la même époque. Les actes pris par le général de Gaulle dès 1940 ont tendu à conférer à la France libre les caractéristiques d'un État et d'un gouvernement de la République en opposition à Vichy. C'est donc bien en qualité de représentant du gouvernement de la France que le général de Gaulle a rédigé ces 313 manuscrits.

Pour les mêmes raisons, il n'est pas contradictoire que l'État revendique aussi les actes du maréchal Pétain pris pendant le gouvernement de Vichy.

ANF_Rap_11_CS5.indd 35 4/18/2013 11:28:26 AM

« Les 67 heures du 67 », archives départementales du Bas-Rhin, 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 36 4/18/2013 11:28:35 AM

4. Une politique diversifiée en direction des publics

4.1. La fréquentation par les publics

Le réseau national et territorial des services publics d'archives a accueilli 1 634 941 visiteurs en 2011, soit 244 109 pour les trois services à compétence nationale (Archives nationales, Archives nationales du monde du travail et Archives nationales d'Outre-mer) et 1 390 832 pour les archives départementales et communales. Ce chiffre recouvre les séances effectuées en salle de lecture, le public reçu à l'occasion des expositions et des autres activités culturelles (conférences, ateliers, etc.) ainsi que le public scolaire.

En archives départementales et communales, le public connaît une augmentation de 10 % par rapport à 2010. Cette augmentation revêt cependant d'importantes disparités : si le nombre de séances en archives départementales connaît une légère baisse (– 5 %), le nombre de documents communiqués augmente (+ 14 %) tandis qu'en archives communales, le nombre de séances reste stable et que les communications baissent (– 10 %). La politique d'élargissement des publics continue à porter ses fruits, avec les plus fortes augmentations enregistrées en archives départementales : 20 % pour le public fréquentant les expositions et autres activités culturelles, et jusqu'à 54 % pour le public scolaire. Ces hausses consacrent les efforts tendant à diversifier l'offre culturelle et scientifique et à rendre plus attractive l'offre pédagogique.

Les archives régionales ne présentent pas de chiffres suffisamment significatifs en matière d'accueil du public : il s'agit essentiellement de l'activité des salles de lecture, et encore les chiffres sont-ils incomplets.

Archives départementales de l'Aude

ANF_Rap_11_CS5.indd 37 4/18/2013 11:29:24 AM

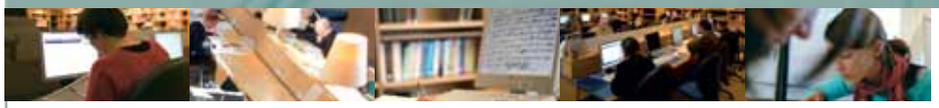

Évolution du mode d'accès aux archives de 2005 à 2011 (archives départementales)

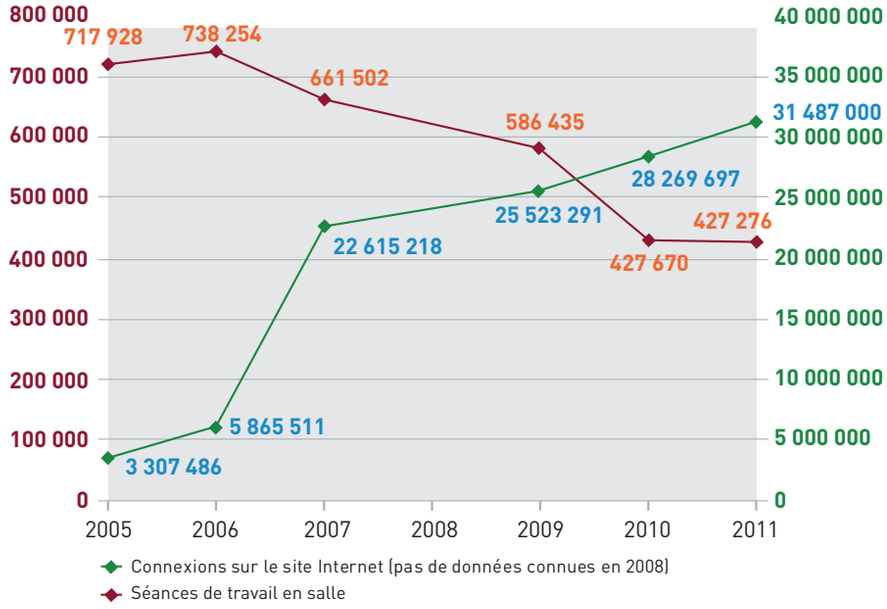

Évolution du mode d'accès aux archives de 2005 à 2011 (archives municipales)

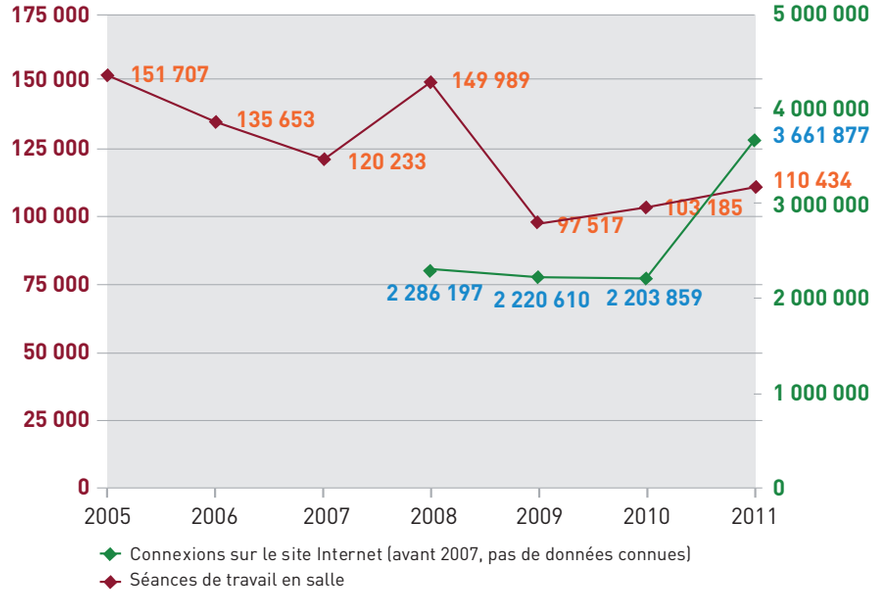

ANF_Rap_11_CS5.indd 38 4/18/2013 11:29:41 AM

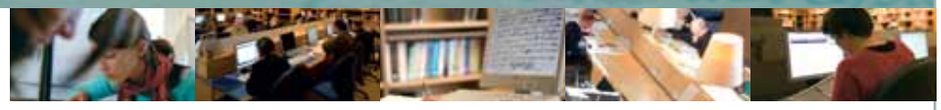

Le comptage est d'ailleurs un problème récurrent : certains services parviennent par exemple à compter leurs visiteurs d'exposition *in situ* et à se faire communiquer le nombre de visiteurs de leurs expositions itinérantes tandis que d'autres ne peuvent opérer qu'une comptabilité réduite aux lecteurs et aux scolaires ; les chiffres fournis sont donc inférieurs au public effectivement reçu, sans que l'on puisse déterminer dans quelle proportion. Le portique des archives de la Manche qui comptabilise chaque entrée dans le bâtiment serait-il un début de solution, sous réserve des pondérations nécessaires ?

Aux visiteurs physiques s'ajoutent les visiteurs « virtuels », qui ont effectué plus de 35 millions de visites en 2011 sur les sites des archives départementales et communales, soit 14 % de plus qu'en 2010, alors que le nombre de pages vues marque le pas et chute de 10 % (1 707 841 232 en 2011 contre 1 889 044 362 en 2010).

Avec la création de la Direction générale des patrimoines, *Muséostat* – rapport présentant la fréquentation annuelle dans les musées – est devenu *Patrimostat* : il inclut le réseau des Archives dans ses statistiques, lui donnant ainsi une visibilité supplémentaire.

« Spectaculaire ! Décors d'opéras et d'opérettes au XIXe siècle à Lyon », archives municipales de Lyon, 2011

« Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années soixante », Archives nationales, 2011

4.2. Les activités culturelles et scientifiques

Les activités culturelles et scientifiques proposées par les services jouissent d'une dynamique qui demeure ascendante : en 2011 le réseau

ANF_Rap_11_CS5.indd 39 4/18/2013 11:29:56 AM

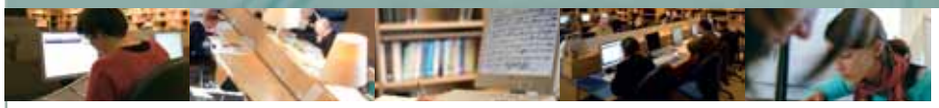

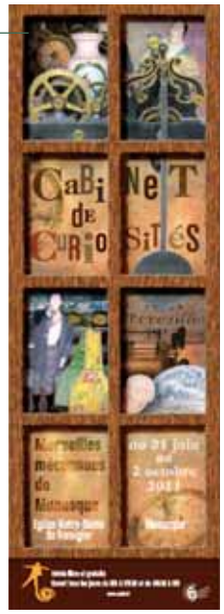

« Cabinet de curiosités », archives municipales de Manosque, 2011

« Terres jumelles : Haute-Saône – Mexique, la mémoire commune », archives départementales de la Haute-Saône

« 1851 – la Drôme s'insurge ! », archives départementales de la Drôme, 2011

territorial a reçu 862 062 visiteurs (soit +21 % par rapport à 2010) tandis que le musée des Archives nationales (hôtel de Soubise) connaissait une hausse de 18 % (191 400 visiteurs).

On sent un souci constant de faire venir un public toujours plus large et toujours plus nombreux. Ainsi, aux côtés d'activités bien éprouvées comme les journées portes ouvertes, les expositions, les conférences, les ateliers pour adultes et scolaires ou les lectures d'archives, se développent des initiatives plus innovantes et transdisciplinaires comme les ateliers virtuels (Seine-Maritime), les concerts et spectacles (19 % des départements), la projection de films (29 % des départements) ou même des expositions de peinture (Douai), qui associent d'autres partenaires, publics et privés.

Les expositions

L'année 2011 a été marquée au musée des Archives nationales par la présentation de deux grandes expositions : « Dans l'atelier des Menus plaisirs du roi », qui a reçu 45 000 visiteurs, et « Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années soixante », qui en a reçu 62 000. On a pu noter, pour cette dernière exposition, une très forte proportion de jeunes visiteurs (18-25 ans), phénomène très encourageant pour l'avenir, et l'importance de la couverture médiatique (y compris via les réseaux sociaux) sur un sujet pourtant austère. Par ailleurs, la société Photomaton France qui avait mis à la disposition des visiteurs une cabine destinée à la délivrance d'un « souvenir » de l'exposition

ANF_Rap_11_CS5.indd 40 4/18/2013 11:30:21 AM

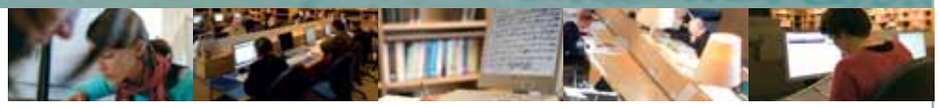

(une fiche de police) a annoncé près de 8 000 impressions de photographies, performance qui a été considérée comme exceptionnelle.

Les expositions restent l'activité phare des services : 341 500 visiteurs en archives départementales pour 573 expositions organisées sur place (contre 524 en 2010) et 200 000 visiteurs en archives communales pour 342 expositions (contre 305 en 2010). Les sujets classiques font toujours recette – forêt (Jura), seconde guerre mondiale (Loir-et-Cher, Moselle, Saône-et-Loire), histoire de l'écriture (Oise) – et côtoient des sujets plus originaux : « C'était en 1911 » avec présentation tout au long de l'année de « Unes » de journaux départementaux (Charente-Maritime), « A la recherche du passé. Les historiens de la Corse à la fin du XVIIIe et au XIXe siècle » (Haute-Corse), « Formica, 4CV et télévision : années 60, ça change à la maison ! » (Lozère), « Terres jumelles : Haute-Saône – Mexique, la mémoire commune » (Haute-Saône) ou « Le temps du tournage » à l'occasion du 45e anniversaire du tournage du film *Les Demoiselles de Rochefort* (Rochefort-sur-Mer). Les expositions sont accompagnées de visites de groupes (68 % des départements) et de conférences (44 %).

Plusieurs expositions ont dépassé les 10 000 visiteurs, l'implantation dans un lieu touristique étant toujours favorable : « J'ai descendu dans mon jardin » (Domaine de Madame Élisabeth à Versailles, Yvelines), « Sur les bancs de l'école. Cholet : 1800-1945 » (Musée d'art et d'histoire, Cholet), « C'était Douai au début du XXe siècle. Cartes postales de la collection Ravet » (musée de la Chartreuse, Douai), « Notre-Dame de Reims sous la Révolution » dans le cadre du 800e anniversaire de la cathédrale (palais du Tau, Reims) ; « Champagne, de la vigne au vin » atteint 23 000 visiteurs à l'hôtel-Dieu de Troyes (Aube) et « Cabinet de curiosités » 45 000 en l'église Notre-Dame de Romigier (Manosque).

Le choix de sites extérieurs peut être lié à un événement particulier – « Centenaire du conseil des Prud'hommes » au conseil des Prud'hommes de Tarbes (Hautes-Pyrénées), « Tous en selle. L'Orne cycliste du vélocipède au VTT » sur trois sites à l'occasion de l'accueil de la Semaine fédérale du cyclotourisme (Orne), marché de Noël (Strasbourg) – ou à une demande particulière provenant par exemple de la Maison départementale des personnes handicapées (Gard) ou de communes (Maine-et-Loire).

D'autres expositions ont séduit par leur sujet et leur contenu : « De femmes en femmes. Regards sur l'histoire des femmes dans le Nord de l'Antiquité à nos jours » (Nord, 8 075 visiteurs), « Spectaculaire ! Décors d'opéras et d'opérettes au XIXe siècle à Lyon » (Lyon, 7 792 visiteurs).

Travaux des élèves du Sogo, collège d'Osaka, aux archives départementales de la Charente, pendant le festival international de la bande dessinée d'Angoulême, 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 41 4/18/2013 11:30:46 AM

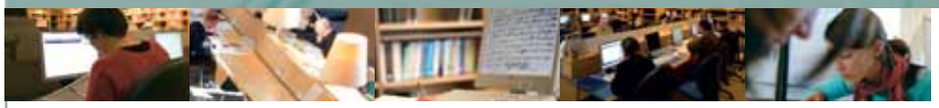

Les expositions itinérantes connaissent toujours un franc succès : 72 % des archives départementales en proposent. Les établissements scolaires en sont les premiers bénéficiaires, suivis de structures très diverses (associations, mairies, etc.). La fréquentation a été particulièrement importante dans le Nord (21 770 visiteurs), le Morbihan (11 612) et les Yvelines (11 430). Mais les chiffres sont souvent lacunaires.

Les services participent à de nombreuses expositions organisées par d'autres structures, même à l'étranger (Charente-Maritime, Côte-d'Or, Marne), par le prêt de documents la plupart du temps.

La semaine du goût, archives départementales de l'Hérault

Les autres activités culturelles

Une règle prime : la diversité, qu'elle s'inscrive dans une politique programmée et/ou provienne d'opportunités saisies au coup par coup. L'ensemble de cette offre a attiré 115 000 visiteurs en départements et 96 000 en communes. Même les activités les plus traditionnelles se prêtent à l'inventivité : le bâtiment a été visité par le conseil municipal des enfants (Marmande) et dans le cadre de la fête des voisins (Meuse) ; une visite virtuelle est proposée par la Manche avec plan cliquable et sous-titrage possible pour les malentendants. Avec les visites du bâtiment (90 % des départements), les journées portes ouvertes continuent à être plébiscitées (60 %) : elles ont lieu essentiellement pour les Journées européennes du patrimoine (JEP), mais aussi lors de l'inauguration de bâtiments (Gironde, Haute-Marne, Meuse) ou d'une programmation spécifique (« jeudis des Archives » en Haute-Garonne).

Les conférences (61 % des départements) ont lieu le plus souvent sur place mais peuvent être aussi délocalisées comme en Haute-Garonne, en Seine-et-Marne ou dans les Yvelines. Elles peuvent prendre la forme de causeries plus informelles (en maisons de retraite dans les Hautes-Alpes) ou de soirées d'échanges et de témoignages (sur les anciens métiers dans les Pyrénées-Atlantiques, sur les années 1950 en Martinique). Spectacles (théâtre, concerts,…) et projections de films sont de plus en plus programmés, donnant lieu à des partenariats fructueux. Des lectures d'archives ont été organisées dans 23 départements avec des variantes (dîner-lecture dans la Somme). Notons la création du service Anim'Archives dans les Pyrénées-Orientales avec six agents, qui propose un cycle de conférences, certaines étant accompagnées de visites et de randonnées.

Répondant à un besoin croissant de connaissance et de méthodologie chez le public adulte, de nombreux services

ANF_Rap_11_CS5.indd 42 4/18/2013 11:31:05 AM

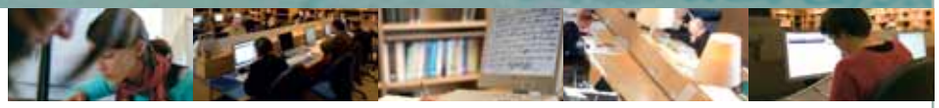

proposent des cours de paléographie ainsi que des ateliers pour « faire l'histoire de… » et initier à la recherche, qui ont lieu sur place ou peuvent être délocalisés. L'Hérault s'implique tout particulièrement dans ces actions « hors les murs » par des rencontres sur le territoire : « les historiens ont la parole », « de vous à nous … petites conversations » autour de la généalogie ou de photos de famille, partenariats avec des associations. Élargis à tout public, les circuits et parcours découverte se développent : 27 départements en proposent (visite de mines dans le Calvados et de villes dans le Tarn, « rando-histoire » en Essonne). Les ateliers manuels (sceau, héraldique) connaissent toujours un beau succès (55 % des départements). Dans un autre registre, la Loire-Atlantique propose des ateliers de chant.

La diversification des activités, recherchée par les services, conduit à une montée en puissance des partenariats plus nombreux et plus élargis. Certains ont déjà été évoqués. Parmi les partenaires institutionnels citons, outre les musées et les bibliothèques, les centres de documentation pédagogique, l'INA (Lozère, Lyon), le service départemental d'archéologie (Val-d'Oise), la Maison des jeunes et de la culture (Rennes), etc. On trouve de nombreuses compagnies de musique et de théâtre, des scénaristes (Ille-et-Vilaine), des écrivains (Paris). La presse écrite et audiovisuelle est régulièrement sollicitée pour faire écho aux activités des services ; elle peut consacrer aussi des émissions spécifiques aux archives (Savoie).

Les services sont sollicités pour participer à des salons thématiques locaux : livre (Charente-Maritime, Hautes-Pyrénées, Ivry-sur-Seine), généalogie (Charente-Maritime, Manche, Vienne), patrimoine (Orne, Pyrénées-Atlantiques, Rennes). Ils s'associent également à des événements plus larges : fête de la musique (Gironde, Somme), fête de la science (Hérault, Essonne), semaine du goût (Hérault), commémorations nationales (Haute-Savoie), Nuit blanche (Somme), Festival international de la bande dessinée d'Angoulême (Charente), etc. Le Bas-Rhin a mis en lumière son bâtiment à l'occasion de la manifestation « Les 67 heures du 67 », avec lectures d'archives. Dans le Nord, la participation à des forums ou à des festivals a réuni jusqu'à 1 800 visiteurs.

Hormis les personnes âgées, les publics spécifiques (personnes handicapées, adultes en situation d'exclusion, personnes en milieu carcéral, jeunes en hôpital de jour) restent peu touchés, soit 2 741 personnes : malvoyants (Vaucluse), population des quartiers (Reims), public prioritaire (Bouches-du-Rhône). À Marseille, les Archives se sont associées à plusieurs actions leur permettant « de répondre à leur manière à la crise de la citoyenneté que traverse notre période et au besoin de repères de la population » : conduite d'un stage de citoyenneté pour délinquants en partenariat avec une UEMO (unité éducative en milieu ouvert), dispositif municipal Mars'Eco sur l'écocitoyenneté.

Les activités scientifiques et de recherche

Sous ce terme sont considérés la participation à des activités associatives, les rapports avec l'université et les milieux de la recherche, et toute autre activité scientifique.

Le Service interministériel des archives de France s'est associé au Département du pilotage de la recherche (Direction générale des patrimoines) pour lancer deux actions scientifiques transversales, qui se sont concrétisées en 2011 par l'organisation de colloques : « Le cheval et ses patrimoines » (Tulle et Saumur, dont les actes forment le n° 18 de la revue *In situ*, consultable en ligne[1]), « Les patrimoines de la traite négrière et de

1 http://insitu.revues.org/9542

ANF_Rap_11_CS5.indd 43 4/18/2013 11:31:20 AM

Les Rendez-vous de l'histoire, Blois, 13-16 octobre 2011

l'esclavage » (La Rochelle). Les archives de France sont désormais un partenaire à part entière des Rendez-vous de l'histoire organisés chaque année à Blois. En 2011 ils se sont déroulés autour du thème de l'Orient : une occasion de mettre en valeur les archives dans leur rapport à l'écriture de l'histoire et comme source première de la connaissance historique. Un stand très central a accueilli les publications transmises par le réseau.

La présence des archivistes dans les activités associatives relève d'une tradition ancienne : sociétés savantes et associations à caractère historique (80 % des départements), cercles généalogiques (45 %), associations des amis des archives. Il faut surtout souligner l'implication massive dans les milieux scientifiques (85 %) : enseignement, groupes de travail, jurys, colloques,

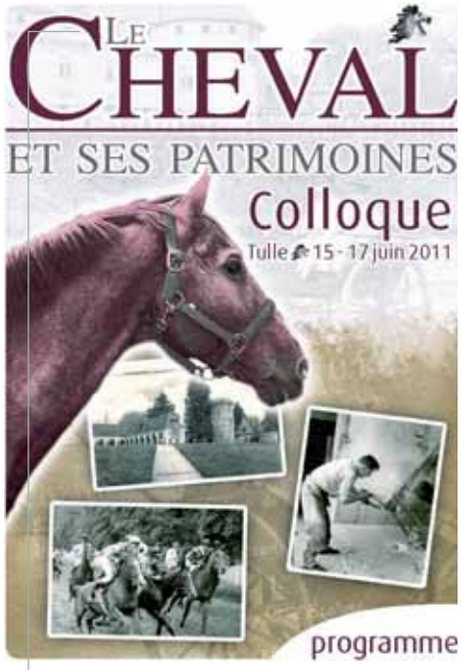

« Le cheval et ses patrimoines », colloque, Tulle, 15-17 juin 2011

« La recherche aux Archives, nouveaux outils, nouveaux publics », journée d'étude du 29 novembre 2011, archives départementales de la Vendée

ANF_Rap_11_CS5.indd 44 4/18/2013 11:31:33 AM

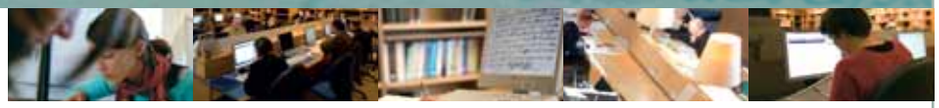

que ce soit dans le cadre universitaire ou en dehors. Consolider les relations avec le monde de la recherche apparaît bien une nécessité « pour une valorisation variée et de qualité des fonds » (Jura).

Les enseignements délivrés par les archivistes, majoritairement de niveau licence et master, et de façon moindre de niveau IUT, touchent à plusieurs disciplines : l'archivistique et la paléographie, bien sûr, mais aussi l'histoire de l'art, le patrimoine, le droit, les métiers des bibliothèques, l'information-communication, sans oublier la généalogie. La participation à des jurys est logiquement liée aux enseignements (université, préparation aux concours) ainsi qu'aux concours scolaires (Résistance, Historien de demain) dans lesquels les services sont impliqués. Elle concerne aussi des domaines plus variés : CAP de reliure (Haute-Garonne), 1 % artistique (Gironde), prix locaux (Hérault, Indre, Somme).

Plus nombreuses encore et variées sont les participations à des groupes de travail et comités scientifiques où l'archiviste fait figure d'expert : il peut s'agir de programmes de recherche dans le cadre universitaire (Haute-Corse, Haute-Saône, Tarn-et-Garonne) ou de la DRAC (Charente-Maritime), de comités scientifiques de musées (Ardèche, Bouches-du-Rhône, Haute-Loire, Yvelines) ou autres structures patrimoniales (Ariège, Haute-Savoie, Vaucluse), de parcs naturels ou nationaux (Aude, Gard, Gers, Hautes-Pyrénées), et même de structures internationales comme le Bouclier bleu (Drôme), etc. Cette participation peut être liée plus directement à des projets de publication (Calvados, Haute-Loire, Haute-Savoie).

Des conférences sont prononcées par les directeurs et leurs collaborateurs dans 35 % des départements, le plus souvent dans le cadre de journées d'études et de colloques. Celles-ci d'ailleurs peuvent être organisées ou co-organisées par les services (36 % des départements), dans un cadre local (Ariège, Meuse), national (Corrèze) ou international (Jura, Lyon), avec des thématiques historiques (« Diriger le PCF (1921-1977) : quel apport des archives de direction à l'étude des processus de décision et du groupe dirigeant ? », Seine-Saint-Denis), liées à un classement d'archives (« L'épopée de Manufrance (1885-1995) : que reste-t-il de nos amours ? », Loire) ou à une préoccupation d'actualité (Culture et handicap, dans les Pyrénées-Atlantiques) ; les partenariats peuvent être multiples comme pour le colloque « Quand l'injustice crée le droit », organisé avec les universités de Nantes, des Antilles et de la Guyane et l'association française d'histoire de la justice (Loire-Atlantique).

La collaboration avec le milieu universitaire se concrétise aussi par l'accueil d'étudiants, dans le cadre de groupes ou de stages : 4 457 ont ainsi été reçus dans les archives départementales en 2011. Signalons que cinq bourses d'enseignement supérieur de recherche en archives ont été attribuées dans le Jura et que l'Université de Saint-Étienne a financé une bourse pour le classement des archives de Manufrance (Loire).

4.3. La politique éditoriale

Très active, la politique éditoriale des services d'archives en France se développe depuis plusieurs années sur deux supports parallèles : le support papier, traditionnel, et le support numérique, qui, lui-même, peut se décliner sur Internet et sur CD-Rom. Ce dernier est de moins en moins fréquent, mais se rencontre encore joint à des publications papier, comme complément, surtout pour y apporter du son ou des images animées.

ANF_Rap_11_CS5.indd 45 4/18/2013 11:32:03 AM

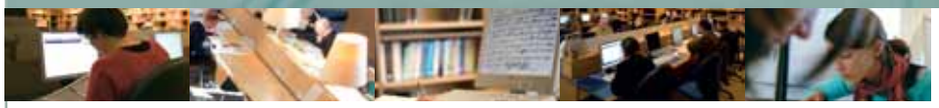

Ces supports ne sont pas exclusifs l'un de l'autre en effet. Il n'est pas rare de voir une déclinaison virtuelle ou un complément virtuel, sur Internet, des publications papier, et ce quel que soit le type des publications envisagées (instruments de recherches et guides, expositions, actes de colloques, etc…). Le choix opéré par les services d'archives semble être la réponse à des critères assez simples comme le public visé, c'est-à-dire l'usage espéré (recherche, culture générale, pédagogie), le contenu de la publication (images, textes, son ; pérennité ou obsolescence rapide des informations diffusées), mais aussi le budget disponible au moment de la décision : les services d'archives sont donc particulièrement pragmatiques en la matière.

On constate ainsi une quasi-disparition des instruments de recherche sur papier qui sont maintenant publiés presque exclusivement sur les sites Internet des institutions, avec les logiciels métiers dédiés, et l'usage, souvent dès leur rédaction, de l'XML-EAD. Les inventaires et instruments de recherche qui connaissent aussi une diffusion papier le sont souvent parce qu'il s'agit de fonds prestigieux (par exemple l'*État méthodique des archives du parlement de Paris* publié par les Archives nationales) et/ou avec nombre de documents figurés. La moitié des publications d'inventaires sur papier porte sur des fonds d'origine privée (par exemple aux AD de la Savoie, sur le fonds d'un architecte-urbaniste, Michel Bezançon ou, en Corrèze, sur le fonds Henry de Jouvenel). Les guides de sources ou de recherche sont quant à eux plus souvent imprimés sur papier, comme le *Guide des sources judiciaires* publié par les Archives de Paris.

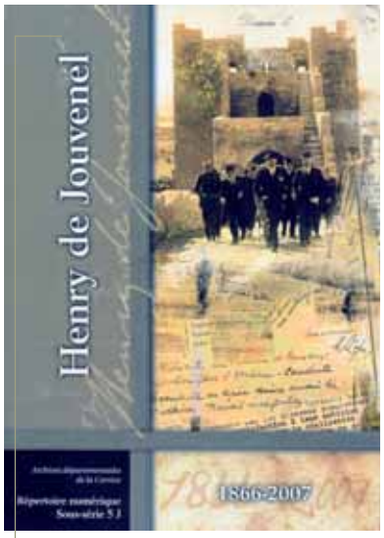

Instrument de recherche, Archives de la Corrèze, 2011

Instrument de recherche, Archives nationales, 2011

Instrument de recherche, Archives de Bourg-en-Bresse, 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 46 4/18/2013 11:32:14 AM

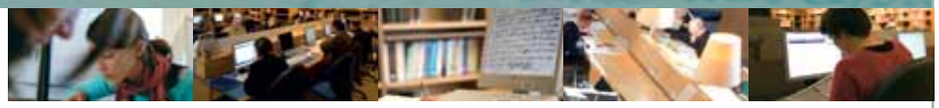

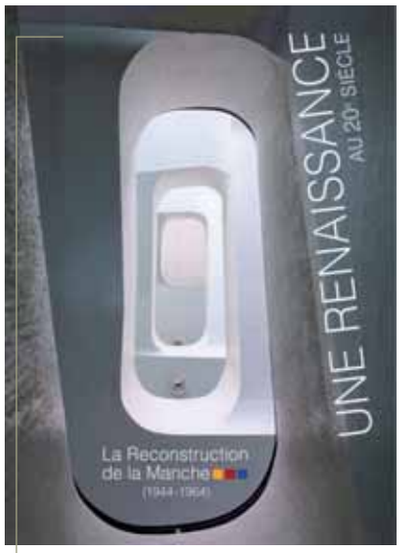

Catalogue d'exposition, Archives de la Manche, 2011

Catalogue d'exposition, Archives des Bouches-du-Rhône, 2011

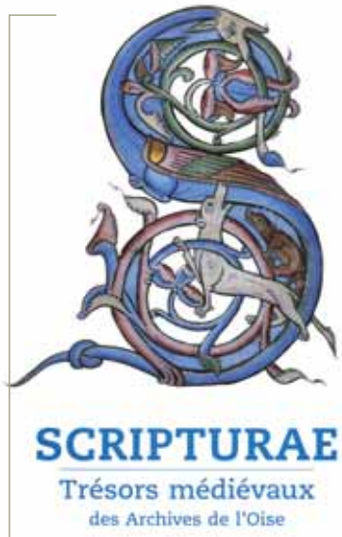

Catalogue d'exposition, Archives de l'Oise, 2011

Catalogue d'exposition, Archives de Versailles, 2011

Ouvrage pédagogique, Archives de la Gironde, 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 47 4/18/2013 11:32:51 AM

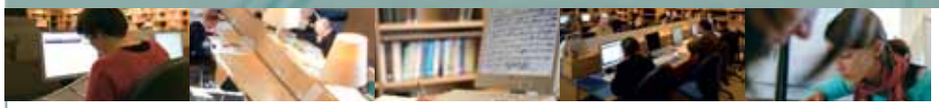

À l'opposé, la publication-phare des services d'archives, publication essentiellement sur papier (mais avec souvent des compléments virtuels) est le catalogue d'exposition. Les Archives de France en ont reçu 76 des archives départementales, 26 des archives municipales et 5 des SCN Archives nationales. Notons qu'une exposition entièrement virtuelle se suffit à elle-même, elle est son propre catalogue. Rares sont les expositions itinérantes, sur panneaux, qui en sont dotées : elles comportent plutôt de brèves fiches de présentation. Les thèmes abordés sont extrêmement variés comme il en a été fait mention plus haut ; ils sont le reflet des richesses archivistiques. Les catalogues assurent la pérennisation des recherches et des discours écrits à l'occasion des expositions qui sont par nature éphémères. Bien souvent ils sont même l'occasion de développer les résultats de la recherche que la mise en scène muséographique contraint en des bornes trop resserrées et ils deviennent eux-mêmes bien plus que des catalogues : de véritables vecteurs de vulgarisation scientifique, parfois magnifiquement illustrés et mis en pages, comme, pour n'en citer qu'un, *Arthur Regnault, architecte (1839-1932)* des Archives d'Ille-et-Vilaine (éd. PUR).

Les services d'archives publient depuis des décennies de nombreux ouvrages pédagogiques ; c'est même pour certains services le type de publication le plus régulier. Tous ne sont pas envoyés au Service interministériel qui en a reçu 12 des archives départementales sur support papier (et 1 des municipales). Le support numérique, Internet essentiellement (mais aussi quelques DVD ou CD-Rom), se développe beaucoup : 66 % des sites des archives départementales proposent du contenu pédagogique en ligne. Des thèmes transversaux apparaissent, d'année en année, comme les deux guerres mondiales ou encore, pour les départements plus directement concernés, l'esclavage et la traite négrière (notamment, cette année, la Guadeloupe), mais la tendance qui domine est de développer des déclinaisons pédagogiques des expositions adaptées aux différents niveaux scolaires, comme, par exemple, les Yvelines pour l'exposition « J'ai descendu dans mon jardin », ou bien le Tarn pour l'exposition « Vivre en Albigeois au XVIIIe siècle ».

Un autre type récurrent de publication est constitué par les fruits de la recherche scientifique et des actes de colloques et journées d'étude. Les Archives de France en ont recensé une douzaine provenant des archives départementales, 4 des archives municipales et 3 des SCN Archives nationales, mais il n'est pas rare que ces travaux soient publiés en partenariat, bien souvent à l'extérieur des services d'archives, notamment dans des périodiques et des bulletins de sociétés scientifiques et savantes, et parfois uniquement en ligne ; ils échappent ainsi à nos recensions. Le choix du papier demeure pour les monographies appelées à faire date dans la recherche. Citons à titre d'exemple la continuation du corpus des sceaux français du Moyen Âge par les Archives nationales, en collaboration avec le réseau des services d'archives : *Les sceaux des reines et des enfants de France*, édité par le Service interministériel des archives de France.

On notera enfin l'extrême faiblesse du nombre d'éditions de textes : un seul ouvrage (*Les Mémoires d'un terre-neuvas, Eustache Le Pelley-Fonteny*, par les archives de la Manche) peut être classé dans cette catégorie, bien qu'il s'agisse là d'un savoir-faire traditionnel de l'archiviste, qui demeure au cœur de ses missions. Mais il est vrai qu'on peut assimiler à l'édition de textes la numérisation *in extenso* de séries de documents lorsque ceux-ci sont accompagnés, en ligne, de l'apparat critique nécessaire ou du moins de la mise en contexte historique et archivistique requise. Notons également que de nombreux extraits de documents sont édités dans les catalogues d'exposition. Il arrive également que des

ANF_Rap_11_CS5.indd 48 4/18/2013 11:33:29 AM

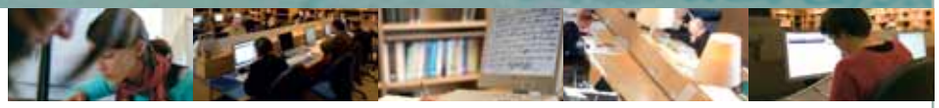

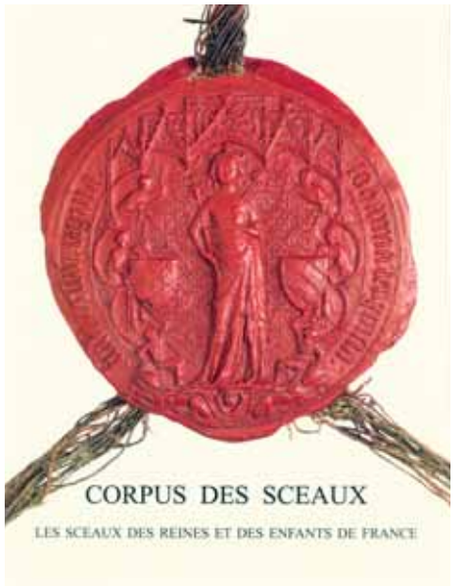

Recherche scientifique, Archives de France/Archives nationales, 2011

Édition de textes, Archives de la Manche, 2011

Catalogue d'exposition, Archives de la Haute-Savoie, 2011

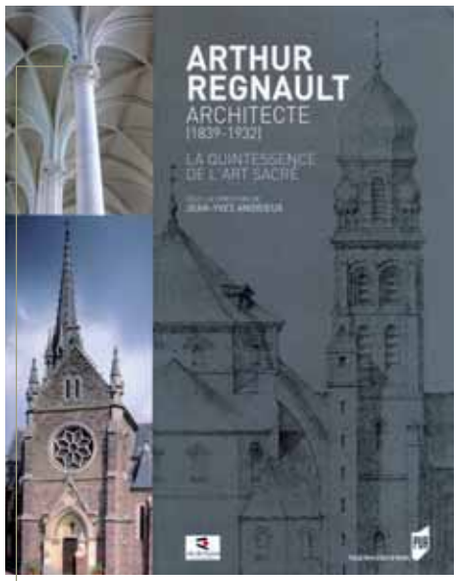

Catalogue d'exposition, Archives d'Ille-et-Vilaine, 2011

Catalogue d'exposition, Archives des Alpes-de-Haute-Provence, 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 49 4/18/2013 11:33:40 AM

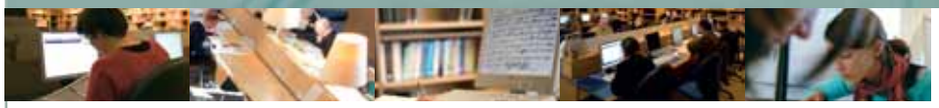

personnels scientifiques des archives éditent, à titre de travaux scientifiques personnels et en dehors de leur institution, des documents tirés de leurs dépôts (comme cette année les lettres de Gaston de Lévis éditées par C. Pailhès aux éditions La Louve).

4.4. L'offre pédagogique

Les moyens humains

L'accueil des scolaires constitue une activité bien spécifique des services, qui mobilise des moyens humains adaptés. Ceux-ci connaissent une heureuse stabilité depuis 2007 : 70 équivalents temps plein – agents du conseil général – animent les services éducatifs des archives départementales (pour 69 en 2007) et 140 professeurs (pour 139 en 2007) ; ces derniers subissent toutefois une érosion de leurs heures de présence, que ce soit sous forme d'heures supplémentaires ou de décharge (460 en 2011 contre 492 en 2007), le département étant souvent mis devant le fait accompli « sans discussion ni avertissement préalable » (Pyrénées-Atlantiques). L'absence de contractualisation avec l'Éducation nationale rend cette situation d'autant plus fragile.

Atelier héraldique, archives départementales de l'Ardèche

Signalons l'expérience de la Savoie qui a accueilli quatre étudiants dans le cadre du Service civil.

En communes, 13 services déclarent posséder un service éducatif ou d'action culturelle constitué, qui peut inclure un professeur.

Le public scolaire

Cette stabilité des moyens humains contraste avec la forte croissance enregistrée dans l'accueil des scolaires : + 54 % par rapport à 2010 (196 145 en 2011 / 127 059 en 2010) et + 80 % entre 2007 et 2011. Elle témoigne, comme pour les activités culturelles, du dynamisme soutenu des services et de l'attractivité de leur offre ; cet aspect mérite d'être souligné d'autant que cette offre se situe dans un contexte toujours plus « concurrentiel », en quantité et en qualité de la part des autres établissements patrimoniaux, villes et pays d'art et d'histoire, centres d'interprétation, etc. Certains services signalent cependant une baisse de fréquentation, qui peut être simplement circonstancielle (déménagement : Gard, Bas-Rhin, Seine-Maritime ; contamination des collections : Haute-Vienne) ou certainement plus durable (diminution des aides aux transports et crédits globalisés pour toutes les activités culturelles du Conseil général dans le Lot, perte du poste d'enseignant-relais et de l'archivobus dans le Morbihan).

Les élèves du collège et du primaire viennent très largement en tête (83 %) devant les lycéens et les lycées professionnels et agricoles. Le nombre d'enfants accueillis hors temps scolaire est en très nette diminution : 683 en 2011 (soit – 80 % par rapport à 2007) ; faut-il y voir des données trop imprécises ? Les nouvelles orientations ministérielles demandant un *continuum* de l'éducation culturelle, sans fractionner scolaire/hors scolaire, ne pourront qu'inciter dans le futur à mieux prendre en compte « tous les temps » de l'enfant.

ANF_Rap_11_CS5.indd 50 4/18/2013 11:34:23 AM

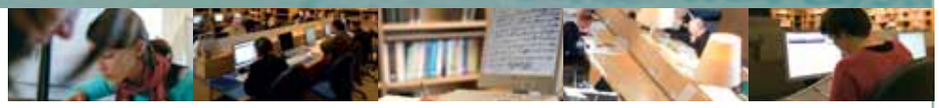

Dans les archives communales, les scolaires accueillis hors exposition ont très légèrement diminué : 30 641 en 2011 contre 30 877 en 2010. Des services signalent une hausse significative de la fréquentation, comme Cholet (en raison des animations autour de l'exposition « Sur les bancs de l'école » : 80 classes soit 1 825 élèves) et Reims (grâce aux efforts de communication sur le site Internet et dans les médias et à l'augmentation de l'offre : + 250 %).

De même que chez les adultes, les publics empêchés restent peu concernés chez les scolaires : on note un travail avec le réseau des acteurs du champ social et les dispositifs Culture-Handicap ainsi que des expériences d'accueil des jeunes sous main de justice (Archives nationales), des séances de « Culture à l'hôpital » (Côtes-d'Armor), une action avec une maison de retraite et l'Institut national des jeunes sourds (Savoie) ou des stages de citoyenneté à destination de mineurs délinquants (Marseille).

La formation des formateurs

43 % des départements assurent de la formation de formateurs – en grande majorité des enseignants –, ce qui a représenté 2 857 personnes formées en 2011 (+ 4 % par rapport à 2007) au cours de 113 stages.

L'offre pédagogique

L'offre pédagogique reprend pour une part l'offre culturelle générale en l'adaptant à la fois aux enfants et à leur niveau de scolarité : expositions, visites, parcours découvertes. Les ateliers thématiques et manuels sont plus souvent spécifiques : à côté de thèmes définis, nombre de services s'adaptent à la demande particulière des enseignants pour élaborer un atelier « sur mesure ».

Le semi des archives, archives départementales des Bouches-du-Rhône

« La cuisine de Mamie », archives départementales de la Lozère, 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 51 4/18/2013 11:34:42 AM

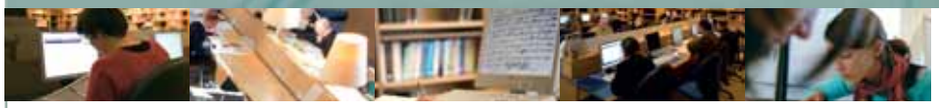

La participation active est privilégiée, les enfants devenant parfois acteurs au sens propre comme dans l'Allier (lectures d'archives avec l'aide d'une compagnie théâtrale). Notons les ateliers originaux développés par l'Essonne : peinture sur masques, modelage, construction d'avions, mais aussi la création d'armoiries réalisée par un lycée (Var) et un atelier intitulé « La cuisine de Mamie » se prêtant à l'interaction entre les élèves et à la manipulation d'objets (Lozère). Les ateliers se déroulent le plus souvent dans le service d'archives mais peuvent être aussi réalisés dans l'établissement scolaire. Ils s'intègrent parfois dans des dispositifs plus larges comme les classes à projet artistique et culturel (PAC), les itinéraires de découverte (IDD) ou les travaux personnels encadrés (TPE), sans que les données recueillies permettent d'en avoir une vision exacte. Trois départements (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Seine-et-Marne) complètent leur offre par les tournées de l'archivobus.

Les ateliers aussi se dématérialisent, comme en Seine-Maritime où l'on propose des ateliers virtuels à destination des professeurs et de leurs élèves : « Affiches de propagande au cours du XXe siècle » (collèges-lycées), « Naître et mourir sous l'Ancien Régime » (primaire-collège).

Les concours se sont élargis : on trouve bien sûr les concours nationaux comme celui de L'Historien de demain et le Concours de la Résistance et de la déportation mais aussi des concours locaux comme les Benjamins de l'Histoire (Lot-et-Garonne), Montrer l'histoire (Maine-et-Loire) ou un concours d'affiches lancé à l'occasion d'une exposition (Deux-Sèvres). D'autres types d'initiatives locales peuvent être relevés : Journée-blog organisée par le Conseil général de Corrèze pour les collégiens, contes pour enfants (Pyrénées-Atlantiques), parcours pédagogique « Les 7 familles de paysages urbains » (Toulouse).

Les centres de documentation pédagogique restent des partenaires naturels, qui peuvent porter des projets variés au-delà de journées pédagogiques et de salons des ressources éducatives : Mercredis du patrimoine (Meuse), portail de l'offre pédagogique culturelle (Lozère), Cluedo à l'occasion du festival « Pris par le polar » (Hautes-Pyrénées).

Internet est devenu un partenaire incontournable : 66 % des archives départementales proposent des contenus en ligne.

« Dans la vallée coule une rivière. Le Gier, de l'eau et des hommes », archives municipales de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier, 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 52 4/18/2013 11:35:41 AM

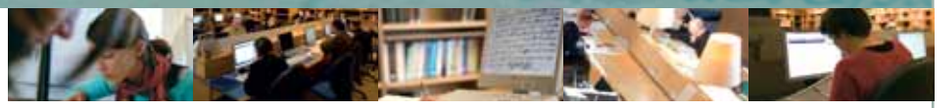

Zoom sur les dérogations

Le traitement

– 1 838 demandes de dérogation
– 25 674 articles sollicités
– 93,7 % d'accords
– 6,3 % de refus
– 32 saisines CADA : 8 avis favorables, 20 avis défavorables, 2 avis partagés, 2 avis sans objet.

Le nombre de demandes se répartit de façon équilibrée entre Archives nationales et archives départementales (42,3 % contre 46,5 %, contre 2,6 % aux archives municipales et 7 % aux services d'archives de la SNCF ou de l'AP-HP). En revanche, la répartition du nombre d'articles met en lumière la place importante occupée par les archives départementales : 70,2 % contre 17,7 % pour les Archives nationales, le reste se répartissant là aussi entre archives municipales (4,4 %) et services de l'ONAC, de la SNCF et de l'AP-HP (5 %).

Nouvelle procédure pour les généalogistes professionnels

Depuis la circulaire du 5 juillet 2010, les généalogistes professionnels bénéficient d'une procédure simplifiée pour l'accès par dérogation à l'état civil de moins de 75 ans.

Le nombre total de généalogistes professionnels qui ont fait l'objet d'une telle autorisation, pour deux ans, est de 497.

Répartition des articles demandés en dérogation par service instructeur en 2011

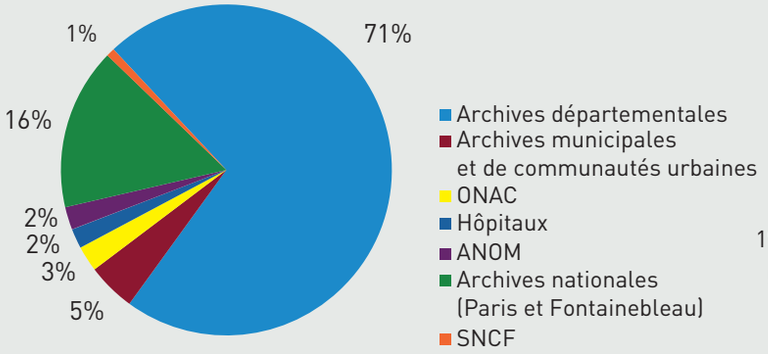

Répartition des demandes de dérogations aux règles de communicabilité des archives publiques par service instructeur en 2011

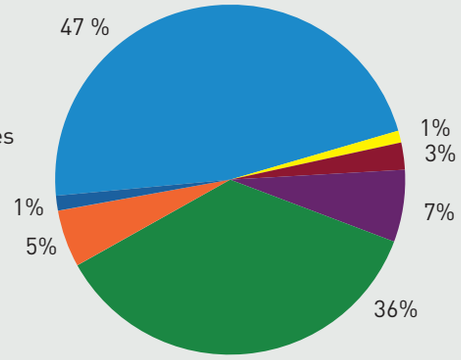

Source : MCC/DGP/SIAF/SDAACR/BAA

ANF_Rap_11_CS5.indd 53 4/18/2013 11:36:16 AM

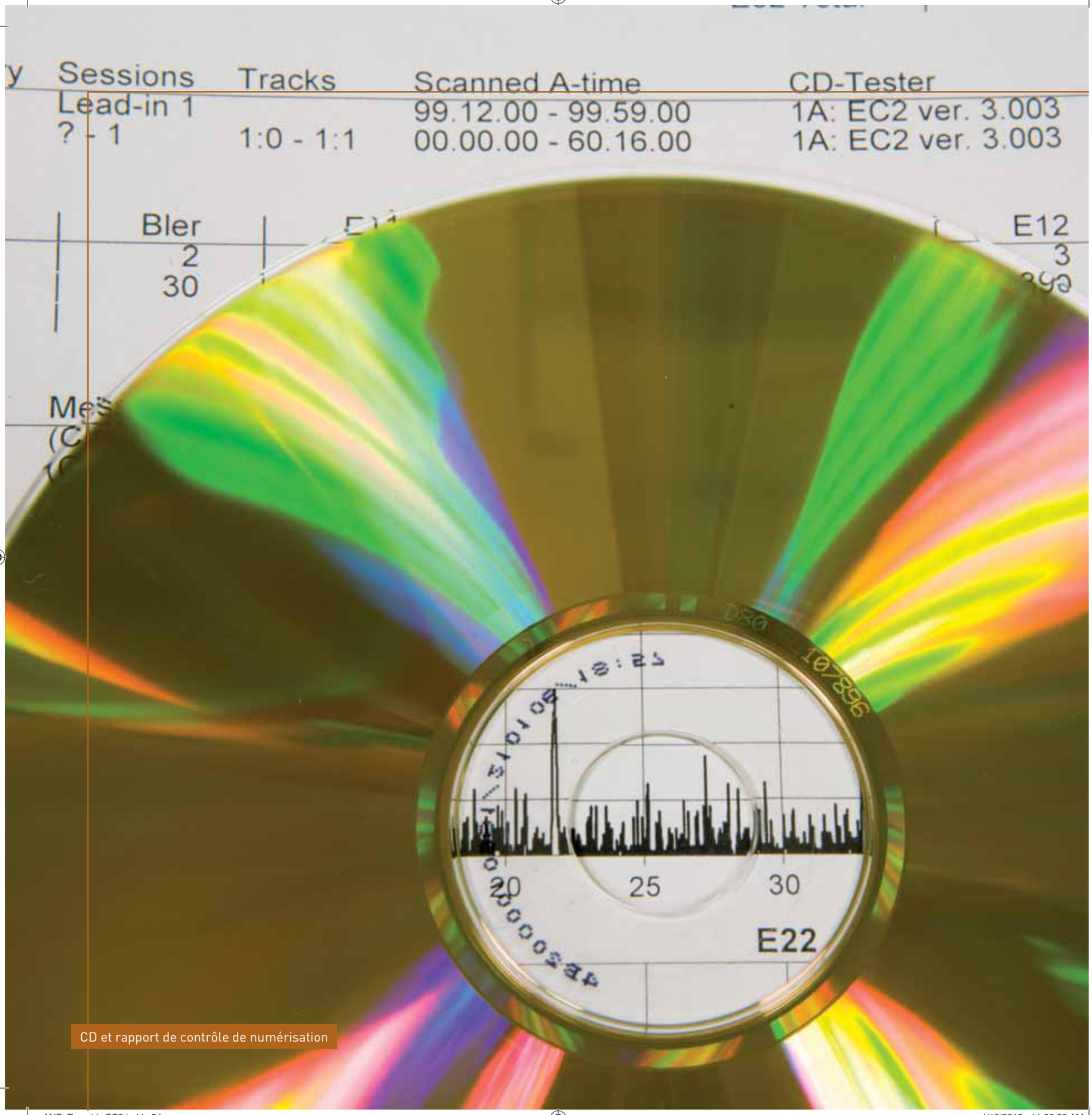

CD et rapport de contrôle de numérisation

5. De la numérisation à la mise en ligne des ressources archivistiques

5.1. Informatisation des services d'archives

Le paysage de l'informatisation a été modifié en 2011 avec le développement de nouvelles fonctionnalités chez certains éditeurs logiciels. On peut citer notamment Ligéo, de la société V-Technologies, qui jusqu'à présent proposait une solution de publication des inventaires et des fonds numérisés et a développé une solution de gestion des archives, dont la présentation a été faite en février 2011 à Angers.

Le prestataire de numérisation Archimaine, via sa solution Archinoë, a développé à son tour un savoir-faire dans la publication en ligne des ressources archivistiques et leur valorisation (module de publication des instruments de recherche EAD et PDF, bases d'archives numérisées, module d'exposition virtuelle et de gestion de contenu de site Internet).

De même, le prestataire de numérisation Arkhênum a établi un partenariat avec Yoolib, qui propose une solution de publication des fonds numérisés basée sur l'utilisation de facettes, utilisée par exemple par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées qui ont ouvert leur rubrique d'archives en ligne.

Les éditeurs de progiciels se tournent aussi vers l'archivage électronique ; deux stratégies sont possibles : soit un module *ad hoc* comme par exemple Naoned qui a développé un module spécifique dans Mnesys ; soit un partenariat avec un outil déjà existant, permettant la récupération des métadonnées stockées dans le système d'archivage électronique (SAE) dans l'outil de gestion documentaire pour la recherche. Ainsi les éditeurs d'Arkhéia et de Pléade ont été en contact avec l'ADULLACT qui développe l'outil As@lae et la distribution de M@rine a été confiée à SICEM, éditeur par ailleurs de Thot.

En résumé, dans les archives départementales, les principaux projets d'informatisation ont porté sur les aspects liés à la publication de contenus archivistiques sur Internet, avec une progression de la diffusion d'instruments de recherche structurés en XML et d'archives numérisées. On peut citer ainsi le portail GAEL en Gironde, basé sur Pléade, mais aussi les évolutions d'autres sites Internet : Loir-et-Cher (Thot), sites de la Haute-Loire, du Lot, des Deux-Sèvres et des Yvelines (avec l'outil Arkothèque de l'agence 1Égal2), sites de l'Allier, de la Marne, du Rhône, de la Haute-Savoie et de la Seine-Maritime (avec Mnesys de Naoned), Charente-Maritime, Oise et Vienne (avec Archinoë). On constatera que l'évolution de certains sites est liée à l'obtention d'une subvention du plan national de numérisation qui demande en contrepartie à ce que les fonds numérisés soient accessibles en ligne.

ANF_Rap_11_CS5.indd 55 4/18/2013 11:36:48 AM

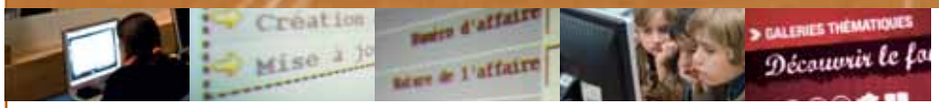

On a pu cependant constater des projets de réinformatisation des fonctions de gestion et de description archivistique (Loiret avec Thot de Sicem, Nièvre avec Mnesys).

Dans les archives municipales, le mouvement est assez semblable : les évolutions de l'informatisation en 2011 ont davantage concerné les aspects liés à la diffusion à distance des contenus. La majorité des projets ont été réalisés avec Avenio de la société Di'X (par exemple à Laval ou à Pontoise).

Enfin les archives régionales présentent une informatisation assez variée, mais essentiellement tournée vers les fonctions de gestion et qui se partage entre Arkhéia (3 régions), Thot (3 régions), Avenio (2 régions), Clara/Flora, Tropus, Cadic et JLB Net (une région chacun). 16 régions ont répondu à cette partie du rapport annuel.

Espeyran, microfilm en cours de lecture

5.2. Politique de microfilmage et de numérisation

Outils méthodologiques

En 2011, les Archives de France ont poursuivi l'animation d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une mire de référence destinée spécifiquement au contrôle qualité de la numérisation de documents d'archives anciens. La maquette a été achevée et des tests pour l'impression de la mire ont été entamés.

Microfilmage

Le microfilmage est pratiqué par 41 services d'archives départementales. En 2011, 118,4 kml de nouveaux microfilms (masters) ont été produits, dont 65 kml en interne, ainsi que 145,6 kml de microfilms issus de la duplication de masters dont 94,7 sont réalisés en interne, soit 65 %.

L'utilisation du procédé COM, qui consiste à produire un microfilm sur lequel on projette des images issues de la numérisation, reste assez peu répandue : 8 kml de microfilms ont été produits avec ce procédé, par cinq départements (Loire, Charente, Charente-Maritime, Drôme et Landes).

ANF_Rap_11_CS5.indd 56 4/18/2013 11:36:54 AM

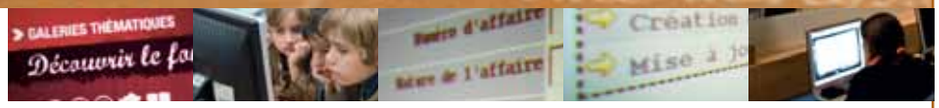

Moyens alloués à la numérisation

On notera cette année encore l'importance des budgets dédiés à la numérisation dans le réseau des archives territoriales, avec un budget annuel moyen de 30 000 € dans les archives départementales et de 6 800 € dans les archives municipales.

Nombre de **services départementaux** dotés d'un budget de numérisation (/101)	Total cumulé des budgets de numérisation des archives départementales	Budget moyen des archives départementales dédié à la numérisation	Budget de numérisation le plus élevé	Budget de numérisation le plus faible (hors budgets nuls)
80	**3 140 869,50 €**	31 725,95 €	296 130,00 €	144,00 €

Nombre de **services municipaux** dotés d'un budget de numérisation (/412)	Total cumulé des budgets de numérisation des archives municipales	Budget moyen des archives municipales ayant une activité de numérisation	Budget de numérisation le plus élevé	Budget de numérisation le plus faible (hors budgets nuls)
107	**728 792,28 €**	6 875,40 €	49 187,00 €	40,00 €

En plus des moyens dont dispose chacun pour mener son activité de numérisation, il faut ajouter les financements supplémentaires du ministère de la Culture. Outre les apports des DRAC, dont certaines interviennent dans le cadre des contrats de plan État-Région (par exemple en Franche-Comté), la principale source de financement reste le plan national de numérisation du Département de l'enseignement supérieur et de la recherche (DREST).

Le plan national de numérisation 2011 a distribué au réseau des archives 538 900 €.

Budget total du plan	**Montant attribué aux services d'archives**	Pourcentage sur le budget total	Nombre de projets d'archives départementales retenus	Nombre de projets d'archives municipales retenus	Nombre de projets des Archives nationales retenus
2 850 000 €	**538 900 €**	19 %	35 (sur 38)	13 (sur 19)	2 (sur 2)

ANF_Rap_11_CS5.indd 57 4/18/2013 11:37:16 AM

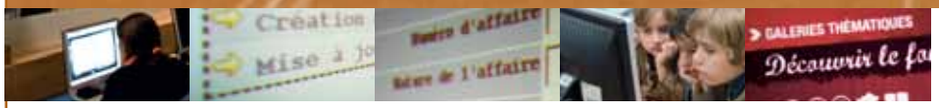

Bilan quantitatif

	Nombre de pages numérisées dans l'année	Nombre total de pages numérisées	Dont registres paroissiaux et état-civil	Nombre d'images numérisées dans l'année	Nombre total d'images	Dont cadastre et plans
Archives départementales	18 869 490	**275 521 811**	*178 370 184*	647 283	**5 299 814**	*428 885*
Archives municipales	2 103 898	**14 253 660**	*7 897 908*	394 121	**1 639 702**	*10 182*

Il semble que l'activité de numérisation ait connu une hausse sensible par rapport à 2010. Le bilan quantitatif montre donc que près de 290 millions de pages ont été numérisées, dont 64 % sont des pages issues des registres paroissiaux et d'état civil.

Thématiques abordées en 2011

D'un point de vue scientifique, comme toujours, les dossiers « archives » investissent majoritairement les programmes « Territoires » (38 projets) et « Personnes » (29 projets). Dans le détail, l'analyse fait apparaître que les projets de numérisation des plans et des cadastres sont en net tassement. C'est plutôt l'histoire nationale et l'histoire locale qui ont recueilli les meilleurs suffrages, avec les première et deuxième guerres mondiales et le patrimoine d'outre-mer, ce qui s'explique principalement par le fait que 2011 était l'année des Outre-mer et par les commémorations à venir des deux conflits mondiaux.

Les documents numérisés les plus représentatifs restent les registres paroissiaux et les tables décennales, les registres matricules, les registres de délibérations et les fonds photographiques, plus nombreux. Les projets de numérisation de la presse et des périodiques anciens progressent eux aussi, en général en concertation avec le monde des bibliothèques.

Néanmoins, d'autres types de documents moins fréquemment rencontrés ont été proposés par les services :
– les listes électorales (archives de la Somme),
– le fonds d'archives de l'abbaye de la Chaise-Dieu (archives de la Haute-Loire),
– les cartulaires monastiques de la Champagne méridionale (archives de l'Aube),
– les registres de la commission des phares et balises pour le patrimoine maritime (archives nationales)
– des enregistrements sonores effectués dans une optique ethnologique et linguistique (archives du Var).

Certains de ces projets vont parfois plus loin qu'une simple numérisation en prévoyant une édition électronique des documents d'archives. C'est le cas par exemple de l'Aube, qui propose d'utiliser l'encodage en TEI pour l'édition des documents anciens.

Des sources notariales ont été également numérisées par six services d'archives départementales.

ANF_Rap_11_CS5.indd 58 4/18/2013 11:37:24 AM

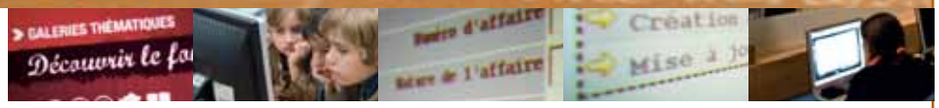

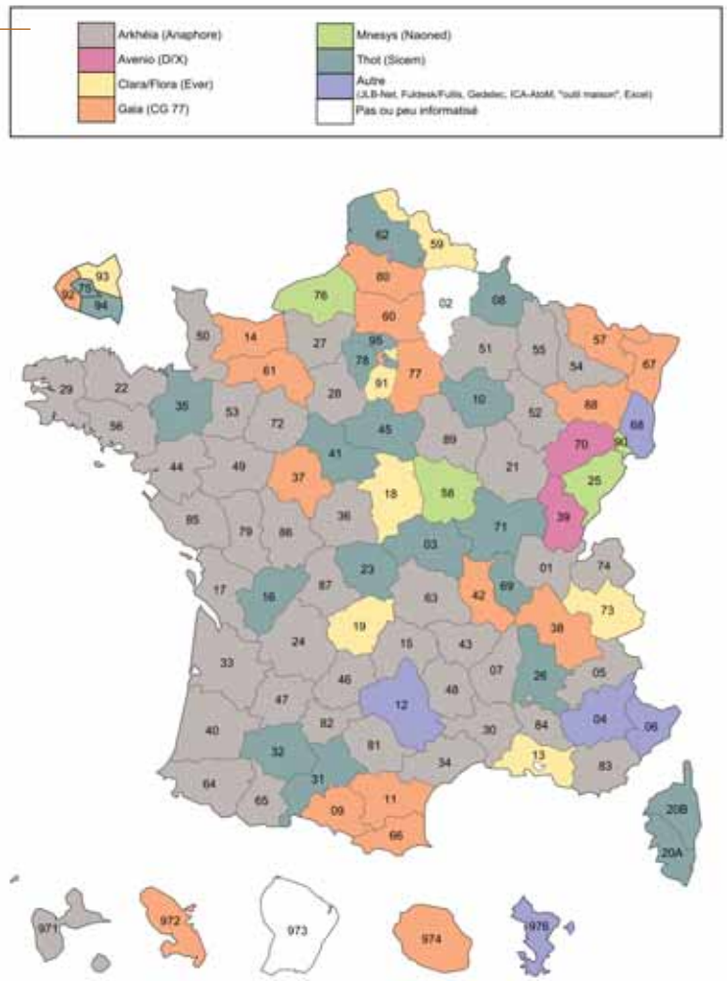

Progiciels de gestion et de production des instruments de recherche utilisés en 2011

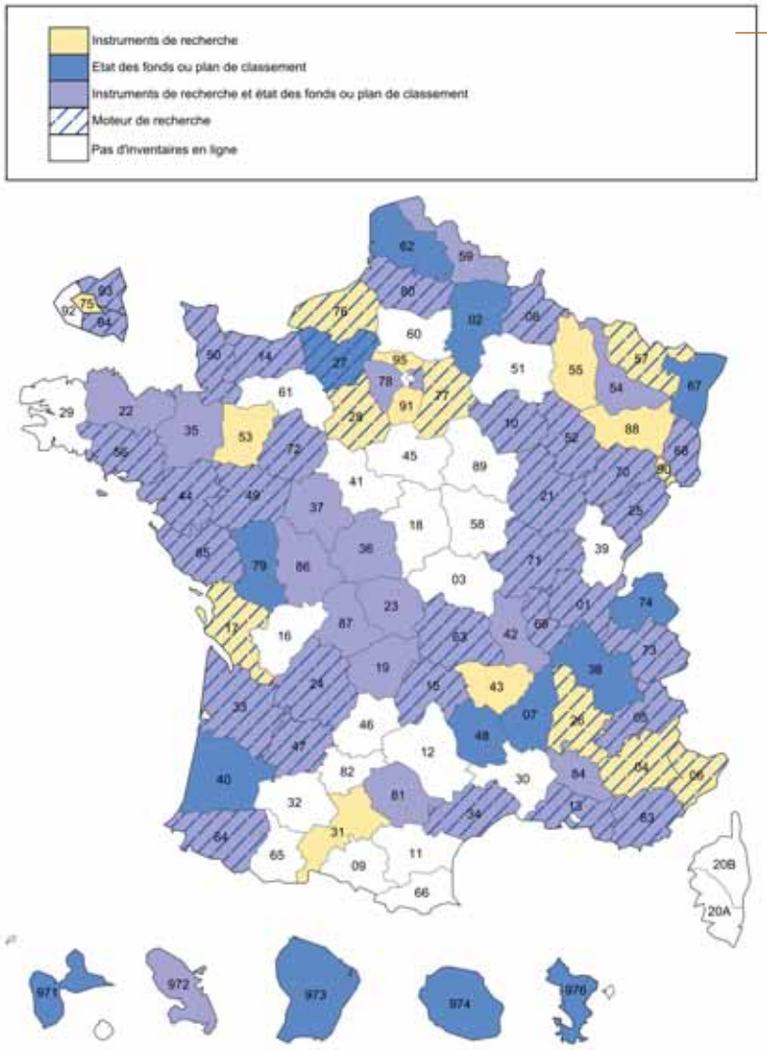

Instruments et moteurs de recherche en ligne en 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 59 4/18/2013 11:37:30 AM

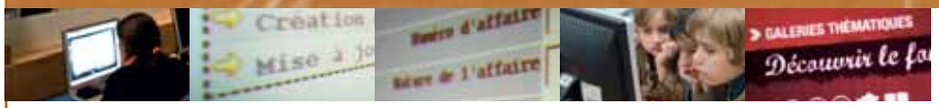

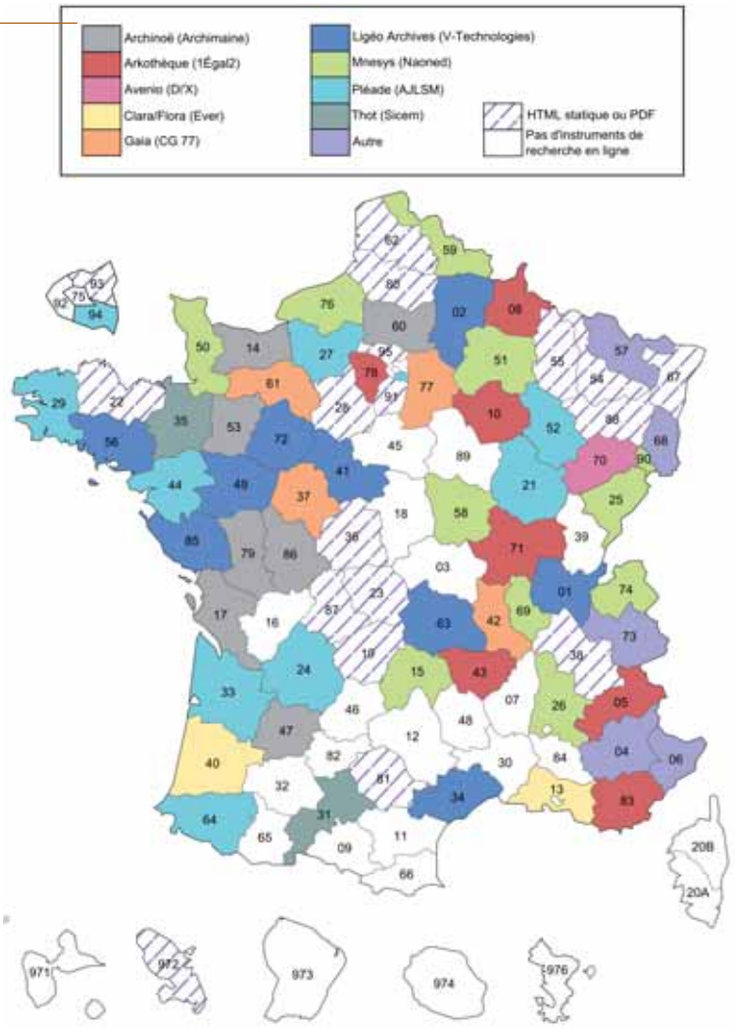

Publication en ligne des instruments de recherche : outils utilisés en 2011

À côté des programmes dédiés aux territoires et aux personnes, on a également remarqué que les services d'archives choisissent de se rattacher à d'autres thématiques du plan national, moins attendues. Citons les archives municipales de Lyon qui ont proposé de numériser des fonds d'archives de la Grande fabrique de la soie, celles de Calais avec des plans et documents relatifs à la confection de la dentelle, ou encore les archives de la Charente qui ont proposé de numériser les étiquettes des grandes marques de cognac, consignées avec les dépôts des marques effectués auprès des tribunaux de commerce de 1859 à 1965.

5.3. Sites Internet et diffusion des sources numérisées

Dans la dizaine de nouveaux sites d'archives départementales mis en ligne en 2011 – ce qui porte à 89 leur nombre total – plusieurs font montre d'originalité, mettant en œuvre des innovations intéressantes à des titres divers : le Rhône pour son approche globale centrée sur la recherche et la thématisation, la Nièvre qui a intégré le graphisme de l'œuvre de l'artiste Claire Maugeais, retenue au titre du 1 % culturel pour le projet du Centre des archives historiques, la Moselle pour sa carte de géographie historique interactive, ou encore les Hautes-Pyrénées pour leur navigation à facettes. Côté archives municipales, qui comptent une quarantaine de sites « importants », plusieurs sites également ont vu le jour (citons Montbéliard, Pontoise ou Douai) ou bien ont été totalement refondus (tel celui de Rennes) ou encore ont intégré de nouvelles offres, comme celui de Lyon qui a mis en ligne l'un de ses trésors, le manuscrit enluminé du *Garbeau de l'épicerie*, de 1519, avec une interface donnant accès à la transcription et à l'information historique.

ANF_Rap_11_CS5.indd 60 4/18/2013 11:37:51 AM

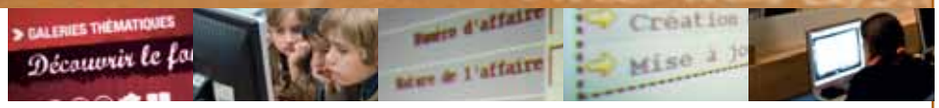

Sur la forme, les sites ne cessent de progresser. Les données « obligatoires », mentions légales, plans du site, respect des normes d'accessibilité, licences, sont massivement présentes, dans des proportions variant de 70 à 80 %. En revanche, les moteurs de recherche sont encore trop souvent absents : 58 % seulement des sites des archives départementales. Encore faut-il distinguer dans ce chiffre les moteurs généraux, qui interrogent l'ensemble du site, et les moteurs spécifiques aux contenus archives (inventaires). Quelques sites se distinguent néanmoins : l'Oise intègre un peu de sémantique dans son moteur qui cherche les pluriels et les féminins des termes entrés par l'internaute ; les Hautes-Alpes donnent une explication fort claire sur les index et la recherche – ce qui est exemplaire dans la mesure où derrière son écran, l'internaute ne peut faire appel à quiconque pour se faire expliquer les arcanes des classements archivistiques.

Si l'on considère un des aspects majeurs du métier, soit ce qui concerne la communication des archives, on peut distinguer trois types de contenus complémentaires : les archives numérisées, les instruments de recherche en ligne et les aides à la recherche (citons l'excellent livret de l'Ardèche). Ces trois types sont fort bien représentés et en progression constante d'une année sur l'autre. En valeur absolue, les archives numérisées mises en ligne comptent 206 millions de pages et images pour les archives départementales (contre 176 millions en 2010), 8,9 millions de pages et images pour les archives municipales (6,6 millions en 2010). La mise en ligne des instruments de recherche est plus difficile à comptabiliser (fichiers PDF, Word, EAD-XML ou bases de données). Elle est également plus difficile à mettre en œuvre et les solutions sont moins éprouvées, les sociétés éditrices de logiciels moins innovantes, ce qui explique en partie les pourcentages plus faibles. Il faut dire enfin que mettre en ligne des inventaires est moins vendeur que de le faire pour des archives numérisées, à supposer déjà que ces dernières soient disponibles. Certains services précisent le taux de couverture des instruments de recherche par rapport aux fonds conservés ; d'autres indiquent à l'internaute que tout n'est pas en ligne. Dans la plupart des cas cependant, c'est à l'internaute de comparer l'état des fonds et les inventaires pour en déduire les manques.

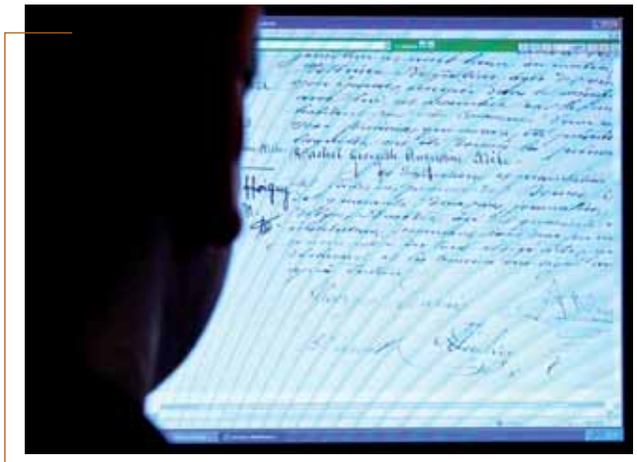

Consultation de l'état civil en ligne

	3 Archives nationales	89 archives départementales	40 archives municipales
Archives numérisées[1]	66 %	92 %	100 %
Instruments de recherche	100 %	69 %	42,5 %
Aides à la recherche	100 %	80 %	–

NB : Les pourcentages indiqués dans le tableau sont calculés sur les sites Internet comptabilisés, non sur le nombre total de services.

1 Les chiffres ne tiennent pas compte des florilèges ou des expositions virtuelles, et comprennent uniquement des fonds ou séries entiers mis en ligne.

ANF_Rap_11_CS5.indd 61 4/18/2013 11:38:00 AM

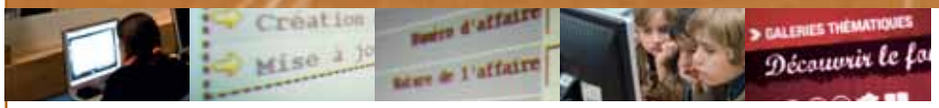

Liste des municipalités ayant mis en ligne des fonds numérisés

Alès (2)
Amiens (1)
Angoulême (1)
Aubervilliers (2)
Avignon (3)
Bastia (1)
Bègles (1)
Béthune (3)
Bonifacio (3)
Bourg-en-Bresse (4)
Brest (3)
Brive-la-Gaillarde (2)
Cannes (2)
Chatenay-Malabry (4)
Cholet (1)
Grenoble (3)
Houilles (1)
Ivry-sur-Seine (1)
La Roche-sur-Yon (2)
Le Havre (1)
Lorient (2)
Lyon (5)
Marseille (2)
Montbéliard (3)
Montrouge (1)
Nantes (4)
Orléans (3)
Pau (4)
Pontivy (4)
Pontoise (3)
Reims (4)
Rennes (5)
Romans-sur-Isère (5)
Rueil-Malmaison (1)
Saint-Brieuc (1)
Saint-Cloud (1)
Saint-Denis (2)
Saint-Etienne (4)
Saint-Ouen (3)
Saumur (4)
Sceaux (1)
Tarbes (4)
Toulouse (4)
Troyes (1)
Vitry-sur-Seine (1)

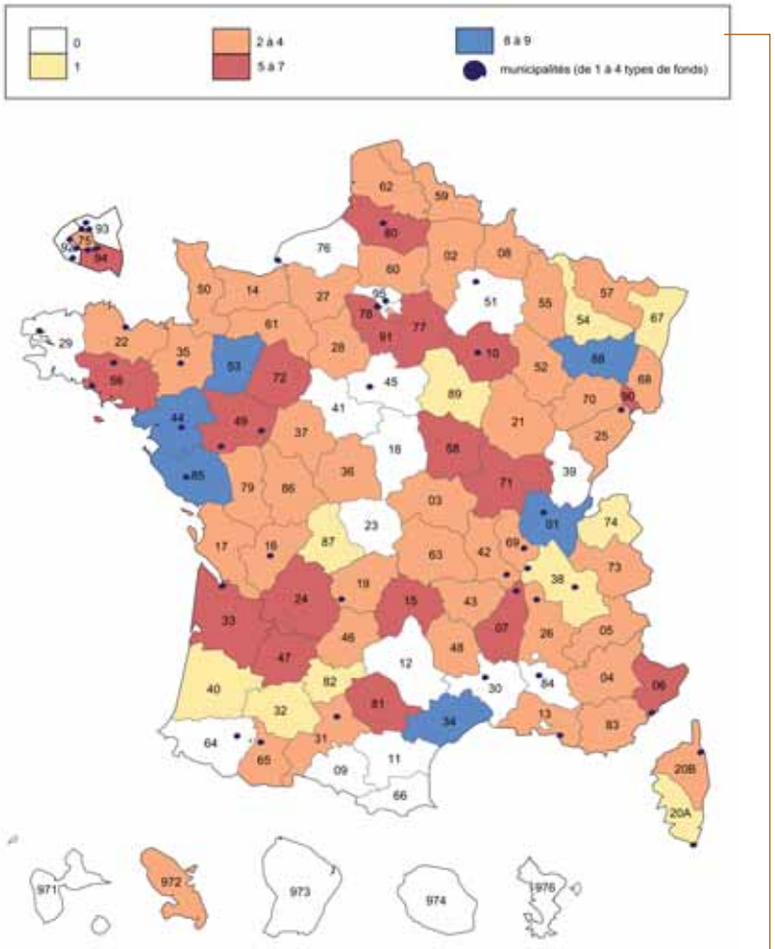

Fonds mis en ligne par les archives départementales et municipales en 2011

Ces chiffres un peu arides recouvrent en tout état de cause une réalité riche et foisonnante et les contenus offerts aux appétits formidables des internautes sont chaque année plus diversifiés et mieux présentés.

Les internautes d'ailleurs ne s'y trompent pas et les chiffres de fréquentation progressent encore, même si un essoufflement relatif peut parfois être constaté ici ou là. Au cours de leurs 31,5 millions de visites (28,9 en 2010), les internautes ont « vu » 1,6 milliard de pages (1,8 milliard en 2010). Ces chiffres impressionnants sont toutefois quelque peu approximatifs car la comptabilisation de ce type de données

ANF_Rap_11_CS5.indd 62 4/18/2013 11:38:24 AM

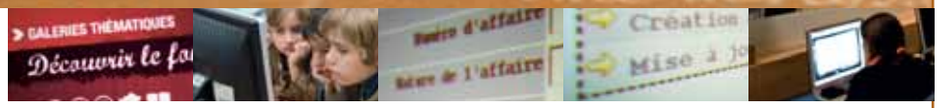

n'est pas simple et les données ne sont pas toujours complètes[1]. Certains services ont changé de méthode en 2011 (Bourg-en-Bresse, l'Oise par exemple) afin justement d'avoir des bases sûres et de mieux connaître, et donc servir, leurs publics par la mise en place d'outils plus précis et mieux paramétrés.

La baisse constatée dans le nombre de pages vues peut sans doute en partie s'expliquer par les indexations disponibles, soit à l'année, soit à l'individu, et qui permettent à l'internaute d'accéder directement à la page cherchée sans avoir à feuilleter les registres. On pourrait aussi y voir la montée en puissance d'un lectorat plus « léger », attiré vers les sites Internet des archives par les actualités, les lettres d'information, voire les médias sociaux ou encore les expositions virtuelles. En effet, 84 services rédigent des actualités, 24 (contre 15 en 2010) publient une lettre d'information en ligne, 11 participent aux médias sociaux. Les expositions virtuelles (80 sites d'archives départementales contre 70 en 2010) sont bien entendu variables en qualité comme en importance, mais il faut noter qu'au moins un éditeur propose un module d'exposition en ligne, ce qui simplifie la tâche des archivistes, tout en bridant quelque peu leurs possibilités éditoriales. Ces différentes actions montrent l'importance de la communication, désormais bien prise en compte par les services d'archives et/ou les conseils généraux et municipaux.

L'analyse proposée par certains services permet de confirmer les conclusions tirées de l'enquête de 2010 : les internautes constituent désormais un vrai lectorat,

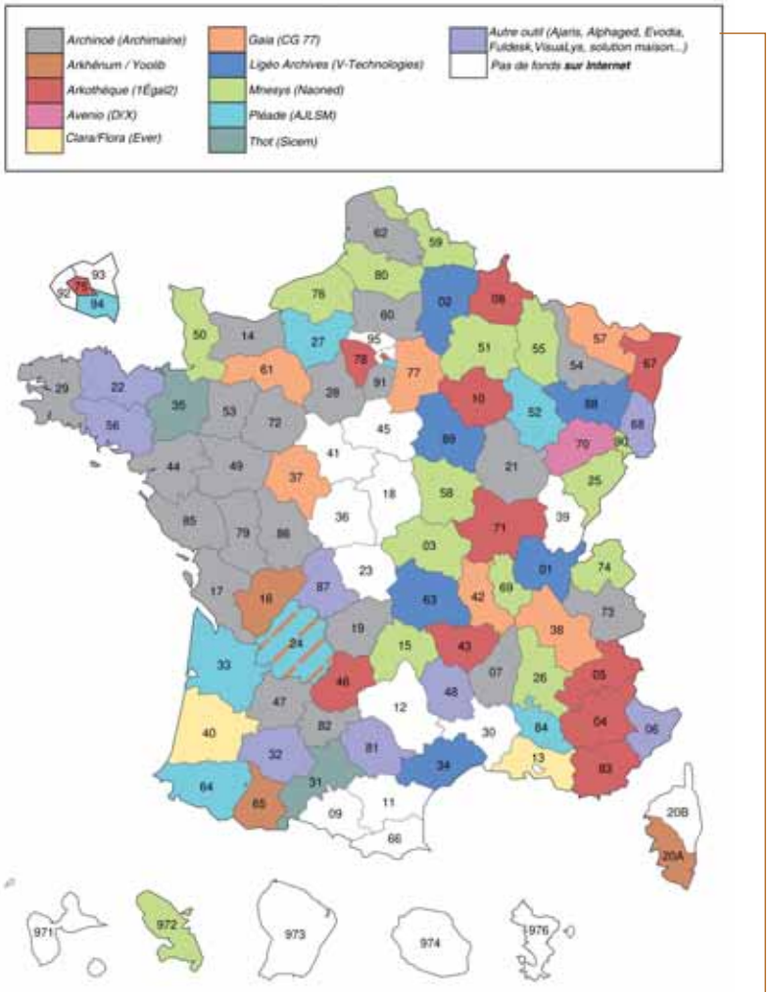

Diffusion en ligne des fonds numérisés : outils de visualisation utilisés par les archives départementales

1 Outre deux services d'archives départementales qui n'ont pas rendu de rapport, sept services ne pouvaient pas compter les pages vues, et quatre les visites. Quant aux visiteurs uniques, leur comptage est encore plus aléatoire et les statistiques dont nous disposons ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées ici.

ANF_Rap_11_CS5.indd 63 4/18/2013 11:38:36 AM

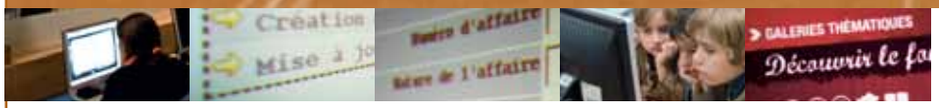

Typologie des fonds numérisés en ligne en 2011

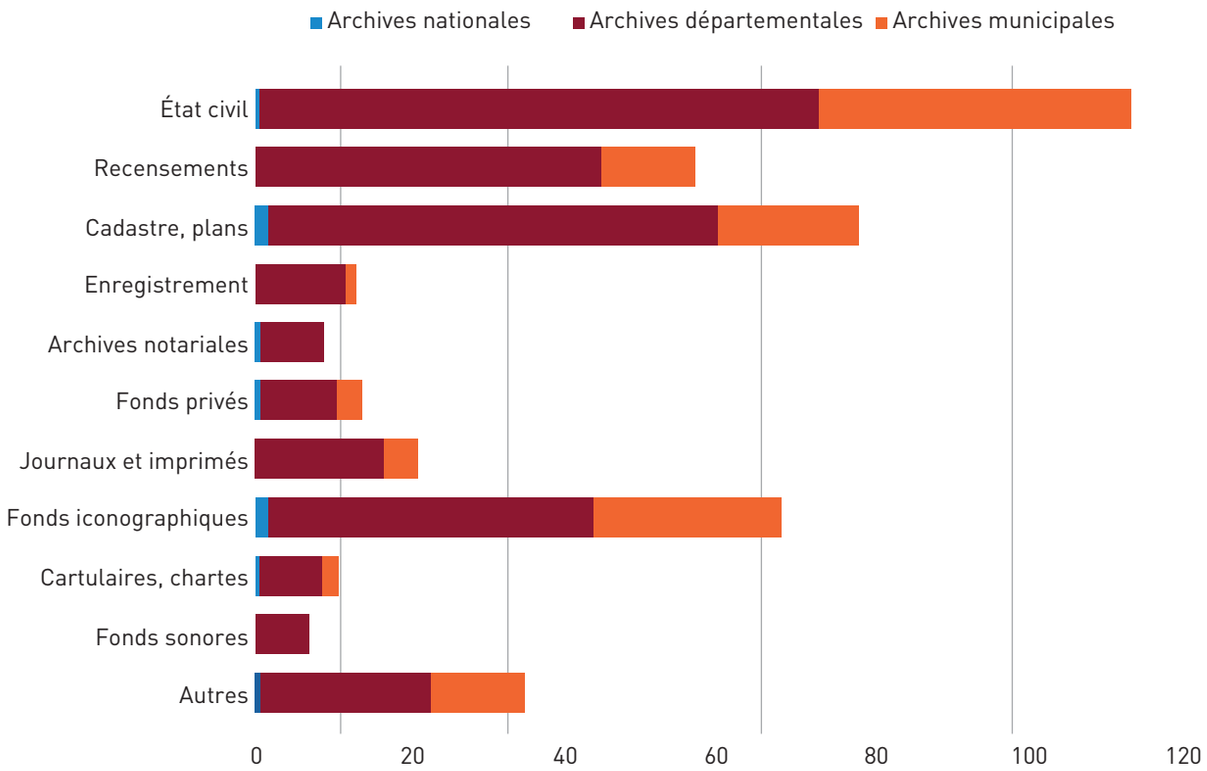

bien plus nombreux que le lectorat « physique »[1], mais également stable et exigeant. En effet, les internautes viennent et reviennent, fidélisés par le renouvellement régulier de l'offre en ligne et probablement aussi par la modernisation des sites. Ils commentent, ils annotent, ils réagissent, ils proposent et ils écrivent. Ce dialogue est très important pour les archivistes : l'évaluation est en effet nécessaire pour améliorer et mettre à jour les sites et les outils disponibles.

Les lecteurs réels sont également internautes : ils préparent en ligne leur visite, en particulier s'ils viennent de l'étranger, afin de rentabiliser leur temps « réel » dans les archives, ou complètent leurs recherches en explorant d'autres fonds non encore numérisés mais dont les inventaires ont été mis en ligne. En somme, il n'y a pas de ligne de démarcation entre les uns et les autres, et certainement pas de fracture numérique qui serait liée

1 La ville de Bourg-en-Bresse a ainsi pu calculer une multiplication par 30 de son lectorat depuis 2007.

ANF_Rap_11_CS5.indd 64 4/18/2013 11:38:47 AM

Page d'accueil du site des archives départementales des Yvelines

à l'âge : les internautes, lorsque les services disposent de cette information, sont représentatifs de toutes les tranches d'âge.

Prendre en compte ce nouveau public n'est pas forcément simple car ses attentes sont multiples, et il est, d'une certaine façon, invisible, mais c'est un enjeu fondamental pour certains services, notamment quand ils sont situés dans des zones enclavées, sans relais universitaire de proximité, pour garder les lecteurs qui sont la raison d'être, *in fine*, des archives.

Les archives mettent donc sur pied des projets extrêmement ambitieux pour satisfaire les différents publics : numérisation de fonds variés, mise en ligne des inventaires couplés à des moteurs de recherche, etc. L'ensemble des pages numérisées ne recouvre que 5 % des fonds conservés environ. 71 % des archives numérisées sont mises en ligne, et l'état civil représente 77 % des mises en ligne. La tâche peut donc paraître irréalisable. Cependant, de nouveaux modèles se font jour, pour aller vers davantage de coopération, de collaboration avec les internautes, comme avec les lecteurs.

ANF_Rap_11_CS5.indd 65 4/18/2013 11:38:53 AM

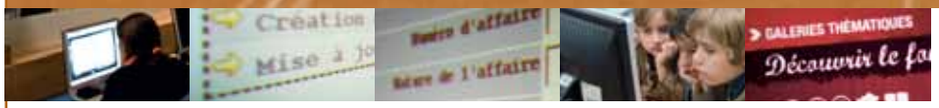

L'indexation collaborative en ligne est en place dans quinze services d'archives départementales : tous les éditeurs proposent désormais cette fonctionnalité. Ce terme recouvre toutefois des réalités et des pratiques très différentes et on a désormais davantage d'indexation « riche » que d'indexation simple. Cette dernière consiste à donner la possibilité à l'internaute d'indexer les documents à l'année, ce qui permet déjà un gain de temps appréciable lors de la consultation des registres paroissiaux ou d'état civil, seuls concernés par ce type d'indexation. L'indexation « riche » pour sa part est fort variée : nom, prénom, âge, profession, commentaires, etc. pour les documents à caractère généalogique (état civil, registres matricules et recensements pour l'essentiel), lieu, date, description pour les documents iconographiques (photos et cartes postales). Quant aux modalités de participation des internautes, elles sont toutes différentes : de la liberté la plus grande quant à ce qu'on indexe, mais généralement avec des champs très limités, à l'encadrement le plus strict avec test de paléographie et attribution de lots prédéfinis à indexer.

Un des outils collaboratifs des archives départementales de la Vendée

ANF_Rap_11_CS5.indd 66 4/18/2013 11:39:20 AM

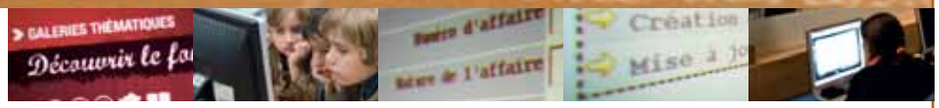

Enfin, les services contrôlent, ou non, les indexations proposées par les internautes. Chaque méthode présente indéniablement des avantages et des inconvénients, mais il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions définitives sur cette question. Enfin, il faut noter que cette indexation collaborative n'exclut pas de recourir parallèlement à des marchés d'indexation.

Les sites Internet, pour les services d'archives, représentent plus que jamais l'avenir des archives : nul n'existera plus s'il n'est pas sur la toile d'ici quelques années. Le renouvellement, la richesse de l'offre, la mise à niveau (technique et graphique) régulière sont des facteurs de succès. Il est vrai que ces sites Internet ont un coût financier et humain et que l'ouvrage doit être remis sur le métier en permanence, notamment pour améliorer les zones d'ombre telles que l'incapacité des moteurs à référencer correctement les sites en EAD ou la traduction en langage naturel du vocabulaire archivistique. Mais si l'on rapporte le coût d'un site à sa fréquentation, on s'aperçoit que le retour sur investissement est considérable : les archives touchent un public qui n'a jamais été aussi large.

ANF_Rap_11_CS5.indd 67 4/18/2013 11:39:31 AM

Nouveau bâtiment des archives départementales de la Meuse

ANF_Rap_11_CS5.indd 68 4/18/2013 11:39:39 AM

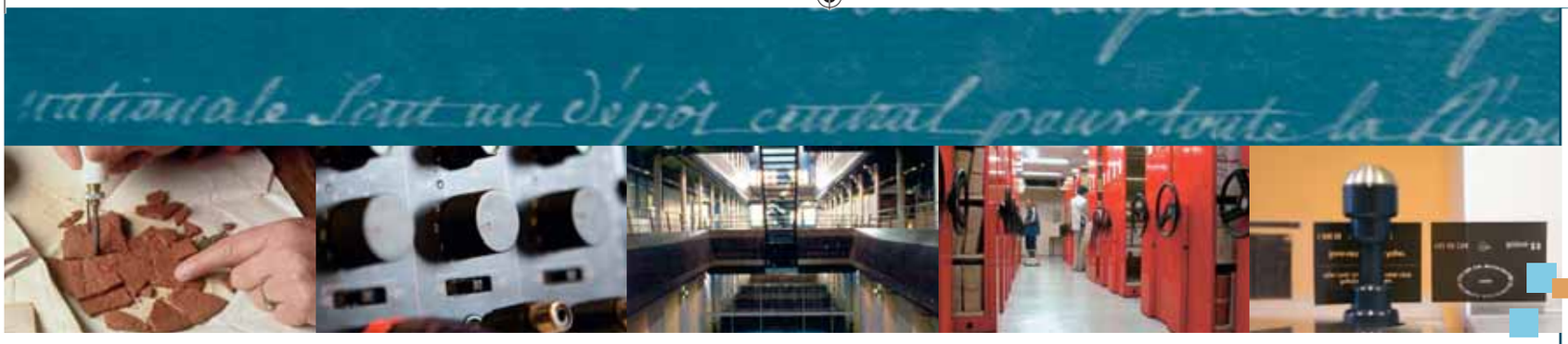

6. Des investissements pour l'avenir

6.1. Une politique d'investissement conjointe pour les bâtiments

Faisons cette année encore parler les chiffres. La diversité des bâtiments peut se traduire par des moyennes qui ne reflètent qu'imparfaitement les diversités du terrain. Cependant, l'enseignement majeur des chiffres est que le Service interministériel des archives de France a honoré près de 20 millions d'euros de dettes sur factures depuis 2010 et qu'il a délégué plus de crédits au profit des archives départementales que cela n'a été le cas depuis longtemps.

Les archives départementales

En 2011, la surface moyenne d'un bâtiment d'archives départementales approche les 8 000 m² et celle des magasins dépasse les 5 000 m². Si certains cabinets d'architectes sont devenus des spécialistes des bâtiments d'archives et signent des édifices à la fois fonctionnels et d'une qualité architecturale certaine, il est également intéressant de constater que de nouveaux venus, dont des architectes de renommée internationale, apportent un regard neuf sur ces constructions qui sont devenues des équipements culturels à part entière. Les problématiques de la conservation préventive s'ajoutant à celles du développement durable ont certes donné naissance à des édifices compacts, fortement isolés, mais à l'architecture toujours très étudiée comme dans les deux exemples cités dans les encarts ci-après.

12, 18, 30, 41, 45, ou encore 80 kml : la capacité linéaire des nouveaux bâtiments en chantier, neufs ou restructurés, témoigne elle aussi de la diversité des bâtiments d'archives départementaux.

Bien que de nombreux bâtiments aient été déjà édifiés ces dernières années, on compte en moyenne une proportion de plus de 80 % de rayonnages occupés par rapport aux rayonnages installés. On comprend donc pourquoi la construction de bâtiments d'archives est une activité toujours renouvelée.

Inauguration du bâtiment des archives départementales de l'Ardèche

ANF_Rap_11_CS5.indd 69 4/18/2013 11:39:58 AM

Les archives municipales

Les chiffres du rapport annuel pour les archives municipales reflètent également la diversité des services. Si la surface moyenne totale d'un bâtiment atteint presque les 500 m², il n'est pas surprenant que la surface d'un gros service d'archives municipales puisse atteindre 8 000 m². Il en est de même pour les magasins, dont la surface moyenne est de 300 m² environ et qui peut dépasser, pour les services les plus importants, 4 500 m². La proportion de rayonnages occupés par rapport aux rayonnages installés est certes inférieure à celle des archives départementales mais s'en rapproche avec un pourcentage de 77 %.

On note comme les années précédentes des réhabilitations de bâtiments à caractère patrimonial et des mutualisations avec des médiathèques ou d'autres services à caractère culturel. Le projet de la communauté d'agglomération de Pau est caractéristique de ces deux tendances. Deux autres projets envisagés à Dunkerque et à Annemasse sont aussi significatifs. À Dunkerque, fin 2011, démarre le chantier d'envergure de réhabilitation de la halle aux sucres pour le Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de la communauté urbaine de Dunkerque, signé par Pierre-Louis Faloci, architecte spécialiste de réalisations dans le domaine de la culture. À Annemasse, dans un autre style, c'est une ancienne ferme qui est choisie pour abriter les archives municipales. Les villes de Rennes et de Saint-Étienne doivent également faire face à la saturation de leurs locaux d'archivage et recherchent des solutions, pour ne citer que ces deux agglomérations d'importance.

Les constructions neuves pour les archives municipales sont assez rares et c'est pourquoi les efforts de la ville de Brumath en Alsace, soutenue par le service des archivistes itinérants du centre de gestion du Bas-Rhin, méritent d'être soulignés. Pour cette ville de moins de 9 000 habitants, les architectes Patrick Schweitzer et associés ont conçu un bâtiment neuf dont la façade habillée d'une résille reprend les emblèmes stylisés de la ville, feuille de chêne et gland.

Les projets suivis en 2011 aux Archives de France

Au niveau de l'avant-projet définitif, on note trois projets pour les archives départementales de la Marne, du Lot-et-Garonne et de la Meurthe-et-Moselle et un projet pour les archives municipales de Bordeaux. Il s'agit d'un bâtiment neuf pour les archives de la Marne et son annexe à Reims et de trois réhabilitations de bâtiments à caractère patrimonial de style varié : un immeuble tertiaire des années 1980 près d'Agen, une ancienne école normale à Nancy et un entrepôt des farines dans une ancienne zone ferroviaire pour la ville de Bordeaux.

Le pré-programme ou le programme de trois projets pour les archives départementales de Mayotte, de la Somme et de la Loire ont été étudiés ainsi que ceux de cinq projets de bâtiments pour des archives municipales, preuve de la prise en compte de réels besoins, même si certains dossiers n'avancent pas au rythme que nous pouvions souhaiter.

Escalier des archives régionales de Franche-Comté

ANF_Rap_11_CS5.indd 70 4/18/2013 11:40:24 AM

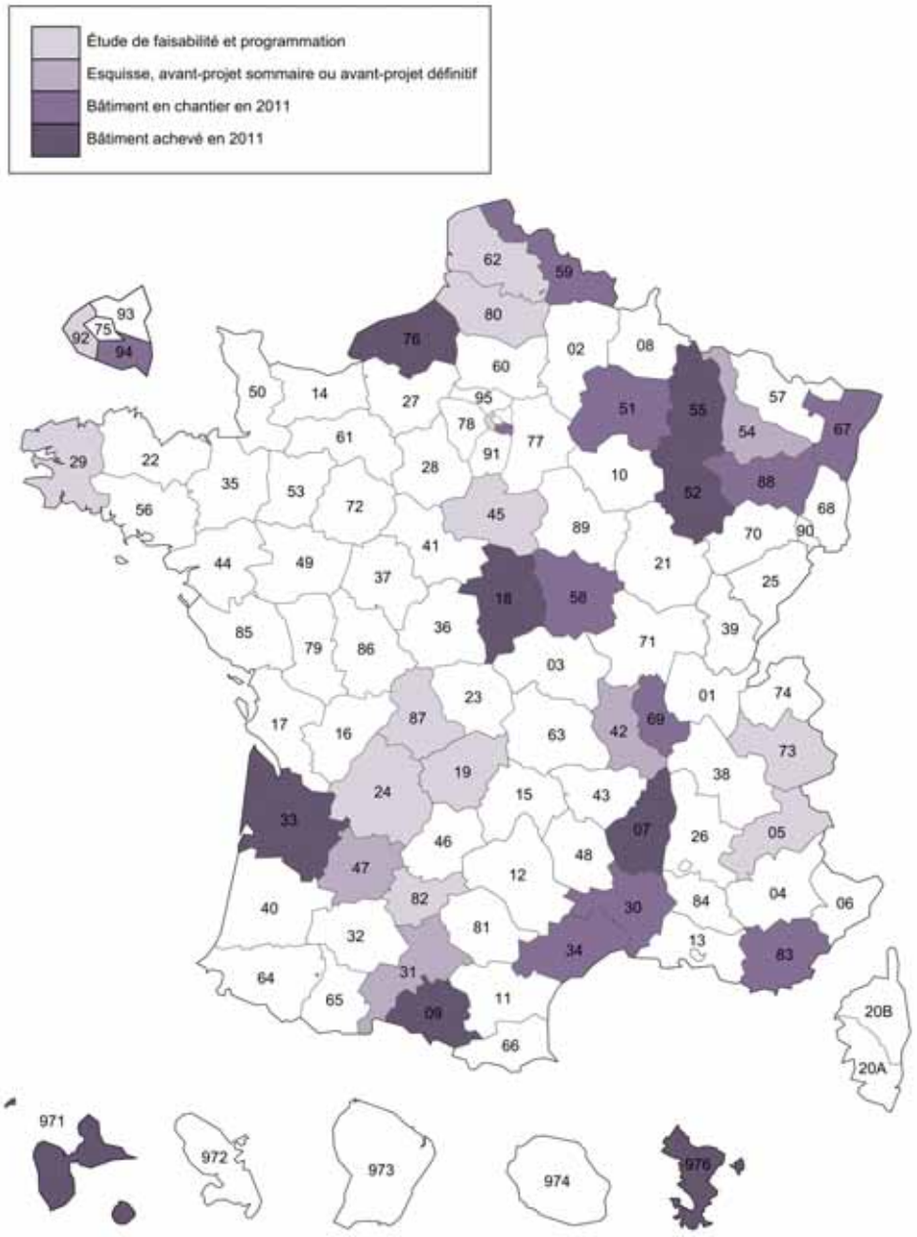

Les bâtiments d'archives départementales en chantier en 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 71 4/18/2013 11:40:32 AM

Une réhabilitation pour une communauté d'agglomération à Pau

Façade du nouveau bâtiment

Sont réunis sur le site de l'usine des tramways le service communautaire des archives, les services culturels de la ville de Pau et de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées ainsi que les services internes de la Médiathèque intercommunale, dont le service du patrimoine.

Le site est une ancienne usine de production d'électricité pour un réseau de tramways qui a existé à Pau de 1900 à 1928. Sa haute cheminée en briques rouges sert de point de mire depuis différentes zones des Pyrénées.

Le hall d'accueil

Salle de lecture pour 24 lecteurs avec un espace numérique.
Espace d'exposition dans le hall d'accueil.
Capacité de conservation : 5,8 kml. 3 magasins ; magasin spécifique pour les plans ; magasin audiovisuel.
Atelier (30 m²), salle de tri (69 m²) et salle de groupe (55 m²).

Fin 2011, plus de vingt bâtiments d'archives départementales étaient en chantier, ainsi qu'un bâtiment d'archives territoriales à Saint-Martin : pour moitié des constructions neuves et pour moitié des extensions et des restructurations de plus ou moins grande envergure. Cette proportion reflète bien les interrogations et les choix à faire lorsqu'un bâtiment arrive à saturation. Un édifice neuf aura certes toutes les fonctionnalités souhaitées mais il sera peut-être moins bien situé et donc plus difficile d'accès tant pour le public que pour le personnel. Un bâtiment restructuré sera plus difficile à concevoir mais il permettra des économies certaines de matériaux et d'énergie de tous ordres et permettra de conserver le bénéfice des travaux réalisés précédemment. Les deux réponses peuvent être retenues et elles le sont, finalement, à part égales. Les projets envisagés dans les années à venir nous diront si cet étonnant équilibre continuera à être respecté.

6.2. La conservation préventive : actions et normalisation

Conservation et transversalité des savoirs

La Direction générale des patrimoines a mis en place en 2011 un groupe transversal (archéologie, archives, musées, monuments historiques, mais aussi bibliothèques) pour traiter des questions de conservation. Les Archives de France jouent un rôle essentiel dans ces manifestations. La première journée, qui s'est tenue en octobre 2011 à la BnF, a eu pour thème « Patrimoines et conservation préventive. Pratiques comparées et nouveaux enjeux ». Les actes ainsi que des articles complémentaires sont diffusés dans la revue *In Situ*, n° 19 et consultables sur revues.org.

ANF_Rap_11_CS5.indd 72 4/18/2013 11:40:43 AM

Un bâtiment neuf en fin de chantier : les archives départementales du Gard

Le nouveau bâtiment

La salle de lecture

Ouverture au public : premier trimestre 2013.

Architectes : SARL Jean-Pierre Duval, associé au cabinet ADM.

Le bâtiment s'étend d'est en ouest, avec à l'ouest le bloc compact des magasins, surmontant la salle d'exposition et les locaux de traitement des fonds (4 niveaux au total), au centre, le hall d'accueil (230 m²) et la salle de lecture jouant sur la transparence avec ses parois vitrées, et à l'est la partie administrative sur 3 niveaux.

Trois cloches provenant de la chapelle de l'ancien grand séminaire ont été conservées et intégrées sous une dalle en verre dans la cour d'entrée.

Une mutualisation de la salle d'exposition (400 m²), de l'auditorium (147 m², 150 places), et de la salle de réunion du rez-de-chaussée (102 m²) est prévue avec les services du Conseil général.

Ce fut l'occasion de présenter *La conservation préventive des fonds d'archives, un travail d'équipe : une expérience de formation sur trois ans* (Archives de France et archives départementales du Morbihan).

Recherche et normalisation

La recherche ayant pour thème « Faut-il jeter les boîtes en bois anciennes ? » se poursuit ainsi que celle sur les mycotoxines et leur impact sur le patrimoine écrit et la santé. C'est la première fois que tous les laboratoires relevant du ministère de la Culture collaborent à un même sujet. Les travaux de groupes sur la conservation nationale des biens culturels (CNBC) ont abouti à la publication ou à la finalisation des normes suivantes : transport (CEN/TC 346/WG 5 transport et emballage) et éclairage (CEN/TC 346WG6). Par ailleurs, de nombreuses révisions de normes sont en cours (dont les normes sur les cartons et papiers, ainsi que sur les bâtiments d'archives et de bibliothèques).

Dans les magasins, archives départementales du Calvados

ANF_Rap_11_CS5.indd 73 4/18/2013 11:41:05 AM

Chiffres et tendances

La mise en ligne de l'enquête suscite des réponses de plus en plus nombreuses ce qui rend ce bilan 2011 plus précis : 97 services d'archives départementales, 431 d'archives municipales sur 596, 17 d'archives régionales. Les pourcentages suivants seront cités dans cet ordre.

Concernant la sûreté (détection intrusion totale : 61 % en AD ; 43 % en AM ; 35 % en AR) et la sécurité (détection incendie totale : 78 % ; 47 % ; 53 %), les failles existent encore dans les dispositifs de protection tout autant que pour l'anticipation des risques, tandis que les exercices de sécurité restent peu nombreux (43 % ; 20 % ; 24 %). Les plans de prévention (29 % ; 12 % ; 15 %), d'évacuation des collections (16 % ; 15 % ; 6 %) et de classement ETARE (25 % ; 6 % ; 4 %) sont en hausse, en particulier ce dernier avec un total de 42 établissements répertoriés ETARE. Des appels d'offre ont été ainsi lancés pour mettre en place des plans de sauvegarde et d'urgence, ce qui révèle de nouvelles pratiques notamment lorsqu'ils sont menés en collaboration avec d'autres services patrimoniaux (musées, bibliothèques, monuments historiques). Cette approche globale incite aussi élus et services d'incendie et de secours à considérer la sauvegarde des biens culturels comme une spécificité qui requiert écoute, dialogue, formation et moyens adaptés.

Les archives départementales du Nord et le centre de gestion ont organisé une table ronde sur le thème des opérations de sauvegarde du patrimoine écrit lors de catastrophes naturelles, notamment après le séisme en Haïti.

En matière de conservation préventive, on constate la présence d'un responsable dans les services (78 % en AD ; 37 % en AM ; 24 % en AR, soit au total 233 responsables) mais sans que celui-ci lance systématiquement une politique globale. Il serait utile d'évaluer régulièrement son action à partir de la *Méthodologie d'évaluation des pratiques en conservation préventive* et de son tableur disponibles sur le site des Archives de France. Le personnel formé suit également une courbe ascendante, la formation pouvant concerner une seule personne ou l'ensemble d'un service, soit 1 151 agents formés en un an.

Par ailleurs, les évaluations sanitaires et environnementales se développent conjointement avec l'analyse des besoins avant déménagement, lui-même précédé d'actions : désinfection, dépoussiérage, conditionnement, choix de la date du transfert pour éviter tout choc climatique et bénéficier d'un temps d'examen concernant le séchage des matériaux et l'adéquation du système de traitement de l'air. Ces nouveaux protocoles, cette veille technologique devraient permettre d'éviter les contaminations biologiques et de corriger les erreurs de conception. La date de réception des installations de traitement a tendance à être repoussée afin de permettre une vision complète sur une année.

Manuscrit Jausserandy, archives départementales de la Lozère.

ANF_Rap_11_CS5.indd 74 4/18/2013 11:42:33 AM

Ces progrès se concrétisent également par l'attention apportée aux problèmes d'empoussièrement et au risque de prolifération de moisissures puisque de plus en plus de services mènent des actions régulières ou mettent en place des contrats de maintenance. Les traitements à l'oxyde d'éthylène ont été utilisés par 45 services suite à des inondations, au dysfonctionnement des installations de traitement d'air ou à leur absence, à des versements contaminés.

On note des disparités entre les pratiques du récolement (86 % en AD ; 37 % en AM ; 71 % en AR) et de l'estampillage des documents de valeur (73 % ; 39 % ; 12 %). Enfin 56 % des services d'archives départementales et 27 % des services d'archives municipales ont un plan de restauration, soit des pourcentages stables. 21 entreprises se partagent les marchés de restauration de feuillets et 40 pour la reliure. Mais contrairement à 2010, le nombre de sceaux restaurés est en nette progression : une centaine de sceaux a été traitée en externe par Scel'Art, l'atelier Saint-Martin ou Cédric Lelièvre (pour des archives municipales). Des grandes campagnes de reconditionnement systématique (de 11 à 4 673 documents scellés) en interne ont permis d'améliorer leurs conditions de conservation. La restauration d'une collection de photographies est signalée, de même qu'un contrat de dépoussiérage. Reconditionnement et dépoussiérage (73 % des services) sont de plus en plus associés.

Par ailleurs, c'est avec satisfaction que l'on constate que les inscrits à la section française du Bouclier bleu sont en majorité des archivistes ou des bibliothécaires. Le nombre de sections augmente lentement : on en dénombre trois vraiment actives (le grand Sud-Ouest, le bassin du Rhône et l'Île-de-France).

Archives départementales des Yvelines

ANF_Rap_11_CS5.indd 75 4/18/2013 11:42:50 AM

Drapeaux des pays partenaires des Archives de France en 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 76 4/18/2013 11:43:00 AM

7. L'action internationale

7.1. Coopération culturelle

Dans le domaine des échanges internationaux, l'année 2011 a été marquée par plusieurs événements.

La création d'une nouvelle offre de formation archivistique internationale : la Conférence internationale supérieure des archives (CISA)

Cette conférence, organisée sur le modèle d'une *master class* de 5 jours se substitue au stage « Courants » spécialité archives. Conçu comme un stage francophone court de perfectionnement, le stage « Courants » avait été créé en 2001 dans le cadre du programme dirigé par la Maison des cultures du monde. Abordant deux à trois thématiques spécifiques liées aux enjeux actuels de l'archivistique, il recevait 15 à 20 participants francophones, dont la plupart avaient suivi auparavant le stage technique international d'archives. Un bilan des candidatures a permis de constater une baisse du niveau de qualification ou de responsabilité des participants ainsi qu'un rétrécissement du nombre de pays touchés.

La Conférence internationale supérieure des archives (CISA) se fonde sur de nouveaux principes : un bassin géographique homogène est choisi pour l'appel à candidatures ; les sessions sont bilingues, en relation avec le bassin géographique retenu, et les participants possèdent un haut niveau d'expertise. Parmi les objectifs de ce séminaire : privilégier les échanges entre stagiaires de même niveau professionnel et renouer avec les pays non francophones.

La première CISA devait se tenir dans le bassin méditerranéen, en français et en arabe, avec la collaboration des Archives nationales d'Égypte dans le cadre de l'accord bilatéral de coopération signé en 2009 avec les Archives de France. En raison des événements géopolitiques, le projet a dû être annulé dans cette configuration et reporté à 2012 en adaptant le thème, devenu « la place des archives et des archivistes dans la société d'aujourd'hui et de demain », et la zone géographique : l'Europe.

Délégations et visites

Les visites de délégations étrangères relèvent de trois catégories : des visites de groupe, des séjours de directeurs d'archives nationales qui souhaitent avoir un panorama général de l'organisation des archives en France, le plus souvent en préambule à la mise en place d'un accord de coopération bilatérale et des archivistes ou des consultants en archives qui souhaitent avoir un point de vue français sur l'organisation des archives.

ANF_Rap_11_CS5.indd 77 4/18/2013 11:43:09 AM

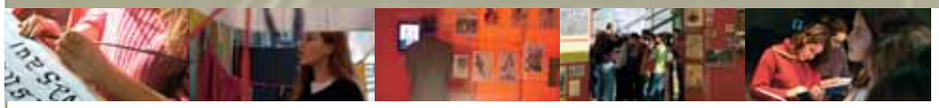

Deux directeurs d'archives récemment nommés dans leur pays, le directeur des archives du Maroc et le directeur des archives de la République tchèque, ont fait un séjour d'une semaine à Paris pour des rencontres et des visites de services. Le 30 novembre 2007, le Maroc s'est doté de sa première loi sur les archives et a créé une institution nommée « Archives du Maroc » dont le directeur, en la personne de M. Jamaa Baïda, professeur d'histoire contemporaine, n'a été nommé que quatre ans plus tard, le 31 mars 2011. M. Baïda s'intéresse aux questions d'organisation et de formation. M. Jiri Ulovec, nommé en 2011 directeur des archives de la République tchèque, est particulièrement intéressé par les questions d'archivage électronique.

Le directeur général des Archives nationales de l'Inde, de passage en France, a visité les Archives nationales et s'est rendu aux archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme Padré Baroan, sous-directeur de la documentation et des archives à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique de Côte-d'Ivoire, a présenté au directeur des Archives de France son projet de programme de formation des agents de ce ministère.

Dans le cadre de l'accord bilatéral, les Archives nationales du Vietnam ont envoyé une délégation de quatre archivistes à Paris et aux Archives nationales d'Outre-mer.

The National Archives center IV, publication des Archives nationales du Vietnam (2011)

ANF_Rap_11_CS5.indd 78 4/18/2013 11:43:27 AM

Mme Natalia Orlova, travaillant à Gazprom à Paris, a bénéficié de rendez-vous avec des spécialistes de l'archivage en administration centrale et dans les établissements publics.

La Chine envoie des délégations chaque année. En 2011, deux délégations de six personnes ont été reçues : les Premières archives historiques de Chine et une délégation de Jiangsu.

Deux associations professionnelles ont demandé à bénéficier de l'organisation d'un programme de visite : l'association des archivistes de Finlande et celle des archivistes de Pologne.

Comme chaque année de nombreuses demandes d'historiens, de chercheurs, de personnes à la recherche de leurs origines et d'étudiants arrivant par le site Internet des Archives de France sont traitées.

Collaborations marquantes de l'année : l'Égypte et l'Algérie

2011 avait vu l'intensification des liens avec les Archives nationales d'Égypte, en application de notre accord bilatéral de 2009. Outre le projet de CISA, une exposition de documents originaux des Archives nationales issus d'une exposition précédente *Exotiques expositions*, présentant des archives sur la présence égyptienne aux Expositions universelles, était prévue au Caire. Ce projet a été annulé et reporté à 2012.

Suite à un entretien du directeur des Archives nationales d'Algérie avec l'ambassadeur de France le 3 avril, la mise en œuvre de l'accord bilatéral de coopération entre les deux institutions d'archives s'est matérialisée par la désignation des membres du groupe de travail et la numérisation de documents iconographiques.

Conférences internationales

Les Archives de France étaient représentées au comité exécutif du Conseil international des archives qui s'est tenu à La Haye en juillet et à la Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA) qui s'est tenue à Tolède (Espagne) en octobre. Le directeur s'est rendu à la réunion du Groupe européen des Archives (EAG) à Budapest où il a défendu le point de vue français sur la réutilisation des données publiques.

Les participants du comité exécutif du CIA à La Haye (juillet 2011)

ANF_Rap_11_CS5.indd 79 4/18/2013 11:43:44 AM

Distinctions honorifiques

Sur proposition du Service interministériel des archives de France, six collègues ont été distingués dans l'ordre des Arts et Lettres en 2011 à titre étranger : cinq (Allemagne, Égypte, Suisse) au grade de chevalier, un (République tchèque) au grade de commandeur.

Remise de la médaille de chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres à Andreas Kellerhals, directeur des Archives fédérales suisses (septembre 2011)

7.2. L'action normative : une convergence des formats et des outils indispensable

Les Archives de France ont assuré le secrétariat du Comité des bonnes pratiques et normes professionnelles du Conseil international des archives (ICA). Les activités les plus marquantes en 2011 ont été la participation à la réunion annuelle du comité à Bucarest en Roumanie (mai 2011), et la rédaction d'un rapport d'étape sur les modifications à apporter aux quatre normes internationales de description archivistique et d'un chapitre commun sur les relations entre entités archivistiques (documents d'archives, collectivités, personnes ou familles productrices ou détentrices d'archives et fonctions exercées par ces collectivités, personnes ou familles).

Les Archives de France ont continué à accompagner les évolutions du logiciel ICA-AtoM[1], en particulier la réalisation de la version anglaise du manuel de la version 1.2. Cette participation s'est traduite par la traduction du manuel destiné aux utilisateurs et de l'interface du logiciel (www.ica-atom.org/doc/User_manual/fr).

1 ICA-AtoM est un logiciel web, libre et multilingue, que fait développer l'ICA pour permettre aux services d'archives disposant de peu de ressources de mettre facilement en ligne des descriptions archivistiques normalisées.

ANF_Rap_11_CS5.indd 80 4/18/2013 11:43:59 AM

L'année 2011 a vu la poursuite des travaux de révision de l'EAD (description archivistique encodée) par le sous-comité technique EAD (TS-EAD) de la Société des archivistes américains (SAA), auquel participent les Archives de France. Lors de la réunion annuelle du TS-EAD à Chicago, les 150 propositions d'évolution adressées par la communauté internationale ont été examinées pour être prises en compte dans les évolutions du format. L'un des enjeux majeurs de la révision est de rendre plus compatible l'EAD avec le SEDA de manière à faciliter la prise en compte de l'archivage électronique par les logiciels documentaires utilisant l'EAD.

Par ailleurs, en matière de *records management* et d'archivage numérique, s'est poursuivie la participation des Archives de France à la commission nationale 11 de l'AFNOR relative au management des documents et de l'information, avec la publication, en décembre 2011, des normes internationales ISO 30300 et ISO 30301 relatives aux systèmes de gestion des documents d'activité (management des *records*)[1], normes qui ont fait l'objet d'une traduction en français ainsi que de la parution d'un livre blanc[2].

Toujours dans le même domaine, deux nouveautés sont à signaler en 2011 : la publication de MoReq 2010[3] d'une part et la normalisation d'ICA-Req (ISO 16175)[4] d'autre part.

Outre cette collaboration, les Archives de France participent à la commission de l'Afnor CN 171 « Applications pour l'archivage et la gestion du cycle de vie du document » dont les travaux sur l'élaboration d'une norme relative aux coffres-forts numériques se poursuivent. Par ailleurs, début 2012, la norme Z 42-013 (Spécifications relatives à la conception et au fonctionnement d'un système d'information pour la conservation d'informations électroniques) a fait l'objet d'une transposition à l'ISO : norme ISO/FDIS 14641-1.

1 Voir la note d'information DGP/SIAF/2012/005 en date du 15 février 2012 relative à l'actualité de la normalisation en matière de *records management*.

2 Une première version de ce livre blanc a été publiée au mois de mars 2011. Une seconde version, publiée au mois de novembre, est disponible à cette adresse : www.bivi.fonctions-documentaires.afnor.org/livres-blancs/publication-d-une-deuxieme-version-du-documentintroduction-a-la-serie-de-normes-iso-30300-systeme-de-gestion-des-documents-d-activite

3 http://moreq2010.eu/

4 Une traduction française d'ICA-Req a été réalisée par l'ICA, disponible à l'adresse suivante : www.ica.org/3678/objectif-stratgique-2/icareq-principes-et-exigences-fonctionnelles-pour-larchivage-dans-unenvironnement-lectronique-traduction-en-franais.html

ANF_Rap_11_CS5.indd 81 4/18/2013 11:44:15 AM

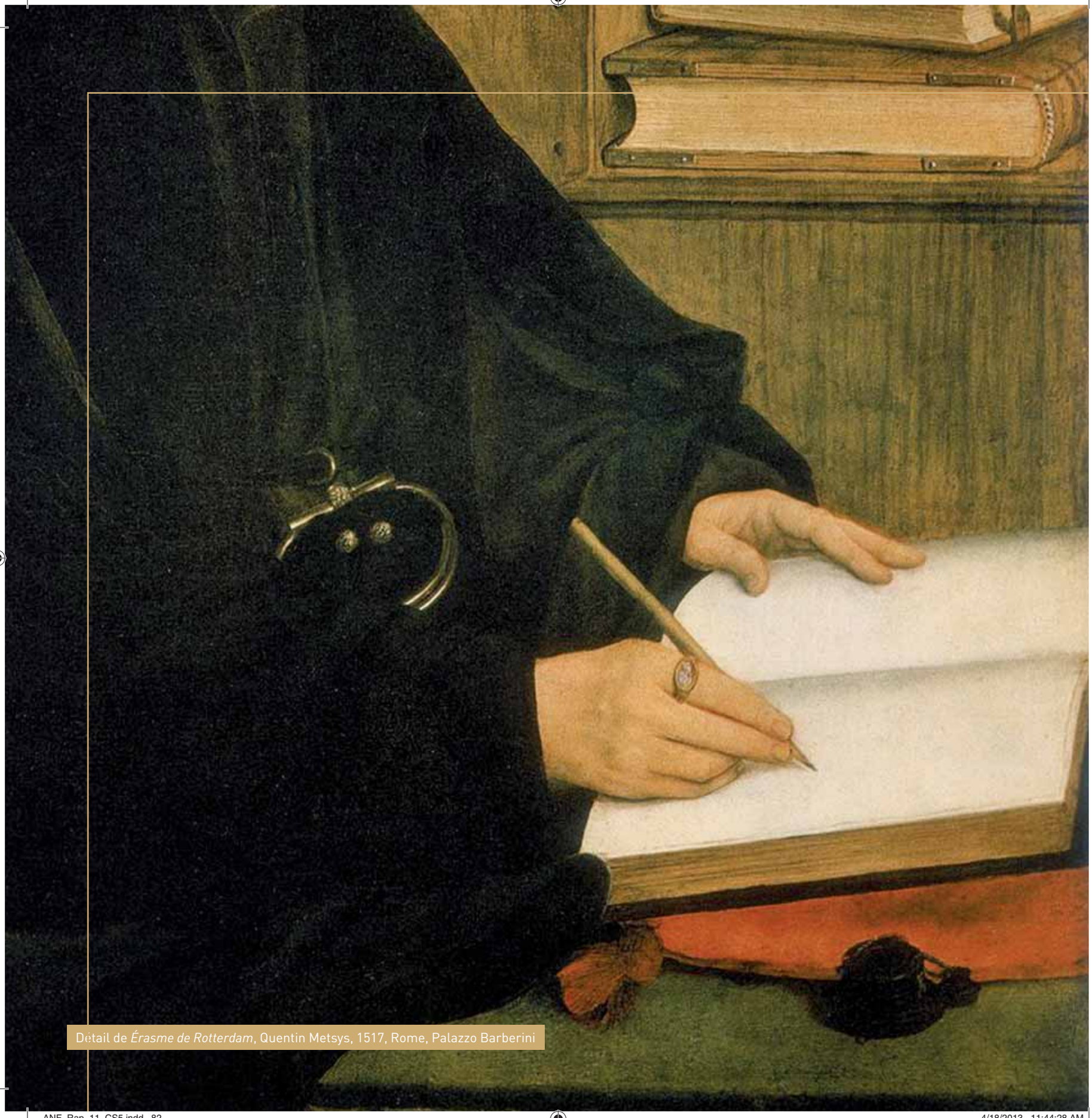

Détail de *Érasme de Rotterdam*, Quentin Metsys, 1517, Rome, Palazzo Barberini

ANF_Rap_11_CS5.indd 82 4/18/2013 11:44:28 AM

8. Commémorations nationales

8.1. Bilan des commémorations de 2011

À la suite de plusieurs démissions, de disparitions et pour respecter la règle des trois ans de mandat, une partie du Haut comité des Commémorations nationales a été renouvelée à la fin de l'année 2011, renouvellement confirmé par arrêté du 16 février 2012. C'est ainsi qu'ont pu prendre part aux réunions de la fin de l'année 2011 les nouvelles personnalités suivantes, proposées au ministre par le directeur chargé des Archives de France :

M. Christian Amalvi, professeur des universités

M. Jacques Chiffoleau, professeur des universités

M. Robert Halleux, de l'Académie royale de Belgique

M. Alfred Pacquement, directeur du Musée national d'art moderne

M. Jacques Perot, archiviste paléographe, président de l'Association française pour la protection des archives privées

Mme Danièle Sallenave, de l'Académie française.

Ce remaniement n'avait pas été attendu pour engager la confection du *Recueil des Commémorations nationales de 2011*, qui, préparé depuis 2010, se distingue des autres par la richesse (295 pages) et la qualité de l'iconographie, particulièrement soignée grâce à des moyens techniques nouveaux.

Comme à l'accoutumée, les facettes les plus variées de l'histoire ont été illustrées par des personnalités ou des événements dont la commémoration ne peut qu'avoir des vertus pédagogiques et d'exemplarité.

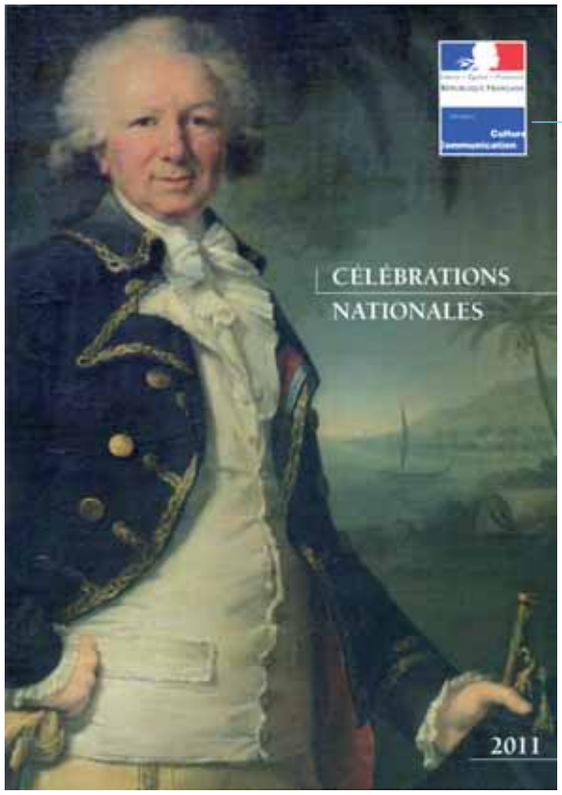

Couverture du recueil 2011

ANF_Rap_11_CS5.indd 83 4/18/2013 11:44:49 AM

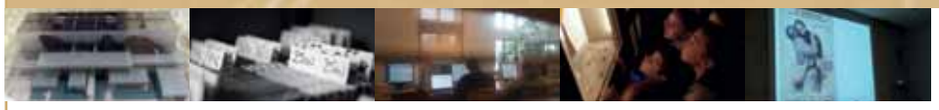

Force est de se limiter aux noms les plus prestigieux pour évoquer cette année mémorielle particulièrement riche :

Institutions et vie politique : Clovis ; Louis XI ; Turenne ; Louis XIV.

Littérature et sciences humaines : Érasme ; Boileau ; Théophile Gautier ; Blaise Cendrars ; Michel Foucault.

Arts : cathédrale de Reims ; Philibert de l'Orme ; Franz Liszt ; Antoine Bourdelle ; Aristide Maillol ; Georges Méliès.

Sciences et techniques : Bougainville ; Évariste Galois ; Marie Curie ; Centre national d'études spatiales.

Économie et société : Michel Servet ; Lacordaire ; Yves Saint Laurent ; Johnny Hallyday.

Poursuivant l'effort engagé dès 2010, le site Internet des Commémorations nationales a été plus systématiquement et plus abondamment nourri, et enrichi de surcroît de plusieurs rubriques. Cette évolution renforce le rôle et la portée du site, qui donne une réelle visibilité aux événements commémoratifs signalés. Elle s'accompagne inévitablement du recours de plus en plus fréquent à la Mission des Commémorations nationales pour accompagner (pas seulement du point de vue de la promotion audiovisuelle) les initiatives des associations, des collectivités, des artistes ou des institutions culturelles. Ce fut le cas en 2011, à titre d'exemples, pour les associations et les collectivités qui ont souhaité célébrer la mémoire de Philippe de Commynes, de Jehan Alain, de Georges Méliès, de Patrice de La Tour du Pin ou de Georges Pompidou.

Parallèlement, en étroite coopération avec le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (secrétariat général du ministère de

Portrait de Marie Curie, née en 1911

Éclipse de soleil en pleine lune, photogramme, 1907

ANF_Rap_11_CS5.indd 84 4/18/2013 11:45:04 AM

la Culture et de la Communication), un site multimédia particulièrement original et novateur a été réalisé à l'occasion du 450e anniversaire de la mort de Claude Garamont. Il est évidemment consacré à l'histoire de la typographie, qui trouva des siècles durant ses foyers d'élection à Paris et à Lyon.

Le site, élaboré par les meilleurs spécialistes dès le printemps 2011, a été officiellement présenté au public au printemps suivant dans le cadre du musée de l'imprimerie de Lyon, partenaire particulièrement actif du projet et de sa mise en œuvre.

Page d'accueil du site internet Garamond

8.2. Préparation des commémorations de 2012

En 2011, la sélection par le Haut comité des Commémorations nationales des anniversaires retenus pour le prochain *Recueil* a nécessité deux réunions plénières, dont une en présence du ministre lui-même. Ce dernier a suggéré (suivi en cela par tous les membres présents) de substituer à « Célébrations », utilisé et connu jusque-là, le terme de « Commémorations », plus neutre et permettant mieux de faire mémoire d'événements sombres de notre histoire ou de personnalités que le génie ne rend pas moins discutables du point de vue moral.

Parmi les noms retenus à l'occasion d'une première sélection pour 2012, Rousseau remporte la palme de la notoriété. Du reste, plusieurs collectivités territoriales, prenant les devants, ont déjà fait connaître à la Mission leurs projets et sollicité son concours (région Rhône-Alpes, département de l'Oise). Si grande soit la résonance du nom de Rousseau, d'autres devraient (et des signes précurseurs le confirment) se tailler une part de choix dans ce palmarès des célébrités mémorielles : citons seulement les noms de Jeanne d'Arc, Lucie Aubrac, Blaise Pascal, Victor Hugo (pour *Les Misérables*), Le Vau, Claude Debussy, Robert Doisneau (dont un cliché illustrera, suivant un vœu du ministre, la première de couverture du nouveau *Recueil*), Jean Vilar, Denis Papin, l'abbé de l'Épée et l'abbé Pierre.

Un site multimédia d'une nature différente car moins exhaustif mais plus attaché au tourisme de mémoire (Montmorency, Les Charmettes, Ermenonville, Chaalis) se donnera pour objectif de suivre les pas de Rousseau sur les chemins de ses rêveries. Il constituera pour les différents conservatoires du souvenir « rousseauiste » un outil pédagogique permanent qui aura aussi le mérite de les relier entre eux dans la perspective d'une meilleure mise en réseau.

ANF_Rap_11_CS5.indd 85 4/18/2013 11:45:14 AM

Liste des auteurs

Hervé Lemoine, conservateur général, directeur, chargé des Archives de France.

Jean-Baptiste Auzel, conservateur en chef, chef du bureau de l'accès aux archives ; Françoise Banat-Berger, conservateur général, sous-directrice de la politique interministérielle et territoriale pour les archives traditionnelles et numériques ; Coraline Coutant-Daydé, conservateur, bureau de la coordination du réseau ; Sylvie Frenkiel, adjointe au délégué aux Commémorations nationales ; Lucile Grand, conservateur en chef, bureau de l'accès aux archives ; Brigitte Guigueno, conservateur en chef, bureau de la coordination du réseau ; Louis Le Roc'h Morgère, conservateur général, directeur des Archives nationales du monde du travail ; Martine Leroy, bureau de la coordination du réseau ; Agnès Magnien, conservateur général, directrice des Archives nationales ; Antoine Meissonnier, conservateur, bureau de la gestion, de la sélection et de la collecte ; Jean-François Moufflet, conservateur, bureau des traitements et de la conservation ; Marie-Dominique Parchas, chargée de mission pour les questions de conservation, bureau des traitements et de la conservation ; Christine Pétillat, conservateur général, Inspection des patrimoines ; Marie Ranquet, conservateur, bureau de l'accès aux archives ; Mélanie Rebours, conservateur, bureau des missions ; Philippe-Georges Richard, conservateur général, délégué aux Commémorations nationales ; Aude Roelly, conservateur en chef, chef du bureau de la gestion, de la sélection et de la collecte ; Isabelle Rouge-Ducos, conservateur, chargée de mission pour les archives privées ; Amable Sablon du Corail, conservateur en chef, bureau des missions ; France Saïe-Belaïsch, architecte, bureau des traitements et de la conservation ; Claire Sibille-de Grimoüard, conservateur en chef, chef du bureau des traitements et de la conservation ; Sébastien Studer, conservateur, chef du bureau des traitements et de la conservation ; Odile Welfelé, conservateur en chef, chef du bureau de la coordination du réseau et des relations internationales.

Coordination, relecture, recherche iconographique : Pauline Chevallier, Coraline Coutant-Daydé, Gilles Désiré dit Gosset, Brigitte Guigueno, Odile Welfelé.

ANF_Rap_11_CS5.indd 86 4/18/2013 11:45:43 AM

Table des matières

Introduction 3
Chiffres clés 2011 7

1. Le réseau des Archives en France 9
1.1. *Le Service interministériel des archives de France : le pilotage de l'administration des archives en France* 9
1.2. *Le réseau territorial des services publics d'archives : le rapport Archives et territoires* 10
1.3. *Le réseau des missions* 12
1.4. *Les Archives nationales* 12
1.5. *Le Conseil supérieur des archives* 14

2. Les grands enjeux 17
2.1. *Le renforcement du pilotage interministériel des archives* 17
2.2. *La refondation des Archives nationales : l'élaboration du projet scientifique, culturel et éducatif* 19
2.3. *La politique des Archives de France pour l'archivage numérique* 21
2.4. *La construction d'APEx, portail européen des archives* 23
2.5. *La francophonie, moteur de l'action internationale* 24

3. Enrichissement et traitement de fonds 27
3.1. *Contrôle et collecte* 27
3.2. *Description archivistique* 30
3.3. *Archives privées* 31

4. Une politique diversifiée en direction des publics 37
4.1. *La fréquentation par les publics* 37
4.2. *Les activités culturelles et scientifiques* 39
4.3. *La politique éditoriale* 45
4.4. *L'offre pédagogique* 50

5. De la numérisation à la mise en ligne des ressources archivistiques 55
5.1. *Informatisation des services d'archives* 55
5.2. *Politique de microfilmage et de numérisation* 56
5.3. *Sites Internet et diffusion des sources numérisées* 60

6. Des investissements pour l'avenir 69
6.1. *Une politique d'investissement conjointe pour les bâtiments* 69
6.2. *La conservation préventive : actions et normalisation* 72

7. L'action internationale 77
7.1. *Coopération culturelle* 77
7.2. *L'action normative : une convergence des formats et des outils indispensable* 80

8. Commémorations nationales 83
8.1. *Bilan des commémorations de 2011* 83
8.2. *Préparation des commémorations de 2012* 85

Table des auteurs 86
Table des matières 87
Crédits photographiques 88

ANF_Rap_11_CS5.indd 87 4/18/2013 11:46:34 AM

Crédits photographiques

Bandeau de couverture et p. 3-7 et 86-87
- Bâtiment des arch. dép. du Calvados © CG Calvados/Gregory Wait
- Arch. dép. du Tarn © Joël Bercaire
- CD et rapport de contrôle de numérisation © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Manuscrit Jausserandy © CG Lozère/Elodie Lehnebach
- Baies de stockage © SIAF/F. Carlet-Soulages

P. 8
- Bâtiment des arch. dép. du Calvados © CG Calvados/Gregory Wait

Bandeau p. 9-15
- Arch. mun. de Toulouse © SIAF
- Arch. dép. de la Sarthe © SIAF
- Décret de la Convention sur les Archives nationales (1794) © Arch. nationales/atelier de photographie
- Arch. dép. de la Dordogne © SIAF

P. 10
- Congrès des archives à Bénouville © Arch. dép. du Calvados

P. 11
- Mairie rurale de Haute-Isle © Arch. dép. des Yvelines/Wilfrid Éon

P. 13
- Magasins et extension de 1996 © ANOM

P. 16
- Baies de stockage © SIAF/F. Carlet-Soulages

Bandeau p. 17-25
- Bâtiment des arch. dép. des Landes © A. Girons/Arch. dép. des Landes
- Numérisation de registre © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Site internet des arch. dép. d'Indre-et-Loire
- Câbles électriques, arch. dép. des Vosges © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Couloir du bâtiment transitoire des Archives nationales © SIAF

P. 20
- Le bâtiment des archives à Pierrefitte-sur-Seine en novembre 2011 © SIAF/F. Saïe-Belaïsch

P. 22
- Lignes de code, signature électronique © SIAF/F. Carlet-Soulages

P. 25
- Bandeau du Portail international archivistique francophone

P. 26
- Arch. dép. du Tarn © Joël Bercaire

Bandeau p. 27-37 et p. 69-75
- Restauration de sceau, Archives nationales © SIAF/Alain Le Toquin
- Service des archives sonores, arch. dép. de la Manche © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Magasins © ANMT
- Rayonnages mobiles, arch. dép. de la Charente © SIAF
- Numérisation de microfilm, CNMN © SIAF/F. Carlet-Soulages

P. 27
- Rayonnages © CG Calvados/Gregory Wait

P. 28
- Fiches de matrices cadastrales © Arch. dép. des Yvelines/Wilfrid Éon

P. 30
- Plan du marais de Riom © Arch. mun. de Riom/F. Ferdinand

P. 32
- Donation de l'évêque de Senlis aux seigneurs de Chaalis © Arch. dép. de l'Oise/S. Vermeiren

P. 33
- Récit de deux voyages aux Pyrénées © Arch. dép. des Pyrénées-Atlantiques/J.-M. Decompte
- Photographie de Léon Bathiat © ANMT

P. 34
- Début du discours du 8 thermidor an II, Robespierre © Arch. nationales

P. 36
- « Les 67 heures du 67 » © Arch. dép. du Bas-Rhin

Bandeau p. 37-53
- Atelier de calligraphie, arch. dép. du Morbihan, 2006 © SIAF/J.-Y. Lacôte
- Exposition Tournemine, ANMT, 2005 © SIAF/J.-Y. Lacôte
- Exposition Napoléon(s), 2005, Archives nationales © Arch. nationales/atelier de photographie
- Hall d'accueil, arch. mun. de Lyon, 2006 © SIAF/J.-Y. Lacôte
- Atelier pédagogique, arch. dép. du Morbihan, 2006 © SIAF/J.-Y. Lacôte

P. 37
- Salle de lecture © Arch. dép. de l'Aude

P. 39
- « Spectaculaire! Décors d'opéras et d'opérettes au XIXe siècle à Lyon » © Arch. mun. de Lyon
- « Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années soixante » © Arch. nationales

P. 40
- « Cabinet de curiosités » © Arch. mun. Manosque/Laurent Gayte/ CCLDV
- « Terres jumelles : Haute-Saône – Mexique, la mémoire commune » © Arch. dép. de la Haute-Saône
- « 1851 – la Drôme s'insurge ! » © Arch. dép. de la Drôme

P. 41
- Travaux d'élèves pendant le festival de la bande dessinée d'Angoulême © Arch. dép. de la Charente

P. 42
- La semaine du goût © Arch. dép. de l'Hérault

P. 44
- Les Rendez-vous de l'histoire, Blois © SIAF/J.-B. Auzel
- Programme du colloque « Le cheval et ses patrimoines » © DGP
- « La recherche aux Archives, nouveaux outils, nouveaux publics » © Arch. dép. de la Vendée

P. 46
- *Henry de Jouvenel, rép. num.* © Arch. dép. de la Corrèze
- *Etat méthodique des archives du Parlement de Paris* © Arch. nationales
- *Répertoire des fonds d'archives des hôpitaux de Bourg-en-Bresse de 1301 à 1789* © Arch. mun. de Bourg-en-Bresse

P. 47
- *Une renaissance au 20e siècle* © Arch. dép. de la Manche
- *Scripturae : Trésors médiévaux des Archives de l'Oise* © Arch. dép. de l'Oise
- *Chacun cherche son toit* © Arch. mun. de Versailles
- *Harkis : Au camp des invisibles* © Arch. dép. des Bouches-du-Rhône
- *Les archives au fil des lettres : livret d'exposition* © Arch. dép. de la Gironde

P. 49
- *Ferveur et continuités historiques* © Arch. dép. de la Haute-Savoie
- *Corpus des sceaux : les sceaux des reines et des enfants de France* © Archives de France/Arch. nationales
- *Arthur Regnault, architecte (1839-1932) : la quintessence de l'art sacré* © Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine
- *Mémoires d'un Terre-Neuvas : Eustache Le Pelley-Fonteny (1745-1820)* © Arch. dép. de la Manche
- *Des oiseaux… De la fin du Moyen Âge au XXIe siècle* © Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence

P. 50
- Atelier héraldique © Arch. dép. de l'Ardèche

P. 51
- Le semi des archives © Arch. dép. des Bouches-du-Rhône
- « La cuisine de Mamie » © Arch. dép. de la Lozère

P. 52
- « Dans la vallée coule une rivière » © Arch. mun. de Saint-Chamond

P. 54
- CD et rapport de contrôle de numérisation © SIAF/F. Carlet-Soulages

Bandeau p. 55-67
- Salle de lecture numérique, arch. dép. de la Manche, 2007 © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Nouvelle chaîne pénale, arch. dép. de la Seine-Saint-Denis, 2007 © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Idem © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Atelier « état civil », arch. mun. de Cannes, 2007 © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Base de données Thorez, arch. mun. d'Ivry, 2006 © SIAF/F. Carlet-Soulages

P. 56
- Espeyran, microfilm en cours de lecture © SIAF/F. Carlet-Soulages

P. 61
- Consultation de l'état civil en ligne © CG Calvados/Gregory Wait

P. 65
- Page d'accueil du site © Arch. dép. des Yvelines

P. 66
- Outil collaboratif sur Internet © Arch. dép. de la Vendée

P. 68
- Nouveau bâtiment © Arch. dép. de la Meuse

Bandeau p. 69-75
- cf. *supra*

P. 69
- Inauguration du bâtiment © Arch. dép. de l'Ardèche

P. 70
- Escalier des archives © Arch. rég. de Franche-Comté

P. 72
- Façade du nouveau bâtiment © Arch. intercom. Pau-Pyrénées
- Le hall d'accueil © Arch. intercom. Pau-Pyrénées

P. 73
- Le nouveau bâtiment, arch. dép. du Gard © Conseil Général du Gard/Fabienne Griot
- La salle de lecture, arch. dép. du Gard © Conseil Général du Gard/Fabienne Griot
- Dans les magasins © CG Calvados/Gregory Wait

P. 74
- Manuscrit Jausserandy © CG Lozère/Elodie Lehnebach

P. 75
- Arch. dép. des Yvelines © Service de communication, CG Yvelines

Bandeau p. 77-81
- Atelier de calligraphie, arch. dép. du Morbihan, 2006 © SIAF/J.-Y. Lacôte
- Exposition Tournemine, ANMT, 2005 © SIAF/J.-Y. Lacôte
- Exposition Napoléon(s), 2005 © Arch. nationales/atelier de photographie
- Hall d'accueil, arch. mun. de Lyon, 2006 © SIAF/J.-Y. Lacôte
- Atelier pédagogique, arch. dép. du Morbihan, 2006 © SIAF/J.-Y. Lacôte

P. 78
- *The National Archives center IV* © Arch. nationales du Vietnam

P. 79
- Comité exécutif du CIA à La Haye, juillet 2011 © SIAF

P. 80
- Remise de l'ordre des Arts et Lettres à Andreas Kellerhals © SIAF

P. 82
- *Érasme de Rotterdam, Quentin Metsys, Rome, Palazzo Barberini* © Archives Alinari, distrib. RMN.

Bandeau p. 83-85
- Maquette du bâtiment des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine © SIAF/J.-Y. Lacôte
- Supports de stockage de l'état civil numérisé, arch. mun. de Cannes © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Salle de lecture des arch. dép. de la Mayenne © SIAF/F. Carlet-Soulages
- Archivobus des arch. dép. des Bouches-du-Rhône © SIAF/J.-Y. Lacôte
- Auditorium, exposition « Être enfant dans l'Oise au XIXe siècle » © SIAF/J.-Y. Lacôte

P. 83
- Recueil 2011 des commémorations nationales © SIAF

P. 84
- Portrait de Marie Curie © RMN (Musée d'Orsay)/F. Ruaux
- Éclipse de soleil en pleine lune, photogramme © DR

P. 85
- Page d'accueil du site Garamond

Conception et réalisation graphique : Desk 02 43 01 22 11 – desk53.com.fr

ANF_Rap_11_CS5.indd 88 4/18/2013 11:47:35 AM